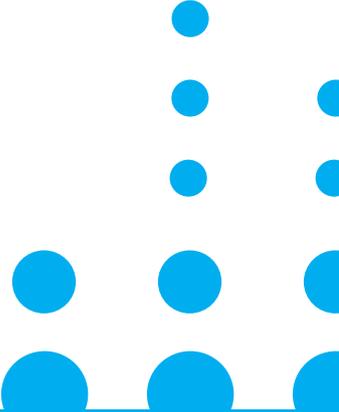
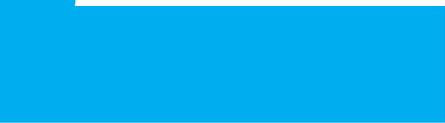




● EXERCICE 2008



RAPPORT ANNUEL



sur le prix et la qualité
du service public d'

eau
potable

de la Communauté de l'Agglomération
Rouennaise

SOMMAIRE

PARTIE 1 Présentation générale

7-14

- 1 Les différents services au 1^{er} janvier 2008 8
- 2 Les faits marquants de l'année 2008 9
- 3 Programme de travaux 2008 9

PARTIE 2 Le service exploité en régie directe

15-29

- 1 L'organisation du service 16
- 2 La production de l'eau 18
- 3 Les indicateurs techniques 22
- 4 Les données clientèles - abonnés 26
- 5 Les indicateurs de la qualité de l'eau 27
- 6 Les indicateurs de performance 28
- 7 Les indicateurs financiers 28

Présentation générale	33
1 Service d'Isneauville	33
1-1. Présentation générale	33
1-2. La provenance de l'eau	34
1-3. Les indicateurs techniques	35
1-4. Les données clientèles	37
1-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	37
1-6. Les indicateurs de performance	38
1-7. Les indicateurs financiers	38
2 Service de Boos Plateau EST	40
2-1. Présentation générale	40
2-2. La provenance de l'eau	40
2-3. Les indicateurs techniques	43
2-4. Les données clientèles - abonnés	46
2-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	48
2-6. Les indicateurs de performances	49
2-7. Les indicateurs financiers	49
3 Service de La Bouille	51
3-1. Présentation générale	51
3-2. La provenance de l'eau	51
3-3. Les indicateurs techniques	52
3-4. Les données clientèles - abonnés	54
3-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	54
3-6. Les indicateurs de performances	55
3-7. Les indicateurs financiers	55

PARTIE 4

Les services délégués à Lyonnaise des eaux suéz

58-80

Présentation générale 58

1 Contrat pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville 58

1-1. Présentation générale	58
1-2. La production de l'eau	59
1-3. Les indicateurs techniques	61
1-4. Les données clientèles- abonnés	64
1-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	65
1-6. Les indicateurs de performance	65
1-7. Les indicateurs financiers	66

2 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-les-Rouen 68

2-1. Présentation générale	68
2-2. La production de l'eau	68
2-3. Les indicateurs techniques	69
2-4. Les données clientèles - abonnés	71
2-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	71
2-6. Les indicateurs de performance	72
2-7. Les indicateurs financiers	72

3 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur- Seine, Sahurs ,Val-de-la-Haye et Saint Pierre de Manneville (ex-SIAEP de la Région de Sahurs) 74

3-1. Présentation générale	74
3-2. La production de l'eau	75
3-3. Les indicateurs techniques	76
3-4. Les données clientèles - abonnés	78
3-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	79
3-6. Les indicateurs de performance	79
3-7. Les indicateurs financiers	80

PARTIE 5

Les services exploités par Véolia Eau

82-120

Présentation générale	82
1 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel	83
1-1. Présentation générale	83
1-2. La provenance de l'eau	84
1-3. Les indicateurs techniques	85
1-4. Les données clientèles- abonnés	87
1-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	88
1-6. Les indicateurs de performance	88
1-7. Les indicateurs financiers	88
2 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis	90
2-1. Présentation générale	90
2-2. La provenance de l'eau	90
2-3. Les indicateurs techniques	92
2-4. Les données clientèles - abonnés	94
2-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	94
2-6. Les indicateurs de performance	95
2-7. Les indicateurs financiers	95
3 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houpeville, Le-Houlme et Malaunay (Communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la Région de Montville)	97
3-1. Présentation générale	97
3-2. La provenance de l'eau	98
3-3. Les indicateurs techniques	98
3-4. Les données clientèles - abonnés	101
3-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	101
3-6. Les indicateurs de performance	102
3-7. Les indicateurs financiers	102

4 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (commune précédemment adhérente au SIAEPA de la Région de Préaux) 104

4-1. Présentation générale	104
4-2. La provenance de l'eau	105
4-3. Les indicateurs techniques	105
4-4. Les données clientèles - abonnés	107
4-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	107
4-6. Les indicateurs de performances	108
4-7. Les indicateurs financiers	108

5 Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Moulineaux, Grand-Couronne, Petit-Couronne, Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-Les Rouen (ex Syndicat de la Banlieue Sud de Rouen) 110

5-1. Présentation générale	110
5-2. La provenance de l'eau	111
5-3. Les indicateurs techniques	114
5-4. Les données clientèles - abonnés	117
5-5. Les indicateurs de la qualité de l'eau	118
5-6. Les indicateurs de performances	118
5-7. Les indicateurs financiers	119

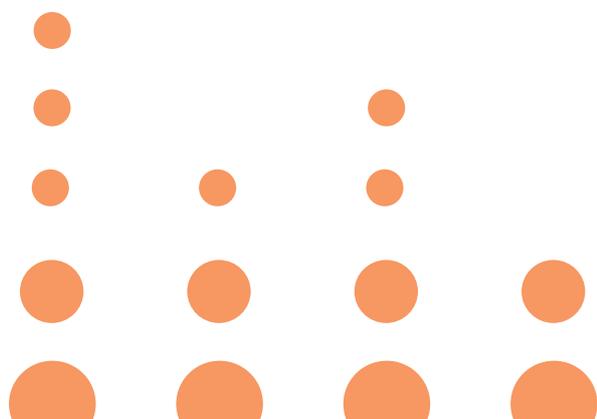
ANNEXES

121-137



PARTIE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



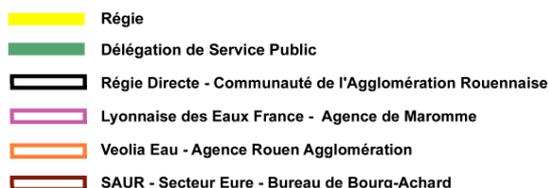
Au 1er janvier 2008, il existe 12 services d'eau sur le territoire de l'Agglomération (voir la carte annexée).

1

Les différents services au 1^{er} janvier 2008

- 1 service exploité en régie directe
 - 2 services exploités en régie contrôlée (contrat de prestation de services)
 - 9 services exploités en délégation de service public
- Les Périmètres de ces services figurent sur la carte ci-après

Le contrat de DSP de la BOUILLE s'est interrompu le 30 juin 2008, au profit d'un contrat de prestation de service en régie contrôlée le 1er juillet 2008.



Certains de ces services ont été intégralement transférés à l'Agglomération. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci.
Les Syndicats dont seule une partie des communes ont adhéré à l'Agglomération ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à l'Agglomération, avec nécessité de les poursuivre jusqu'à leur terme.

2

Les faits marquants de l'année 2008

L'année 2008 a été marquée par :

- Extension de la régie :
 - > Les communes de Saint Martin du Vivier et Fontaine sous Préaux ont rejoint au 1er janvier 2008 la régie directe.
 - > Création de 3 régies contrôlées :
 - Commune de Isneauville au 1er janvier 2008
 - Communes du Plateau EST (Amfreville la Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville Saint Pierre, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Le Mesnil Esnard, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Montmain, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celloville, Saint Aubin Epinay, Saint Jacques sur Darnétal et Ymare) au 1er janvier 2008
- Commune de la Bouille au 1er juillet 2008
- Mise en service de l'usine d'ultra filtration de Moulineaux fin décembre 2008
- Lancement du Schéma Directeur d'Eau Potable en mars 2008
- Les captages de Moulineaux et de Fontaine Sous Préaux ont été retenus par les services de l'Etat et l'AESN comme prioritaire, dans le cadre de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (article 21) puis le décret 2007-882 du 14 mai 2007. A ce titre, Ils doivent faire l'objet d'un programme d'action contre les pollutions diffuses sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC). La démarche a été initiée fin 2008, et se poursuivra en 2009 par le lancement d'études : Délimitation des aires d'alimentation des captages et cartographie de leur vulnérabilité.
- Dans le programme travaux outre les actions de remplacement des canalisations la sécurisation de la distribution par création d'interconnexion :
 - Commune de Saint Martin du Vivier
- Achat de parcelle dans le périmètre de protection rapproché des captages de Saint Aubin Epinay

3

Programme de travaux 2008

Le programme de travaux sur l'exercice en cours a permis notamment l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que la limitation de la défaillance de la distribution de l'eau.

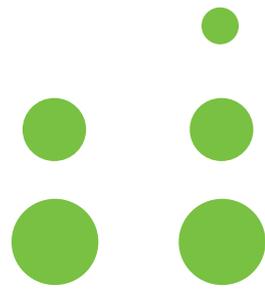
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur (ml) Quantité (u)	Description	Montant Total Travaux Engagés
Amfreville la Mivoie	batellerie (allée de la)	Sécurisation distribution (6)	1	Création d'un surpresseur afin de supprimer le réservoir situé dans la côte des poids lourds (inaccessible et conduite acier très difficilement remplaçable) et d'utiliser en permanence l'interconnexion avec le réseau de Rouen	40 105 €
Bihorel	Lehut (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	178	Renouvellement de la canalisation Ø60 sur 170 ml [tronçon compris entre la rue Etancourt et la rue de la liberté]	31 457 €
Bihorel	Leleu (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	220	Renouvellement de la canalisation et des branchements	43 919 €
Bihorel	Diane (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	110	Renouvellement de la canalisation Ø60 sur 100 ml en amont du programme voirie 2007 (opération rattachée à la rue Diane de Bois-Guillaume)	
Bois-Guillaume	4 amis (rue des) - Phase 1	Renouvellement de canalisation (4)	133	Renouvellement de la canalisation Ø60 sur 160 ml en amont du programme voirie 2008/2009	29 859 €
Bois-Guillaume	Diane (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	150	Renouvellement de la canalisation Ø60 sur 150 ml (opération rattachée à la rue Diane sur Bihorel)	43 604 €
Bois-Guillaume	Ceres(rue)	Renouvellement de canalisation (4)	302	Renouvellement de la canalisation Ø60 sur 300 ml	47 508 €
Bois-Guillaume	4 amis (rue des) - phase 2	Renouvellement de canalisation (4)	254	Renouvellement de la canalisation Ø100 sur 254 ml et rationalisation du réseau avant les travaux de voirie	62 731 €
Bonsecours	Raidillon (sente du) -phase 1 et 2	Renouvellement de canalisation (4)	95	Renouvellement de la canalisation en acier Ø50/60 sur 95ml ayant déjà été réparée et constatée en mauvais état - tubage en 32/40 - partie basse après l'immeuble et haute jusqu'à l'immeuble	27 528 €
Bonsecours	Toutain (square)	Renouvellement de canalisation (4)	324	Renouvellement de 324 mètres de canalisation avant les aménagements de la voirie	80 890 €
Boos	Compteurs de limite CAR Boos vers Montmain	Rationalisation du réseau (4)	1	Créer un point de comptage vers Montmain dans le cadre de l'adhésion des 8 communes	10 000 €
Boos	Chataigniers (allée)	Déplacement de canalisation (4)	130	Déplacement de la canalisation située en domaine privé et renouvellement de 3 branchements avant les travaux de voirie et en profitant de travaux en tranchée commune	14 599 €

Boos	RD 91	Extension du réseau (7)		Extension de la canalisation pour l'alimentation en eau et la défense contre l'incendie d'un centre de dépôt des déchets verts (SMEDAR)	25 138 €
Canteleu	Canal (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	150	Renouvellement et déplacement de la canalisation Ø150 sur 150 ml en vue du projet giratoire Samuel Lecoeur/ Gaston Boulet	50 461 €
CAR		Contrôle & régulation distribution (6)	3	Création de points de comptage dans le cadre de la sectorisation et étude du schéma directeur	41 310 €
Déville-les-Rouen	Carpentier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	174	Renouvellement de la canalisation Ø 60 sur 174 ml	32 059 €
Déville-les-Rouen	Schwach(rue)	Renouvellement de canalisation (4)	123	Renouvellement de la canalisation Ø100 sur 123 ml	44 767 €
Franqueville st Pierre	Guynemer (rue)	Rationalisation du réseau (4)		Reporter les branchements (environ 10) sur une conduite existante Ø110, avant le projet de réfection de voirie	30 000 €
Grand Couronne	réservoir des Bouttières	Vigipirate (1)	1	Mise en place d'une alarme et d'automatisme de suivi des niveaux	2 317 €
Houpeville	Moulin (rue)	Rationalisation du réseau (4)		Abandonner la canalisation Ø80 sur 550 ml - suite de la rationalisation Rue L. Pergaut réalisé en 2007 - reprise de 32 branchements	8 323 €
Houpeville	Langevin (rue)	Renouvellement de canalisation (4)		Mise en place du maillage dn.200 en attente en vue du projet d'alimentation Houpeville via interconnexion Ventelette/ Bosc-Guérard	12 984 €
Isneauville	Eglise (rue de l'Eglise)	Rationalisation du réseau (4)		Rationalisation de la conduite DN.80 sur 700 m suite à de nombreuses casses	47 164 €
La Bouille	Heurtebise (chemin de)	Déplacement de canalisation (4)	100	Réalisation d'une extension de canalisation et son raccordement permettant d'alimenter directement des habitants de La Bouille par le réseau de la CAR (actuellement sur SERSAEP)	17 842 €
Le Grand Quevilly	Hector Berlioz (rue)	Renouvellement de canalisation (4)		Rétablissement du maillage du réseau à l'abord de l'immeuble Yuccas	7 561 €
Le Houleme	Edmont Lemarchand (rue)	Rationalisation du réseau (4)		Abandon de la canalisation Ø60 sur 100 ml en amont du programme voirie 2008 - reprise de 2 branchements	3 919 €

Les Authieux	Eglise (rue)	Rationalisation du réseau (4)		Désaffectation d' une conduite en fonte grise positionnée en terrains instables et ayant montré plusieurs faiblesses avec des conséquences importante sur le terrassement - 2 branchements plomb et 3 branchements en PE Noir basse densité à renouveler à l'occasion	5 438 €
Les Authieux	Port (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)		Remplacement avant la réfection de voirie des branchements en PE basse densité (Noir) raccordés avec des raccords de mauvaise qualité et ayant déjà montré des défaillances	8 941 €
Maromme	Scie (parc de la)	Déplacement de canalisation (4)	40	Déplacement d'une conduite en fonte empêchant la réparation d'une conduite de chauffage urbain	2 240 €
Maromme	Ango (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	171	Renouvellement de la canalisation Ø100 sur 171 ml	48 081 €
Mesnil Esnard	Général Leclerc (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	4	Reprise de l'alimentation d'un groupe d'habitations OPAC en modifiant les branchements	7 036 €
Mesnil Esnard	Gambetta (rue)	Rationalisation du réseau (4)	60	Suppression de 20 mètres de canalisation (angle rue Gabriel David et Gambetta) avant la réfection de voirie	865 €
Mesnil Esnard	Pont de l'Arche (chemin du)	Renouvellement de canalisation (4)	140	Report et renouvellement des branchements après le renforcement du réseau dans le cadre de la création d'un lotissement "résidence de la Côte Aux Lievres" et de sa défense contre l'incendie	4 859 €
Mont Saint Aignant	La Scie (parc de la)	Déplacement de canalisation (4)	25	Déplacement de la canalisation se trouvant en superposition d'une canalisation de chauffage urbain afin de permettre une intervention urgente	2 240 €
Montmain	Lyons (route de)	Rationalisation du réseau (4)	43	Normalisation des branchements suite aux travaux de pose de canalisation réalisés en 2007	2 462 €
Moulineaux	Louis Moguen (rue)	Station de production (2)		Amélioration du traitement par la création d'une unité de filtration membranaire et la transformation des filtres à sable en filtre à charbon actif en grain	
Neuville Chant d'Oisel	Boc (rue Du)	Déplacement de canalisation (4)	62	Déplacement de 100ml d'une conduite Ø150 passant en domaine privé (descente de garage) avant les travaux de voirie	20 075 €
Oissel	Turgis (rue de)	Défense incendie (10)	120	Renforcement du réseau par la pose d'une conduite Ø150 mm. sur 120ml pour améliorer la défense incendie vers la rue St Martin	34 738 €

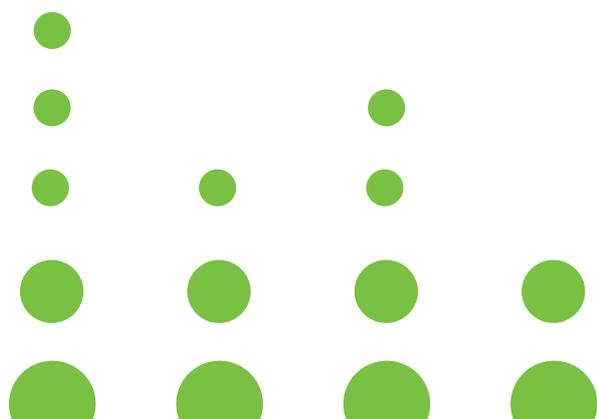
Oissel	Catelier (forage)	Sécurisation de la production (2)	0	Installation d'un turbidimètre sur l'échantillonnage de l'eau brute du forage	4 500 €
Petit Quevilly	Paul Langevin (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	400	Renouvellement sur 400ml de la canalisation Ø 100 avant les travaux de voirie	111 692 €
Petit Quevilly	Limites (rue des)	Rationalisation du réseau (4)	200	Suppression de la canalisation alimentant la rue des limites au profit de la canalisation de Rouen dans le cadre de l'aménagement routier de la place des Chartreux	5 662 €
Quévreville la Poterie	RD13 - RD95 - Grande Rue	Déplacement de canalisation (4)	80	Déplacement et renouvellement de la conduite située sous les aménagements du carrefour et préparation du renforcement du réseau via RD95 vers le réservoir	22 990 €
Quévreville la Poterie	Fresnay (rue du)	Rationalisation du réseau (4)		Mise en place d'un réducteur de pression sur le piquage alimentant le lotissement de Quévreville de la liaison restaurée entre la Neuville et Quévreville	9 415 €
Radepont	Radepont Le Château (station de production)	Renouvellement de canalisation (4)	10	Réhabilitation du branchement de l'armée du Salut pris sur le refoulement de la station	864 €
Radepont	Radepont Le Château (station de production)	Renouvellement de canalisation (4)		Pose d'une vanne de sectorisation sur le refoulement vers l'Armée du Salut	286 €
Rouen	Auguste Leblond (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	190	Renouvellement de la canalisation et des branchements en plomb entre la rue Paul Bureau à la rue Dupuis (côté nord est)	87 827 €
Rouen	Baillage (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	120	Renouvellement de la canalisation et des branchements en plomb	54 978 €
Rouen	Dugay Trouin (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	105	Renouvellement de la canalisation et des branchements en plomb entre la rue Buffon et boulevard des Belges	46 310 €
Rouen	Ecuyère (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	126	Renouvellement de la canalisation et des branchements en plomb entre les rues Guillaume le Conquérant et Bons Enfants	57 560 €
Rouen	Faucon (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	45	Renouvellement de la conduite et des branchements en plomb	17 535 €
Rouen	Lieu de Santé (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	255	Renouvellement de la conduite et des branchements en plomb dans toute la rue	106 276 €
Rouen	Lillebonne (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	130	Déplacement et renforcement de la conduite (Ø100 > Ø 150 mm.) et des branchements en coordination avec les travaux de voirie entre les rues Netien et Newssen	35 814 €

Rouen	Neuchatel (impasse de)	Renouvellement de canalisation (4)	120	Renouvellement de la canalisation et des branchements en coordination avec les travaux ERDF	41 166 €
Rouen	Pont Corneille	Renouvellement de canalisation (4)	20	Renouvellement de la conduite verticale en acier entre le pont Corneille et le quai Jacques Anquetil par tubage	16 693 €
Rouen	Tour de Beurre (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	57	Renouvellement de la conduite et des branchements et rationalisation du réseau	25 441 €
Rouen	La Jatte (Station)	Renouvellement d'équipement (4)	0	Remplacement de modules d'ultrafiltration	64 914 €
Rouen	Lessard (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	105	Renouvellement de la conduite et des branchements en plomb entre Saint Sever et Rue Lafayette	43 329 €
Notteville les Rouen	Paris (rue de - côté Ouest)	Renouvellement de canalisation (4)	120	Renouvellement de la conduite Ø 100 mm. et des branchements en plomb	20 000 €
Notteville les Rouen	Paris (rue de - côté Est)	Renouvellement de canalisation (4)	120	Renouvellement de la conduite Ø 250 mm. et des branchements en plomb	44 976 €
Notteville les Rouen	Rue des Canadiens	Renouvellement de canalisation (4)	10	Renouvellement de 10ml de conduite de type béton à âme tôle Ø 700 mm. Bonna suite à une fuite	17 316 €
St aubin Epinay	St. Aubin Epinay (station P1)	Sécurisation de la production (2)	0	Achat foncier d'une parcelle située dans le périmètre de protection rapproché	27 955 €
St Léger du Bourg Denis	réservoirs et supresseurs	Vigipirate (1)	0	Mise en place d'une télégestion et d'un système d'anti-intrusion	5 778 €
St Martin du Vivier	Mesnil-Grémichon (avenue du)	Sécurisation de la production (2)		Création d'une interconnexion en Ø 150 sur 450 ml entre le réseau haut et le réseau bas de St Martin Du Vivier, pour sécuriser St Martin et Fontaine Sous Préaux	117 834 €
St. Aubin Celloville	Ymare (route de)	Sécurisation de la production (2)	1 000	Renforcement de la liaison entre les réservoirs de Quévreville de Gouy afin de mieux répartir la demande sur le réservoir de la Neuville et diminuer la sollicitation sur les réservoirs de Franqueville Saint Pierre	201 150 €
St. Aubin Celloville	Château (allée du)	Déplacement de canalisation (4)	106	Déplacement et renouvellement du réseau situé en domaine privé à l'occasion des travaux d'extension de l'assainissement.	1 188 €
St. Etienne du Rouvray	Ampère (impasse de la rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100	Renouvellement de la conduite Ø60 sur 100ml	21 329 €
St. Etienne du Rouvray	RD18E	Déplacement de canalisation (4)	76	Déplacement et renouvellement de l'alimentation de la zone d'activité côté sud lors des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement de la Chapelle.	44 691 €
St. Etienne du Rouvray	Chapelle (station de production)	Entretien d'espace extérieur (#)	0	Entretien forestier du périmètre de protection des forages de la station	14 229 €



PARTIE 2

Le Service exploité en régie directe



La Régie de l'Agglomération regroupe les services de production et de distribution d'eau des 5 communes suivantes :

- Darnétal
- Fontaine sous Préaux
- Grand-Quevilly
- Rouen
- Saint Martin du Vivier

Les communes de Fontaine Sous Préaux et Saint Martin du Vivier ont rejoint la régie directe le 1er janvier 2008.

Ces 5 communes ont été regroupées dans une même régie communautaire à autonomie financière, dont les statuts ont été adoptés par délibération du Conseil de l'Agglomération en date du 28 juin 2004.

Ce service distribue environ 39.4% des volumes consommés dans l'Agglomération, il alimente 145 862 habitants.

1

L'organisation du service

La Direction de l'Eau est composée de 116 agents, répartis dans les services suivants :

La direction adjointe chargée de la production assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage. Elle est dirigée par un Ingénieur en Chef et se compose d'un effectif total de 21 agents dont les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique, et des métiers du bâtiment.

La direction adjointe chargée de la Distribution assure la desserte des clients, avec également à sa tête un Ingénieur Principal. Le service est composé de 52 personnes. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possèdent une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs est composée de 16 personnes avec à sa tête un Ingénieur. La direction est composée d'un service Etudes dirigé par un ingénieur qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.

La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial dirigés par un attaché principal, l'effectif global de ces services est de 21 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation, des Etudes et du Contrôle technique des prestataires est composée d'un ingénieur qui encadre un technicien de réseau chargé du suivi des hydrants et des renouvellements branchement plomb ainsi qu'une personne chargée du contrôle des hydrants.

En outre, un poste d'ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques en relation avec le directeur.

L'accueil du public

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, à l'adresse suivante :

110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN
Du lundi au vendredi de 8h 00 à 17h 00

Ils peuvent également composer le **02 35 59 20 30** aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que 24h/24 et 7jours/7 en cas d'urgence.

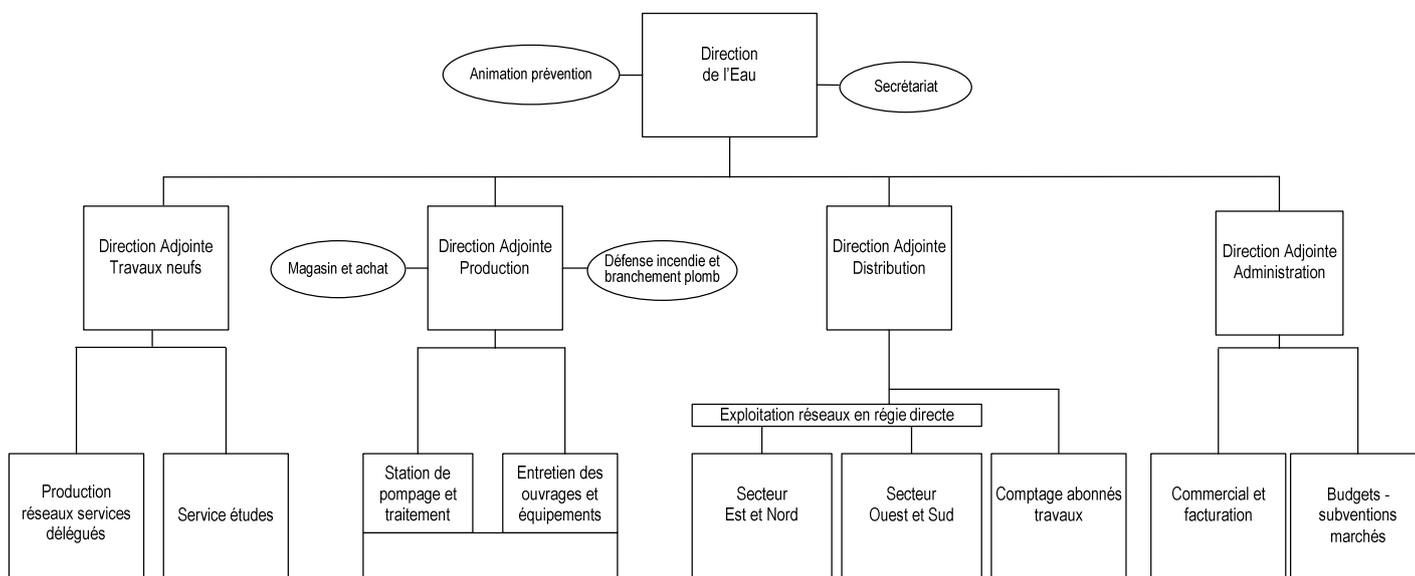
Tous les courriers doivent impérativement être adressés à l'adresse suivante :

Communauté de l'agglomération Rouennaise
Norwich House
14bis avenue PASTEUR
76006 ROUEN CEDEX 1

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'adresser à la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

110-112, avenue du Mont Riboudet
76037 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 07 94 10

organigramme de la Direction de l'eau



2

La production de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de la craie.

2.1 Les ressources

Plusieurs captages concourent à la production de l'eau :

a - Fontaine sous Préaux

(sources du Robec à 9 km de ROUEN)

De 12 à 20000 m³/jour peuvent être acheminés à l'usine de LA JATTE, avenue Georges Métayer, par un aqueduc gravitaire en maçonnerie, de 6000 m de longueur, construit en 1875.

Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration sur le site de l'usine de la Jatte à l'extrémité de l'aqueduc. Une chloration est effectuée avant distribution.

A partir de cette usine, l'eau est, soit utilisée directement dans les réseaux de distribution des niveaux inférieurs, soit refoulée vers les quartiers hauts de la Ville.

De même cette ressource alimente la commune de Fontaines Sous Préaux, après traitement d'ultra filtration et désinfection au chlore.

b - Darnétal - Carville

(Sources au pied de la colline du Roule, à 5 km de ROUEN)

Deux captages de sources peuvent fournir ensemble de 6 à 8000 m³/jour dont la destination est :

- soit le réseau bas de ROUEN, centre ville
- soit la desserte de la station de surpression de la GRAND'MARE

Une installation de filtration directe sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, d'une capacité de 400 m³/heure, assure en permanence le traitement de la turbidité.

En cas d'eau brute particulièrement chargée nécessitant l'adjonction de réactifs chimiques, un dosage automatique de sulfate d'alumine et d'aqualgine, permet de conserver à l'eau traitée une parfaite limpidité.

Une chloration est effectuée avant refoulement.

c - Moulineaux

(Sources de Moulineaux à 20 km de ROUEN)

La capacité de production de ce captage a été portée à 44000 m³/jour en 1982.

L'usine de pompage est dotée de 4 groupes électro-pompes qui peuvent fournir, suivant le nombre d'unités en service, de 1000 à 2000 m³/heure.

Cette adduction fournit notamment :

- GRAND QUEVILLY : la ville est desservie en totalité par l'usine de Moulineaux. Une station de surpression permet de maintenir un niveau piézométrique constant sur l'ensemble du réseau de desserte. Une alimentation de secours via une canalisation de 1,2 km de diamètre 400 est possible depuis le réservoir Maryse Bastié, situé à Saint-Etienne-du-Rouvray ;

- le réseau bas de la Ville de ROUEN (rive sud et centre ville, rive nord).

Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire – capacité 28 500 m3/j ou 1 500 m3/h, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore et mise en distribution.



Usine de Moulineaux – vue intérieure

d - Darnétal

Ce captage, d'une capacité de 2800 m3/jour, situé route de Préaux alimente la totalité de la ville de Darnétal après désinfection au chlore gazeux.

e - Tableau récapitulatif

	Capacité technique de production en m3/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Ressource Moulineaux	28 500	1 987	44 000	1 650	10 955	0	26 100	4 009 500
Ressource Fontaine (Village)	24 000	1 981	20 000		82	61	142	29 886
Ressource Fontaine (Jatte)					19 098	13 200	24 100	6 989 714
Ressource Carville	8 000	2003	8 000	300	4 035	1 238	6 757	1 476 700
Ressource Darnétal	2 400	DUP en cours			1 911	1 471	2 280	699 390
Ressource du Cailly - Apport permanent Convention fourniture d'eau avec LDEF	23 400	1 981	20 000		2 272	1 414	5 486	831 500
Total	86 300		92 000		38 352	22 459	57 129	14 036 690

Réservoir de distribution (hors bache usine)		Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
			Moyen	Mini	maxi	Moyen	Maxi	Mini
ROUEN	Réservoir Champs de course	13 000	17 191	13 596	27 211	35	44	22
	Réservoir Ste Marie	6 000						
	Réservoir Moïse	6 000						
	Réservoir de la Jatte	6 000	16 696	12 229	20 008	9	12	7
	Réservoir St Hillaire	3 000	3 517	3 043	3 917	34	39	31
	Réservoir Ernemont	2 000						
	Réservoir Bel air	1 500	451	314	571	80	115	63
	Réservoir du Mont Gargan	1 500	545	429	671	66	84	54
	Réservoir des Canadiens	1 500	1 341	943	1 840	27	38	20
Réservoir du Châtelet	4 500	1 963	1 506	2 530	55	72	43	
DARNETAL	Réservoir Mt aux Asniers	1 140	1 902	1 471	2 280	33	43	27
	Réservoirs Branly bas	570						
	Réservoirs Branly haut	300						
	Réservoir du cimetière	300						
	Réservoir Bois du Roule	300						
Fontaine S/Préaux		400	82	61	142	117	68	157
St martin du Vivier		150	Non significatif					
TOTAL		48 160	36167	22 459	57 129	32	20	51

2.2 Les volumes exportés

Ces ressources essentiellement destinées aux 5 communes desservies par la Régie Communautaire, permettent également d'alimenter la commune de Moulineaux

2.3 Les volumes importés

a - La fourniture depuis l'usine de La Chapelle

Une fourniture d'eau permanente par Veolia a lieu à partir de l'usine de la Chapelle, pour l'alimentation de Grand-Quevilly, cette fourniture correspond au renouvellement sanitaire quotidien de la conduite de secours.

Afin de faciliter les échanges d'eau au sein du territoire de l'Agglomération et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, une convention d'échanges a été conclue en 2006 entre l'Agglomération et VEOLIA Eau. Les exportations et importations décrites ci-dessus ont été effectuées dans le cadre de cette convention.

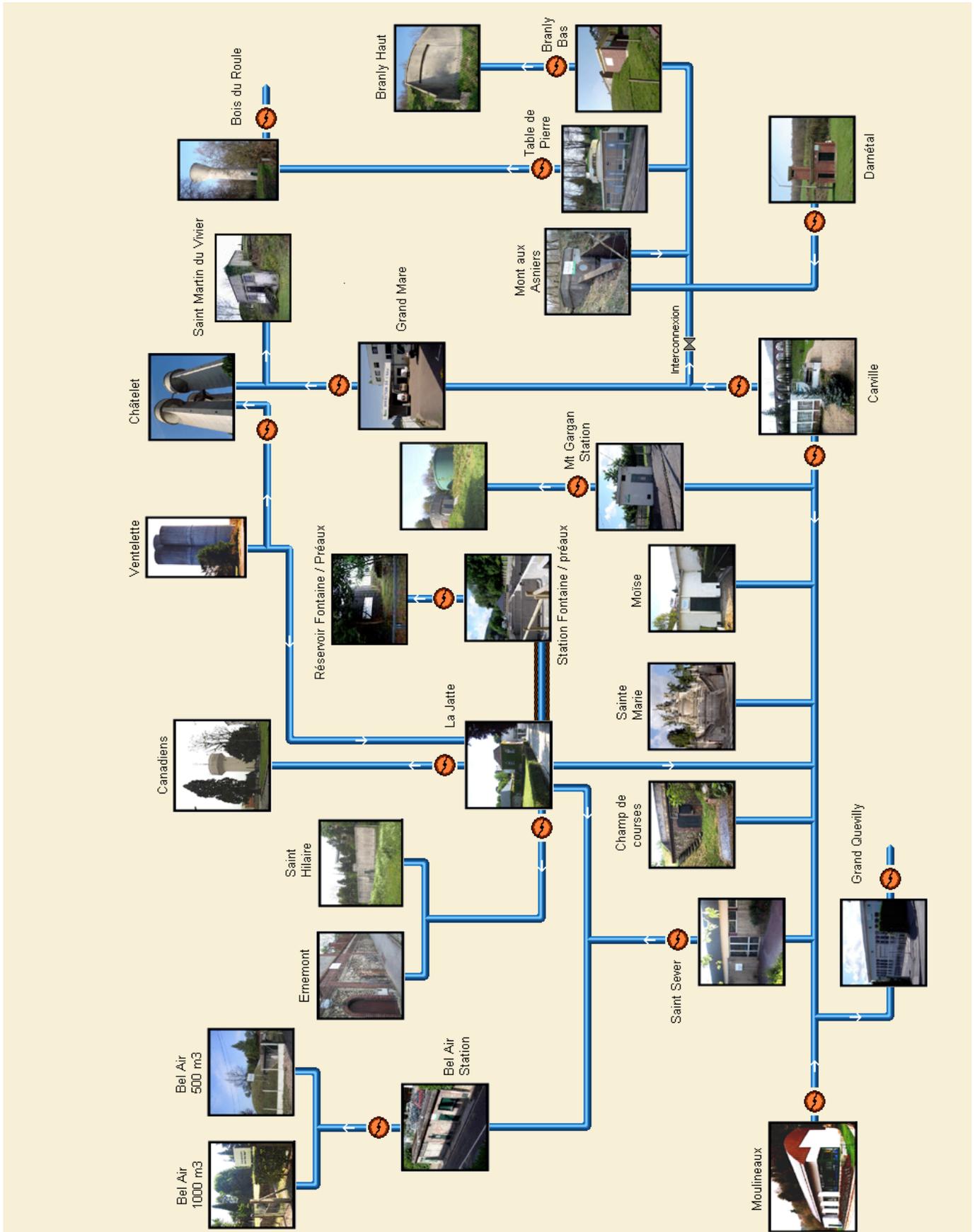
b - Les ressources du Cailly

Outre les échanges avec VEOLIA Eau, l'Agglomération importe de l'eau produite par Lyonnaise des Eaux depuis les ressources du Cailly.

En effet, la ville de ROUEN disposait, depuis 1982, d'un appoint de ressource fourni à partir des captages du HAUT CAILLY, situés dans la vallée, entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, exploités par Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat conclu avec l'ex-Syndicat de Maromme, maintenant caduc. Cette fourniture se poursuit actuellement dans le cadre de l'Agglomération sur la base d'un tarif moyen de 0,1673 €/m3HT au 1er janvier 2008.

Ce complément, reçu sur le plateau des Sapins au Nord de ROUEN, où il trouve son utilisation principale, peut aller jusqu'à 8 750 m3/Jour.

Schéma synoptique du réseau de distribution d'eau



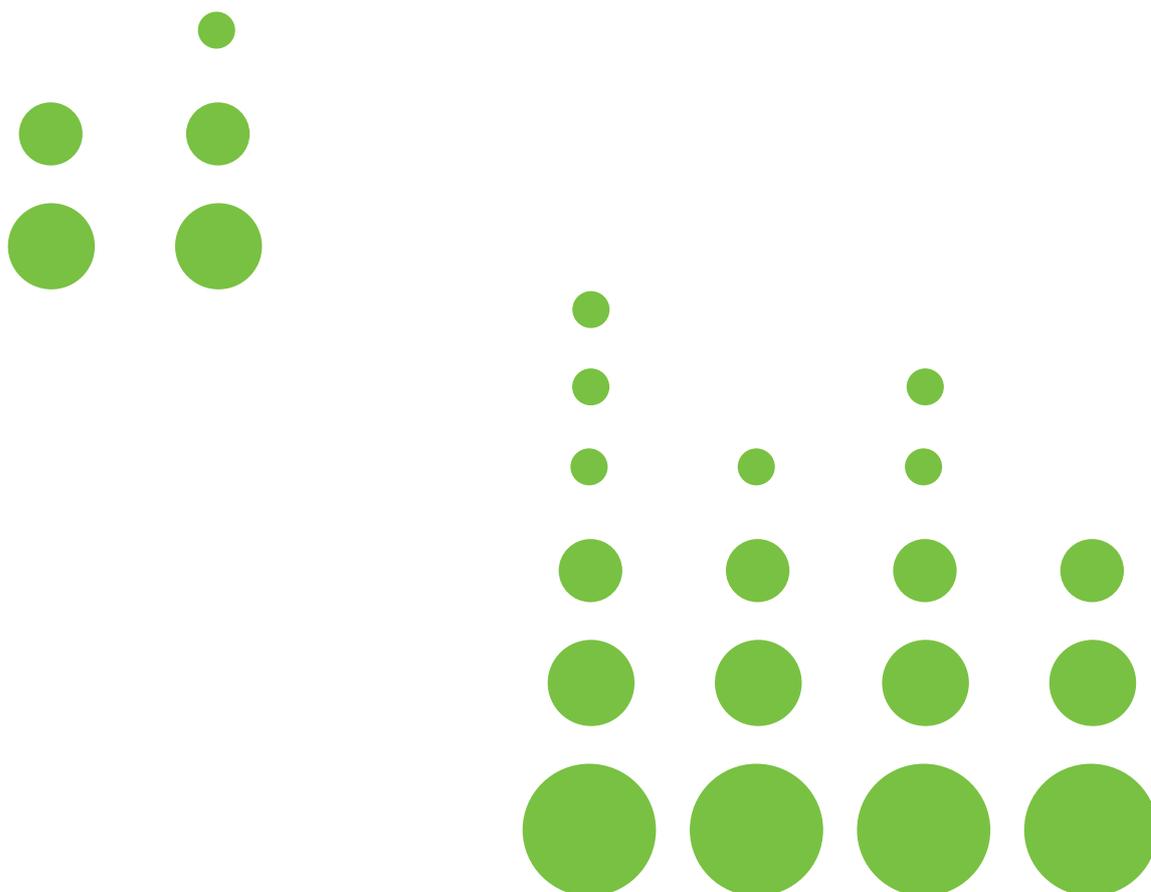
3

Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumen prélevés	Ressource Moulineaux	4 034 300	4 308 800	4 009 500	-6,9%
	Ressource Fontaine (Jatte)	7 055 200	6 932 350	6 989 714	0,8%
	Ressource Fontaine (Village)			29 886	
	Ressource Carville	1 151 900	1 460 300	1 476 700	1,1%
	Ressource Darnétal	663 900	628 400	699 390	11,3%
TOTAL : V1		12 905 300	13 329 850	13 205 190	-0,9%
Volumen de service utilisés dans le processus de production	Ressource Moulineaux				
	Ressource Fontaine (Jatte)				
	Ressource Carville				
	Ressource Darnétal				
TOTAL : V2		115 000	115 000	115 000	
Volumen produits : V3 = V1 - V2		12 790 300	13 214 850	13 090 190	-0,94%
Volumen importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	766 400	742 750	831 500	11,9%
	Convention échange Régie CAR / VE BSR	247 670	323 820	1 001 528	209,3%
	TOTAL : V4	1 014 070	1 066 570	1 833 028	71,9%
Volumen exportés en gros (2)	Export commune de Moulineaux	0	0	0	
	Convention échange Régie CAR / VE BSR	60 272	96 556	1 034 445	971,3%
	Export ou Convention échange Régie CAR / VE Vallée Robec	161 677	134 890	0	NS
	Convention échange Régie CAR / VE St Léger B. D.	1 336	126	185	46,8%
	TOTAL : V5	223 285	231 572	1 034 630	346,8%
Volumen mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		13 581 085	14 049 848	13 888 588	-1,15%
Volumen de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	13 684	13 684	14 834	8,4%
	Rinçage des conduites (4)	28	26	16	-38,9%
	TOTAL : V7	13 712	13 710	14 850	8,3%
Volumen comptabilisés	Volumen relevés comptabilisés (5) : Vr	8 784 148	8 728 471	8 813 517	1,0%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D				
Volumen comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365		8 784 148	8 728 471	8 813 517	1,0%
Volumen autorisés non comptés	Volumen utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	2 470	1 710	1 710	0,0%
	Volumen utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement ville de Rouen	5 304	3 108	3 181	2,3%
	Volumen bouche de lavage & fontaines ville de ROUEN	322 500	322 500	322 500	0,00%
	Total : V9	330 274	327 318	327 391	0,02%
Volumen consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		9 128 134	9 069 499	9 155 758	0,95%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		67,74%	65,13%	68,29%	4,85%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		496,0	539,6	566,4	4,97%
Indice Linéaire des volumen non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		26,5	27,0	24,5	-9,14%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		24,6	25,3	22,9	-9,47%
Indice Linéaire des volumen consommés : ILC = V10 / L / 365		50,4	46,0	44,3	-3,83%
Nombre d'abonnés : N		44704	45144	46482	2,96%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		90,1	83,7	82,1	-1,91%

- 1** Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2** Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3** Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4** Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5** Volumes relevés comptabilisés : volume relevé au compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6** Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7** Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé



3.1 - Réseau

	Rappel 2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
ROUEN	350	446,7	367	464,0	367,5	464,5
Gd QUEVILLY	111	129,6	133,6	152,1	134	152,5
DARNETAL	35	52,9	39	56,9	39	151,9
Fontaine S/Préaux					25,9	30,71
St martin du Vivier						
TOTAL	496	629,1	540	673,0	566,4	800

Linéaire branchement estimé : base 5 ml par unité

* : 2007 nouvelle base de référence SIG

3.2 - Branchements

	Nombre de branchements											
	2006		2007		2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
ROUEN	19 331	6 940	19 349	6 199	75	33	19 391	776	729	18	5 470	28,3%
Gd QUEVILLY	3 714	265	3 701	215	2	1	3 702	49	17	0	198	5,3%
DARNETAL	3 572	960	3 580	894	6	1	3 585	23	23	0	871	24,4%
Fontaine S/ Préaux					1	0	962	0	0	0	0	0,0%
St martin du Vivier					1	0		1	0	0	0	0,0%
TOTAL	26 617	8 165	26 630	7 308	85	35	27 640	849	769	18	6 539	24,6%

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements plomb – ainsi en 2008, 769 branchements ont été remplacés.

3.3 - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Dont sup- pres- sion points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008			2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Commune de ROUEN	32 311	34 002	34 834	686	172	664	1532	1829	2,06%	4,51%	5,25%	12,9	11,5	10,6
Commune de DARNETAL	3 882	3923	3 938	32	8	120	178	419	3,09%	4,54%	10,64%	14,7	13,8	12,4
Commune de Gd QUEVILLY	12 224	12682	12 658	30	233	641	836	1558	5,24%	6,59%	12,31%	18,4	14,3	12,4
Fontaine S/Préaux			205	0	0			0						10,5
St martin du Vivier			679	0	0			0						11,8
Roncherolles sur le V.			7											
Quincampoix			1											
TOTAL	48 417	50 607	52 314	748	413	1425	2546	3806	2,94%	5,03%	7,28%	14,4	12,4	11,2

Taux de remplacement : nombre de compteurs renouvelés / nombre total de compteurs

Les renouvellements de compteurs des communes de Saint Martin du Viviers et Fontaines sous Préaux sont confondus avec ceux de Darnétal.

On observe un effort important de remplacement des compteurs, en augmentation de 170% vis-à-vis de 2006, d'où une baisse de l'âge moyen de 3.2 années.

3.4 - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Commune de ROUEN	54	81	73	221	168	187	NR	703	547	275	952	807
Commune de DARNETAL	4	8	4	29	10	10	NR	66	78	33	84	92
Commune de Gd QUEVILLY	4	6	4	81	36	57	NR	149	113	85	42	174
Fontaine S/Préaux			2			1	NR					3
St martin du Vivier								NR				
TOTAL	62	95	83	331	214	256	NR	918	738	393	1 078	1077

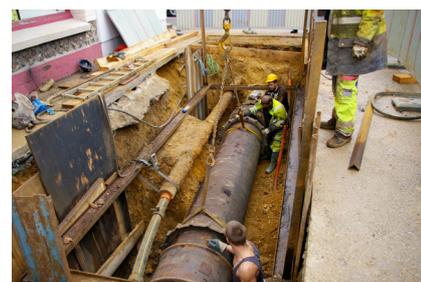
*Nombre de fuites canalisation 2008: 83 dont 2 consécutives à des casses travaux VRD

Fuites sur dispositif de comptage Fontaine et St Martin comptabilisées avec les fuites de DARNETAL (code postal identique)

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Commune de ROUEN	54	81	73	350	350	367,5	0,15	0,23	0,20
Commune de DARNETAL	4	8	4	111	111	134	0,04	0,07	0,03
Commune de Gd QUEVILLY	4	6	4	35	35	39	0,11	0,17	0,10
Fontaine S/Préaux			2			25,9			0,08
St martin du Vivier									
TOTAL	62	95	83	496	496	566,4	0,13	0,19	0,15



Réparation canalisation dn 600 mm
Rond point des Bruyères

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Commune de ROUEN	221	168	187	19 331	19 349	19 391	1,1	0,9	1,0
Commune de DARNETAL	29	10	10	3 572	3 580	3 585	0,8	0,3	0,3
Commune de Gd QUEVILLY	81	36	57	3 714	3 701	3 702	2,2	1,0	1,5
Fontaine S/Préaux			1			962			0,1
St martin du Vivier									
TOTAL	331	214	256	26 617	26 630	27 640	1,2	0,8	0,9



Exemple de réparation de branchement – dans le cas présent remplacement du « robinet de prise en charge & d'arrêt » défectueux.

4

Les données clientèles - abonnés

4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2008
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Commune de ROUEN	28 496	28 916	28 694	265	314	278	29 551
Commune de DARNETAL	3 784	3 819	3 765	32	43	0	3 840
Commune de Gd QUEVILLY	12 424	12 409	11 901	174	151	0	12 226
Fontaine S/Préaux			200	0	4	0	204
St Martin du Vivier			650	0	11	0	661
TOTAL	44 704	45 144	45 210	471	523	278	46 482

4.2 Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						TOTAL 2008
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Commune de ROUEN		6 933 013	5 064 048	1 524 773	357 143	0	6 945 964
Commune de DARNETAL		406 182	328 014	68 273	11 892	0	408 179
Commune de Gd QUEVILLY		1 389 276	893 574	390 201	67 243	0	1 351 018
Fontaine S/Préaux			23 964	0	113	0	24 077
St Martin du Vivier			82 904	0	1 375	0	84 279
TOTAL	8 784 148	8 728 471	6 392 504	1 983 247	437 766	0	8 813 517

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						TOTAL 2008
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Commune de ROUEN	6 957 558	6 696 981	4 971 301	1 728 873	166362	18 025	6 884 561
Commune de DARNETAL	429 931	395 281	317 863	68 379	10672	0	396 914
Commune de Gd QUEVILLY	1 550 609	1 384 681	917 058	398 105	58963	0	1 374 126
Fontaine S/Préaux			25 478	0	152	0	25 630
St Martin du Vivier			88 180	0	1456	0	89 636
TOTAL	8 938 098	8 476 943	6 319 880	2195357	237605	18025	8 770 867

Autres : Avitaillement navires

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
Commune de ROUEN	47	83	53 854	36 413,66 □	71 769	10 072,05 □	73 809	88 762,94 □
Commune de DARNETAL	3	10	2 459	1 786,50 □	3 277	458,46 □	3 596	3 847,18 □
Commune de Gd QUEVILLY	22	37	14 406	10 870,90 □	19 183	2 728,83 □	20 753	19 178,71 □
Fontaine S/Préaux	0	1	503	335,50 □	670	187,60 □	670	813,17 □
St Martin du Vivier	0	1	179	111,86 □	239	77,98 □	239	222,27 □
TOTAL	72	132	71 401	49 518,42 □	95 138	13 524,92 □	99 067	112 824,27 □

5

Les Indicateurs de la qualité de l'Eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire de la DDASS

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformité	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements	% de conformité
ROUEN Bas Service	74	0	100%	74	0	100,0%
Rouen Gd Mare Chatelet et St Martin du V	24	0	100%	27	0	100%
Rouen la Jatte	93	0	100%	93	0	100%
Usine Fontaine sous Préaux	2	0	100%	2	0	100%
Usine Moulineaux	10	1	90%	13	0	100%
Usine Carville	6	0	100%	8	0	100%
Rouen Aqueduc La Jatte	24	0	100%	26	0	100%
Gd QUEVILLY	67	0	100,0%	67	0	100,0%
DARNETAL	24	0	100,0%	24	0	100,0%
Fontaine Ss P.	4	0	100,0%	4	0	100,0%
TOTAL	328	1	99,7%	338	0	100,0%

NOTA : La non-conformité a été levée suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine-Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique**, en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme en ammonium (réseaux Rouen Grand Mare Chatelet) et de dépassements de la référence de qualité pour la turbidité (réseaux Carville).

Voir les synthèses DDASS en annexe jointes en annexe.

6

Les Indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	99,7%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Moulineaux	P108.3	60%
	Fontaine	P108.3	60%
	Carville	P108.3	60%
	Darnétal	P108.3	40%
	Cailly	P108.3	60%
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau		P103.2	61%
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	68,3%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	24,5
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	22,9
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,32%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	1,8
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	99,6%
Taux de réclamation		P155.1	9,0
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	3,95%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0,0000

7

Les Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

Les périodes de facturation sont

Période de facturation Darnétal, Grand Quevilly, Rouen		
Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Février / Mars / Juin	Février / Avril / Mai / Juin / Juillet / Aout	Mars / Mai / Juin / Septembre
Septembre / Octobre	Septembre / Octobre / Novembre	Octobre / Novembre / Décembre

7.1 - le Prix de l'eau

Le prix de l'eau 2008 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 10 décembre 2007.

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution,

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

7.2 - Les autres indicateurs financiers

Structure budgétaire

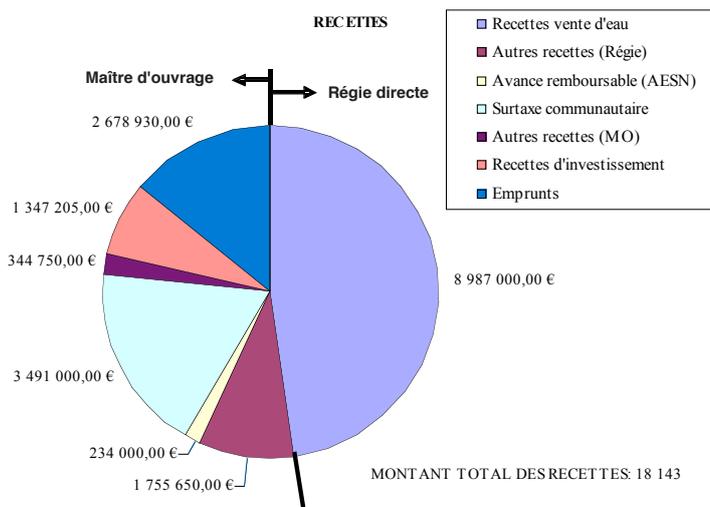
Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de l'Agglomération :

- La fonction d'exploitant dans laquelle on trouve tout ce qui concerne la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlée ou en délégation de service public (exception faite de la part concédée pour le service « Maromme »).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2008 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

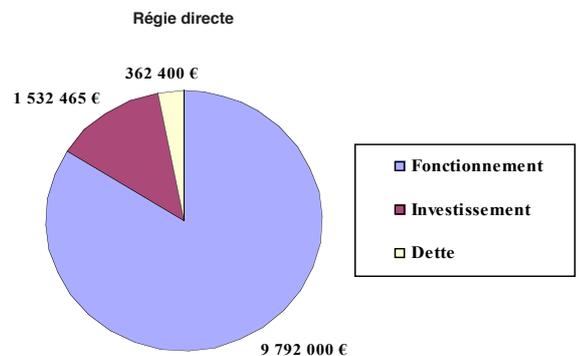
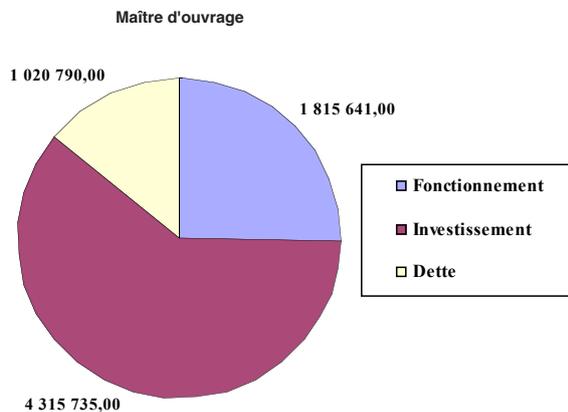
Recettes

Recettes vente d'eau	8 987 000 □
Autres recettes (Régie)	1 755 650 □
Avance remboursable (AESN)	234 000 □
Surtaxe communautaire	3 491 000 □
Autres recettes (MO)	344 750 □
Recettes d'investissement	1 347 205 □
Emprunts	2 678 930 □
TOTAL	18 838 535 □



Charges

	Fonctionnement	Investissement	Dette	Total
Régie directe	9 792 000 □	1 532 465 □	362 400 □	11 686 865 □
Maître d'ouvrage	1 815 641 □	4 315 735 □	1 020 790 □	7 152 166 □



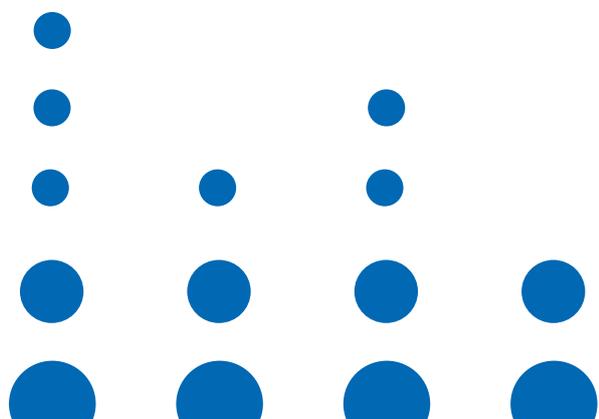
Autres indicateurs financiers

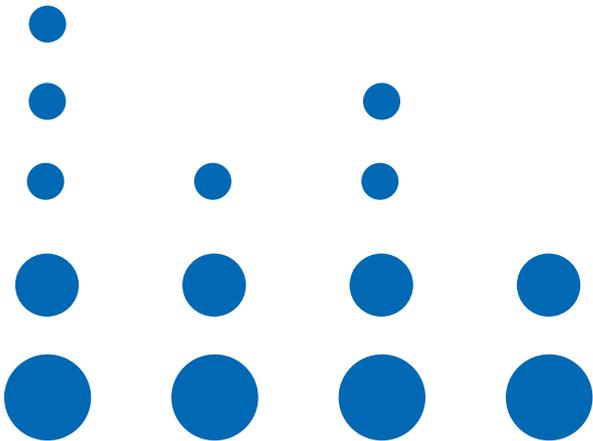
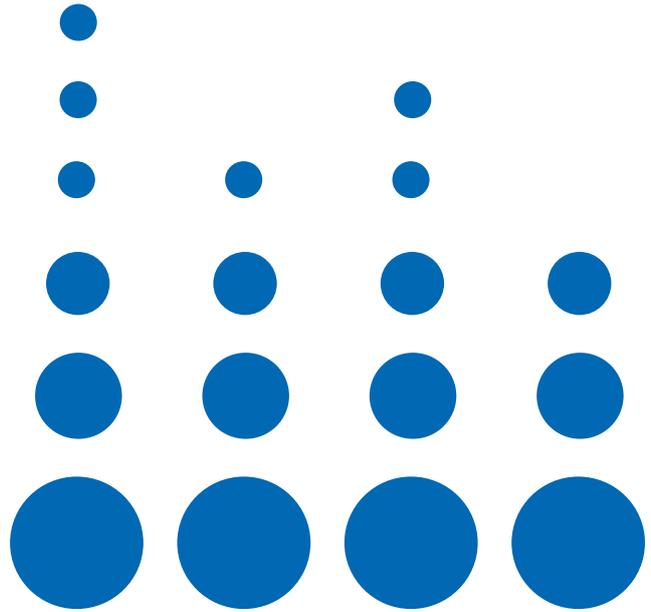
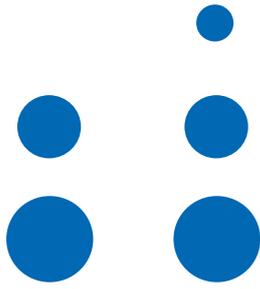
- Dettes de la collectivité :
 - Durée d'extinction de la dette : 7.18 années
 - En cours de la dette : 17 059 358 €
 - Montant de l'annuité
 - Capital : 694 757 €
 - Intérêts : 194 931 €
- Montant des amortissements 2008 : 1 752 067 €ht
- Montant des abandons de créances : 3 538 €ht
- Montant financier des coopérations décentralisées : 32 903 €
- Montant global de subvention perçu s'élève à : 1 340 000 €ht
 - Agence de l'Eau Sein Normandie : 650 000 €ht
 - Conseil Général de Seine Maritime : 690 000 €ht



PARTIE 3

Les services exploités en régie contrôlée





Présentation générale

Outre l'exploitation en régie directe précédemment décrite, **3 services ont été confiés en régie contrôlée – contrat de prestation de service – aux sociétés suivantes :**

Lyonnaise des Eaux Suez pour le service d'Isneauville

Veolia Eau pour le service de Boos Plateau EST

• Amfreville la Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville Saint Pierre, Gouy, la Neuville Chant d'Oisel, Le Mesnil Esnard, les Authieux sur le Port Saint Ouen, Montmain, Saint Aubin-Celloville, Saint Aubin Epinay, Saint Jacques sur Darnétal et Ymare

Saur France pour le service de La Bouille

Ces services distribuent environ 8.8% des volumes consommés dans l'Agglomération, ils alimentent 42 797 habitants



Service d'Isneauville

1.1 - Présentation générale

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Lyonnaise des Eaux Suez, à compter du 01/01/2008 pour 4 années. Il fait suite à un contrat de délégation de service public.

Il concerne la commune d'Isneauville, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le hameau du Mont Perreux – commune de Saint Martin du Vivier

Ce service qui dessert 2 491 habitants, correspond à une entité technique homogène.

L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située 37, rue Raymond Duflo à Maromme. Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :

**Du Lundi au vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : **0 810 384 384**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences **7j/7j et 24h/24h : 0 810 884 884**

A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne : **www.lyonnaise-des-eaux.fr**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

Caractéristique du contrat

Il s'agit d'un contrat de prestation de service. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

1.2 - La provenance de l'Eau

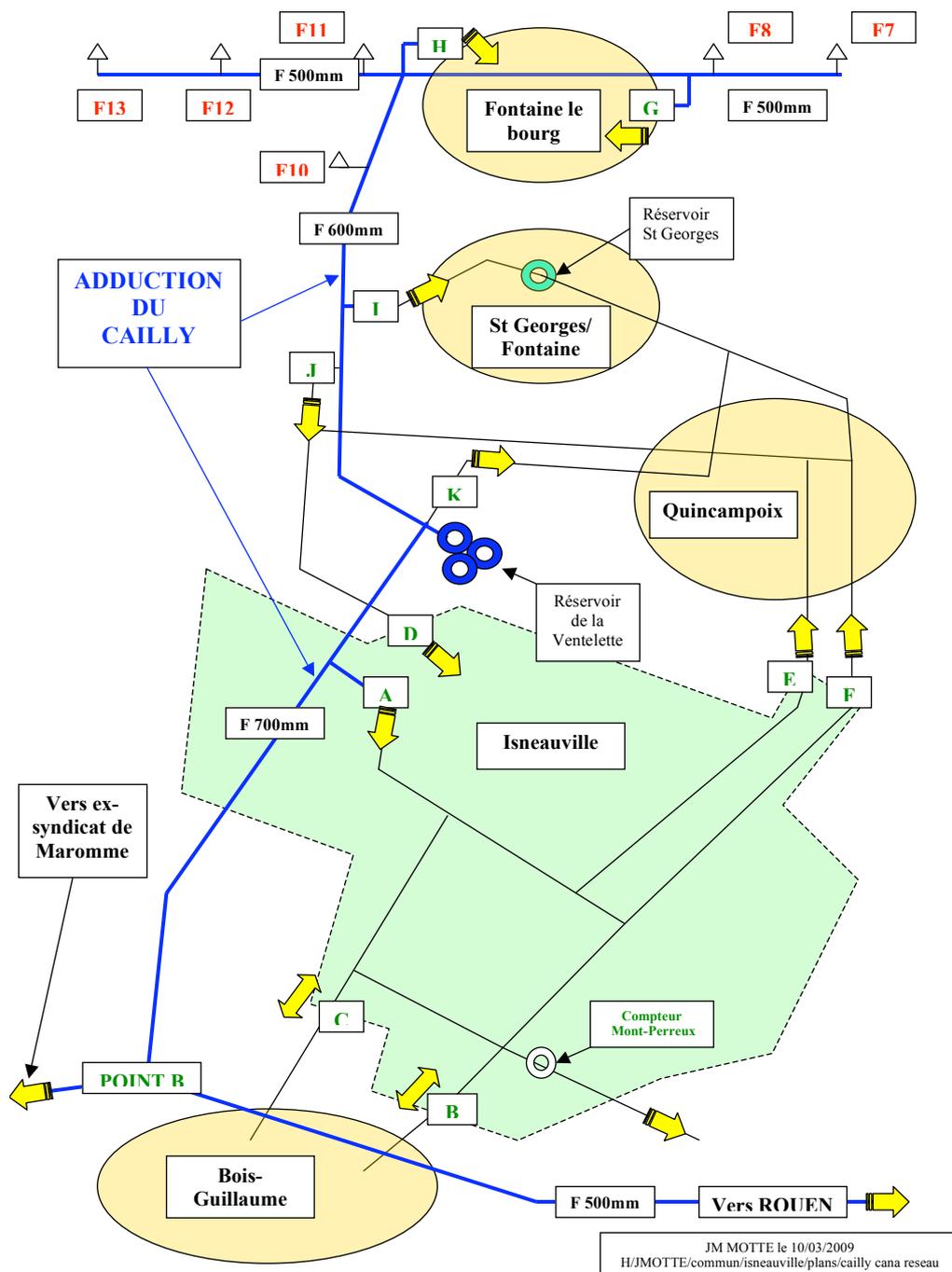
L'eau provient essentiellement de la ressource Champs captant du Cailly, exploitées par Lyonnaise des Eaux.
> le traitement de l'eau consiste en une simple désinfection au chlore gazeux.

La distribution est sécurisée par les forages et captages de Maromme, exploitées par Lyonnaise des Eaux.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

De par sa position et l'histoire de la construction du réseau d'alimentation en eau potable de ce secteur, le réseau d'Isneauville participe à des échanges-vente d'eau avec le syndicat voisin Siaep de Montiville.

Synoptique du réseau :



1.3 - Les Indicateurs techniques

Pour l'année 2008 les principaux indicateurs techniques figurent dans les tableaux suivants :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance des Champs captants du Cailly	244 676	167 064	279 362	67,2%
	TOTAL : V4	244 676	167 064	279 362	67,2%
Volumes exportés en gros (2)	Syndicat Vallée du Rbec	6 554	4 729		
	SIAEPA de montville			89 669	
	TOTAL : V5	6 554	4 729	89 669	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		238 122	162 335	189 693	16,9%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)			0	
	Rinçage des conduites (4)		4	0	
	TOTAL : V7	0	4	0	
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	163 814	135 154	144 225	6,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	0,0%
	V8 = VR / D x 365	163 814	135 154	144 225	6,7%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	70	70	70	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	Non renseigné			
	Total : V9	70	70	70	
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		163884	135228	144295	6,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		69,66%	83,77%	83,75%	0,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		92,01	92,01	30,95	-66,4%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,21	0,81	4,02	Non significatif
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,21	0,81	4,02	Non significatif
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		4,88	4,03	12,77	Non significatif
Nombre d'abonnés : N		951	971	1076	10,8%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		10,3	10,6	34,8	229,4%

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volume relevé au compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

a - Réseau

Longueur du Réseau (en km)	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Isneauville	92,006	NR	92,006	NR	30,95	NR

Suite au nouveau contrat de prestation, l'ensemble du réseau de distribution a été redessiné sur le SIG du prestataire, les données précédente de linéaire sont aberrantes.

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
Isneauville	977		1001	NR	5	1	1 077	35	0	0	0	0

La remise à jour de la base branchement par le prestataire en 2008, explique la forte évolution.

c - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Isneauville	976	1001	1067	16	60	232	72	6,15%	23,18%	6,7%	9,0	6,67	5,64

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 73 compteurs, par le prestataire.

d - Les Fuites

	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			sur dispositifs de comptage					
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Isneauville	6	3	7	7	6	13	32		24			5	45	9	49

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Isneauville	6	3	7	92,006	92,006	30,95	0,07	0,08	0,23

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Isneauville	7	6	13	977	1001	1 077	0,72	0,60	1,21

1.4 - Les données clientèles

a - Abonnés

Nombre d'abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Isneauville	951	971	962	5	14	7	988
Quincampoix			33	0	0	1	34
Saint Martin du Vivier			19	0	0	1	20
TOTAL	951	971	1014	5	14	9	1 042

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Isneauville	170 368	139 883	114 499	9 250	3 198	7 846	134 793
Quincampoix			3 473	0	0	113	3 586
Saint Martin du Vivier			3 401	0	0	2 519	5 920
TOTAL	170 368	139 883	121 373	9 250	3 198	10 478	144 299

Répartition des volumes facturés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Isneauville	170 368	139 883	102 890	8 313	2 903	7 053	121 159
Quincampoix			3 063	0	0	102	3 165
Saint Martin du Vivier			3 057	0	0	2 264	5 321
TOTAL	170 368	139 883	109 010	8 313	2 903	9 419	129 645

c - Remise pour fuite

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"		
refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	
		0	- €	0	- €	0	- €	
0	0	0	- €	0	- €	0	- €	

1.5 - Les Indicateurs de la qualité de l'Eau

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Isneauville	15	0	100%	15	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié

par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

1.6 - Les Indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100%
	Paramètres Phisico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource		P108.3	Absence de production
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau		P103.2	59%
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	83,75%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	4,02
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	4,02
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	2,16%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	3,1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation		P155.1	10,40
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	NR
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0

1.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

- > Une facture estimative au début du mois de juillet
- > Une facture sur relève au mois de décembre

a - le Prix de l'eau

Le prix de l'eau 2008 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 10 décembre 2007.

Ce prix comporte :

- > Une part fixe
- > Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- > Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution,

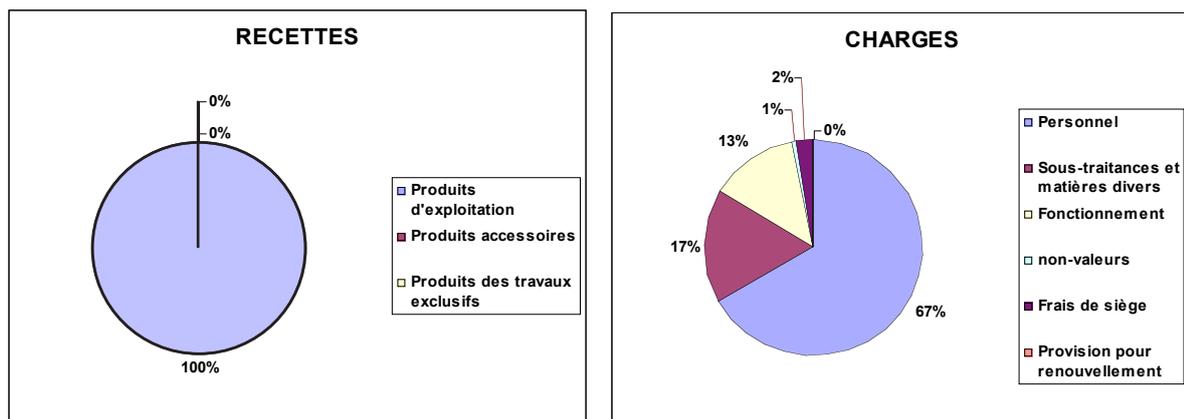
La facture type 120 m3 est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	57 338 €
	Produits accessoires	- €
	Produits des travaux exclusifs	- €
	Total	57 338 €
Charges	Personnel	54 056 €
	Sous-traitances et matières divers	13 838 €
	Fonctionnement	10 714 €
	non-valeurs	- 543 €
	Frais de siège	1 987 €
	Provision pour renouvellement	
	Total	80 052 €
Résultat Brut		- 22 714 €

Il s'agit de la part de recettes de vente d'eau revenant à Lyonnaise des Eaux (hors redevance et TVA)



2

Service de Boos Plateau EST

2.1 - Présentation générale

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Véolia Eau, à compter du 01/01/2008 pour 2 années. Il fait suite à deux contrats de délégation de service public, le 1er concernait 15 communes de l'ex Siaep de Boos, le second celui du syndicat de St Jacques-St Aubin.

Ce service qui dessert 39 515 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Du fait de la scission de l'ex-syndicat de Boos, 6 communes non adhérentes à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise sont alimentées en directe via une convention.

Pour gérer ce service Veolia Eau dispose d'une Agence Locale :

L'Agence Rouen Agglomération
6, rue d'Alembert
76100 le Petit Quevilly

Ouverture au public **de 13h à 17h : bureau de Le PETIT QUEVILLY, 6 rue d'Alembert**

Ouverture au public **de 8h45 à 11h45 : bureau de OISSEL, 1724 av. Gal de Gaulle**

Et d'un site technique sur la commune de Boos.

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : **0811 900 800**, ainsi que d'un site internet : **www.generale-des-eaux.com**, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter et d'accéder aux informations relatives à son compte-client.

Caractéristique du contrat

Il s'agit d'un contrat de prestation de service. Ce dernier définit les modalités d'exploitation de la production, du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

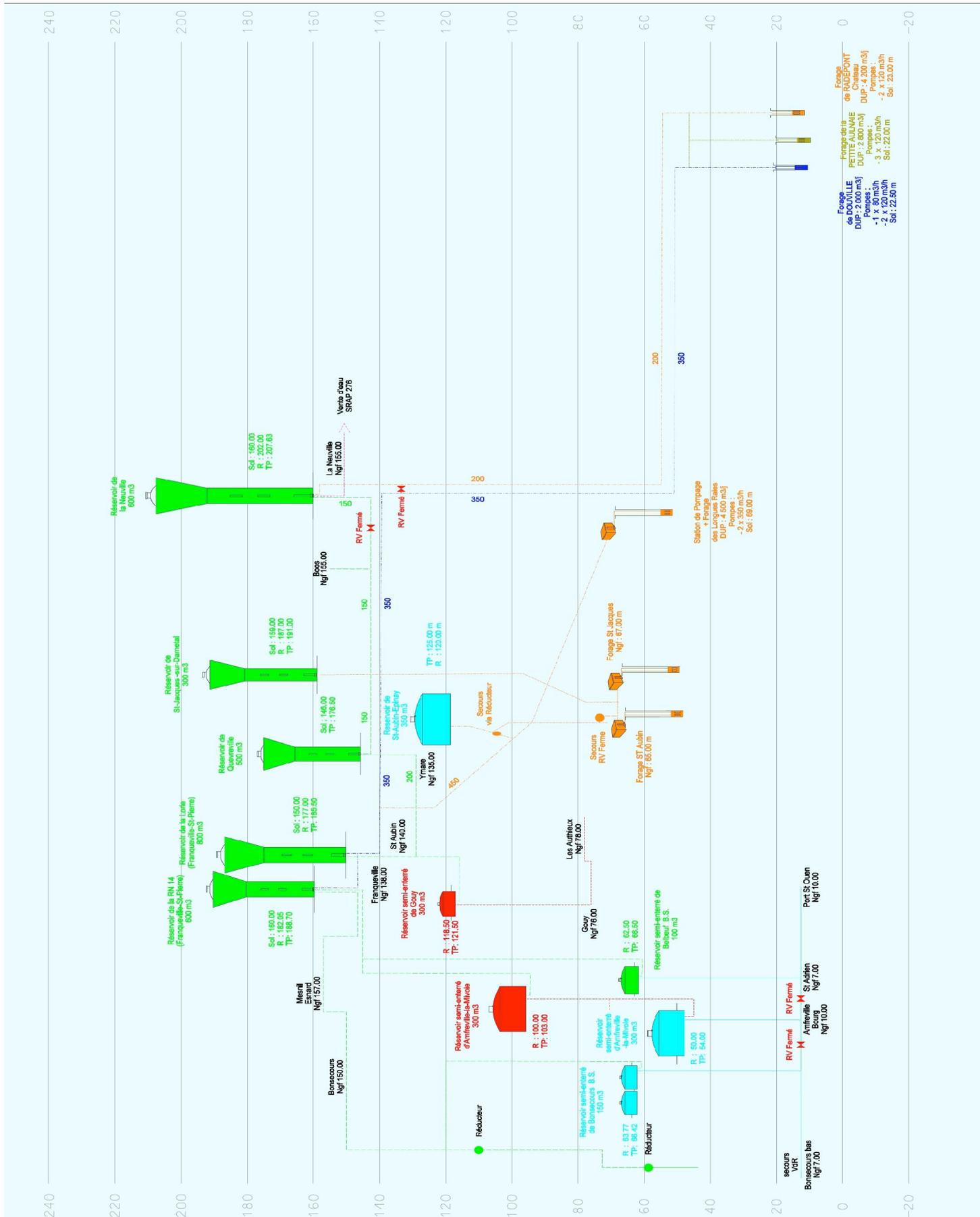
Un plan de renouvellement des installations électromécaniques est annexé au contrat.

2.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des 6 installations suivantes :

	Capacité technique de production en m3/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Douville Gde Aulnaie	1x80 & 2x120	16/09/94	2 000	200	1 724	0	2111	629 308
Radepont Château	2x120	29/09/94	4 200	210	1 518	315	3269	554 114
Douville Petite Aulnaie	2x80	31/03/05	2 800	200	2 079	942	3577	758 968
St Aubin Longues Raies	2x350	27/03/95	4 500		790	1015	2350	288 273
Puits St Aubin Bas Serv.	2x28	03/08/93	1400	70	164	0	597	59 821
Forage St jacques Serv. Ht	2x30				427	321	635	155 889
Total	Non significatif		14 900		6 702	5266	8 549	2 230 663

	Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Amfreville Serv.Bas	300						
Belbeuf	100						
Quevreville	500						
La Neuville	250+350						
Franqueville RN14	250+350						
Amfreville Serv. Haut	300						
Franqueville La Lorie	350+450						
Gouy	500						
Bonsecours Serv. Bas	2*75						
St Jacques	300						
St Aubin	300						
Total	4450	6 702	5266	8 549	15,9	30,5	12,5



2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource Douville Gde Aulnaie	575 921	789 773	629 308	-25,50%
	Ressource Radepont Château		502 888	554 114	9,24%
	Ressource Radepont Petite Aulnaie	916 043	893 655	758 968	-17,75%
	Ressource Longues Raies	385 664	151 145	288 273	47,57%
	Puits Bas Service	53 221	57 797	59 821	3,38%
	Forage Haut Service	155 853	155 092	155 889	0,51%
	TOTAL : V1	2 086 702	2 550 350	2 446 373	-4,25%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usine	0	0	0	0,00%
	TOTAL : V2	0	0	0	0,00%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		2 086 702	2 550 350	2 446 373	-4,25%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR (Ile du jonquay Amfreville)	3 510	4 457	2 363	-88,62%
	En provenance de Régie CAR (Bonsecours)		0	0	0,00%
	TOTAL : V4	3 510	4 457	2 363	-88,62%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Siaep 276	420 000	174 489	171 661	-1,65%
	TOTAL : V5	420 000	174 489	171 661	-1,65%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 670 212	2 380 318	2 277 075	-4,53%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	2 220	2 220	2 220	0,00%
	Rinçage des conduites (4)		29	24	-17,41%
	TOTAL : V7	2 220	2 249	2 244	-0,19%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr		1 933 075	1 783 328	-8,40%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			362	100,00%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	1 177 494	1 830 249	1 798 107	-1,79%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		80	80	0,00%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				0,00%
	Total : V9	0	80	80	0,00%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 179 714	1 832 578	1 800 431	-1,79%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,53%	78,56%	80,54%	2,45%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		226,744	371,621	382,168	2,76%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		5,95	4,06	3,43	-18,10%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		5,93	4,04	3,42	-18,18%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		14,25	13,51	12,91	-4,67%
Nombre d'abonnés : N		10 703	15 230	15 624	2,52%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		47,20	40,98	40,88	-0,24%

1 - Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5 - Volumes relevés comptabilisés : volume relevé au compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

Le rendement de réseau est en amélioration de 2 points, ainsi que les indices linéaires.

a - Réseau

Longueur du Réseau (en km)	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Amfreville la Mivoie			18,7		18,673	
Belbeuf			21,7		21,712	
Bonsecours			36,4		36,424	
Franqueville St Pierre			51,0		51,022	
Mesnil Esnard			44,6		44,582	
Boos			38,9		41,445	
Gouy			12,0		11,989	
La Neuville C. d'O.			38,5		38,495	
Les Auhtieux Port St O			13,7		13,676	
Montmain			12,3		12,303	
Quevreville la Poterie			11,8		11,826	
St Aubin Celloville			13,4		13,433	
Ymare			8,4		8,378	
Saint Jacques sur D.			34,4		34,44	
Saint Aubin Epinay			15,8		15,818	
Pont St Pierre			5,837		5,837	
Radepont			2,115		2,115	
TOTAL	226,7	274,7	371,6	427,6	382,168	440,0

L'évolution observée entre 2006 et 2007 tient compte de l'entrée dans la Communauté de l'Agglomération Rouennaise de 8 communes du Plateau EST.

Le linéaire de réseau mentionné pour la commune de Radepont correspond aux conduites de refoulement assurant le transit de l'eau depuis les forages situés dans la vallée de l'Andelle jusqu'au réservoir du service.

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
Amfreville la Mivoie	1219	63	1219	63	8		1227	2	2	0	61	5.0%
Belbeuf	706	46	709	35	5		714	1	1	0	34	4.8%
Bonsecours	1812	144	1817	142	5	1	1821	36	31	0	111	6.1%
Franqueville St Pierre	1610	41	1676	40	70		1746	6	0	0	40	2.3%
Mesnil Esnard	2089	207	2091	204	99	1	2189	1	1	0	203	9.3%
Boos		11	1080	9	59	1	1138	6	0	0	9	0.8%
Gouy		0	240	0	3		243	0	0	0	0	0.0%
La Neuville C. d'O.		0	640	0	5		645	1	0	0	0	0.0%
Les Auhtieux Port St O		4	402	4	4		406	7	1	0	3	0.7%
Montmain		3	411	3	13		424	45	1	0	2	0.5%
Quevreville la Poterie		4	294	4	0		294	2	0	0	4	1.4%
St Aubin Celloville		0	342	0	4		346	0	0	0	0	0.0%
Ymare		7	363	7	5		368	0	0	0	7	1.9%
Saint Jacques sur D.	934	0	955	0	10		965	0	0	0	0	0.0%
Saint Aubin Epinay	256	0	286	0	15		301	0	0	0	0	0.0%
TOTAL	8 626	530	12 525	511	305	3	12 827	107	37	0	474	3.7%

c - Compteurs

	Nombre				Dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Amfreville la Mivoie		1229	1266	6		30	46		2,4%	3,6%		9,6	10,0	
Belbeuf		785	800	8		50	43		6,4%	5,4%		9,2	9,3	
Bonsecours		2369	2427	13		93	176		3,9%	7,3%		9,6	9,3	
Franqueville St Pierre		2135	2245	41		83	250		3,9%	11,1%		9,5	8,3	
Mesnil Esnard		2709	2775	20		172	193		6,3%	7,0%		8,9	8,5	
Boos		1211	1234	14		40	45		3,3%	3,6%		7,8	8,1	
Gouy		302	299	2		12	35		4,0%	11,7%		8,8	7,5	
La Neuville Chant d'Oisel		738	797	29		15	41		2,0%	5,1%		8,8	8,8	
Les Auhtieux / le Port St O.		468	472	4		17	19		3,6%	4,0%		8,6	8,9	
Montmain		490	500	6		3	78		0,6%	15,6%		10,1	8,4	
Quevreville la Poterie		356	368	4		4	29		1,1%	7,9%		9,1	8,8	
St Aubin Celloville		346	352	1		3	55		0,9%	15,6%		10,8	8,6	
Ymare		378	395	6		4	35		1,1%	8,9%		10,6	9,4	
ST AUBIN EPINAY		358	373	24		26	22		7,3%	5,9%		9,9	9,2	
ST JACQUES S/D.		1028	1059	23		108	76		10,5%	7,2%		10,7	10,2	
TOTAL	9 687	14 902	15 362	201	319	660	1143	3,29%	4,43%	7,44%		9,2	9,0	

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 1000 compteurs, par le prestataire.

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Amfreville la Mivoie		1	1		7	5	6	15	13		23	19
Belbeuf		5	4		8	5	2	20	14		33	23
Bonsecours		19	11		20	15	15	26	26		65	52
Franqueville St Pierre		9	3		11	10	10	32	43		52	56
Mesnil Esnard		11	5		7	13	12	35	34		53	52
Boos		2	2		4	3	2	10	16		16	21
Gouy		4	2			1	1	0	2		4	5
La Neuville C. d'O.		1	2		3	2	2	7	13		11	17

Les Auhtieux Port St O		3	3		2	1	2	3	2		8	6
Montmain		2	4		4	9	2	10	3		16	16
Queveville la Poterie		1				0	2	3	2		4	2
St Aubin Celloville		1	1		1	1	3	2	5		4	7
Ymare		1				0	0	0	4		1	4
Saint Jacques / D.		2	5		5	4	12	11	17		18	26
Saint Aubin Epinay		3	5		2	7	4	3	8		8	20
TOTAL	23	65	48	45	74	76	75	177	202	143	316	326

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
TOTAL	23	65	48	226,7	371,6	382,168	0,101	0,175	0,126

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
TOTAL	45	74	76	8 626	12827	12 827	0,52	0,58	0,59

2.4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Amfreville la mivoie	1 253	1 267	1 267	13	23		1 303
Belbeuf	792	792	797	1	11	3	812
Bonsecours	2 413	2 419	2 388	34	31		2 453
Franqueville st pierre	2 134	2 216	2 232	8	27	14	2 281
Mesnil esnard	2 724	2 765	2 760	11	28	5	2 804
Boos		1 220	1 222	2	13	22	1 259
Gouy		300	292	0	4	6	302
La neuville c. d'o.		759	786	0	3	28	817
Les auhtieux port st o		474	467	0	10	4	481
Montmain		497	499	0	3	12	514
Queveville la poterie		360	351	0	5	11	367
St aubin celloville		348	334	0	6	18	358
Ymare		386	391	3	5	2	401
St aubin epinay	357	365	374	0	6	5	385
St jacques sur d	1 030	1 062	1 037	2	13	35	1 087
TOTAL	10 703	15 230	15 197	74	188	165	15 624

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Amfreville la Mivoie	122 681	155 356	110 963	40 005	11 061		162 029
Belbeuf	94 670	108 539	82 572	7 785	2 083	489	92 929
Bonsecours	329 020	346 033	256 551	31 513	19 075		307 139
Franqueville St Pierre	227 336	317 770	226 662	16 721	11 251	3 282	257 916
Mesnil Esnard	333 818	339 798	280 359	23 075	7 991	3 295	314 720
Boos		142 073	112 926	2 104	2 430	4 437	121 897
Gouy		33 994	31 545		893	1 351	33 789
La Neuville C. d'O.		93 536	73 074		1 504	15 767	90 345
Les Auhtieux Port St O		60 474	47 012		1 071	328	48 411
Montmain		42 709	47 702		1 068	2 194	50 964
Quevreville la Poterie		34 666	35 740		615	3 385	39 740
St Aubin Celloville		42 201	31 273		912	5 102	37 287
Ymare		50 675	37 728	16 640	802	1 159	56 329
ST AUBIN EPINAY	40 801	42 872	37 170		1903	2 045	41 118
ST JACQUES Sur D	127 722	122 379	103 115	11 072	3500	11 028	128 715
TOTAL	1 276 048	1 933 075	1 514 392	148 915	66 159	53 862	1 783 328

Répartition des volumes facturés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Amfreville la Mivoie	120 933	156 182	110 842	40 005	11 061	0	161 908
Belbeuf	94 061	107 780	81 381	7 785	2 083	489	91 738
Bonsecours	327 184	347 840	255 173	31 513	19 075	0	305 761
Franqueville St Pierre	224 597	319 272	226 319	16 721	11 251	3 282	257 573
Mesnil Esnard	330 801	340 482	280 278	23 075	7 991	3 295	314 639
Boos		139 276	112 845	2 104	2 430	4 437	121 816
Gouy		32 439	29 898	0	893	1 351	32 142
La Neuville C. d'O.		92 644	72 836	0	1 504	15 767	90 107
Les Auhtieux Port St O		57 636	46 884	0	1 071	328	48 283
Montmain		41 760	45 908	0	1 068	2 194	49 170
Quevreville la Poterie		34 353	35 740	0	615	3 385	39 740
St Aubin Celloville		37 312	31 265	0	912	5 102	37 279
Ymare		50 387	37 718	16 640	742	1 159	56 259
ST AUBIN EPINAY	40 801	42 872	37 073	0	1903	2 045	41 021
ST JACQUES Sur D	127 722	122 379	102 712	11 072	3500	10 957	128 241
TOTAL	1 266 099	1 922 614	1 506 872	148 915	66 099	53 791	1 775 677

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»		
refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	
		2135	2 055,33 €	2210	937,20 €	3024	4 159,01 €	
		3122	2 525,02 €	3651	1 474,35 €	4943	4 985,21 €	
		1827	1 972,26 €	2140	905,34 €	4436	5 045,94 €	
		2161	1 514,64 €	2881	1 351,77 €	2881	4 640,43 €	
		2631	2 666,33 €	3295	1 573,18 €	6485	5 697,08 €	
		465	477,59 €	531	238,44 €	267	425,23 €	
		131	131,96 €	175	82,11 €			
		970	981,51 €	1466	463,99 €	1691	3 117,89 €	
		4862	4 348,44 €	6483	3 030,35 €	2337	3 133,39 €	
		693	519,13 €	924	433,54 €	924	1 367,52 €	
		66	69,37 €	88	35,94 €	201	323,76 €	
						24	15,35 €	
		210	76,28 €	280	200,16 €	909	1 118,52 €	
		70	51,69 €	78	33,56 €	94	123,48 €	
TOTAL	NR	NR	19343	17 389,55 €	24202	10 759,93 €	28216	34 152,81 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Saint Aubin Longues Raies	1	0	100%	1	0	100%
Plateau EST Franqueville	48	0	100%	48	0	100%
Mélange Radepont Douville St Aubin	9	0	100%	10	0	100%
Plateau EST Neuville	15	0	100%	15	0	100%
Secteur Saint Jacques sur D. et Saint Aubin Epinay	21	0	100%	21	0	100%
TOTAL	94	0	100%	95	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Synthèse DDASS jointe en annexe.

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100%
	Paramètres Phisico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Radepont Pte Aulnaie	P108.3	60%
	Douville Gde Aulnaie	P108.3	60%
	Radepont Château	P108.3	60%
	St Aubin Longues Raies	P108.3	60%
	St Aubin forage HS et puits BS	P108.3	60%
Indicateur de connaissance de gestion patrimoniale du réseau		P103.2	72%
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	80,54%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	3,43
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	3,42
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,42%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	3,07
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation (Nbre pour 1000 abonnés)		P155.1	5,5
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	0,86%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation	
	facture	Relevé d'index
15 communes	1er semestre	2eme semestre

a - le Prix de l'eau

Le prix de l'eau 2008 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 10 décembre 2007.

Ce prix comporte :

- > Une part fixe
- > Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- > Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution,

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

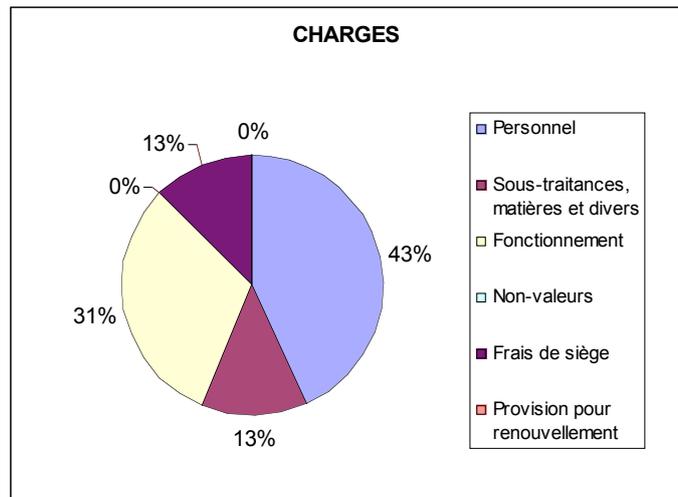
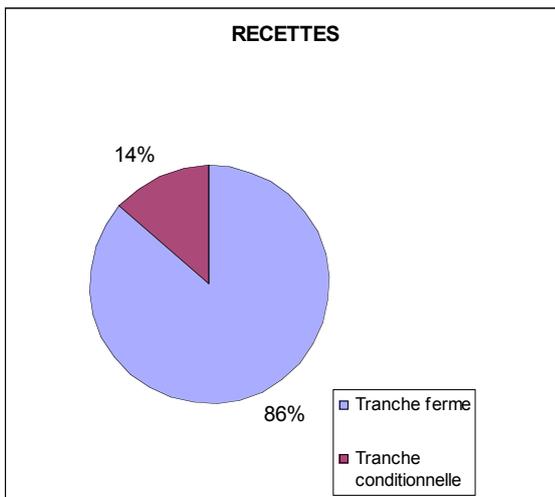
b - Les Recettes et les Charges du Service (hors comptes de tiers)

Recettes et charges du service

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	
	Tranche ferme	1 170 866 €
	Tranche conditionnelle	183 319 €
	Total	1 354 185 €
Charges	Personnel	550 131 €
	Sous-traitances, matières et divers	162 574 €
	Fonctionnement	398 734 €
	Non-valeurs	- €
	Frais de siège	159 380 €
	Provision pour renouvellement	- €
	Total	1 270 819 €
Résultat Brut		83 366 □

Les produits de travaux au titre de l'année 2008 s'élève à 260 225 €ht, dont :

- Renouvellements électromécaniques : 19 573 €ht
- Renouvellements compteurs : 111 387 €ht
- Travaux de branchements : 129 265 €ht



3

Service de La Bouille

3.1 - Présentation générale

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Saur France, à compter du 01/07/2008 pour 18 mois. Il fait suite à un contrat de délégation de service public, qui s'est donc terminé le 30 juin 2008, pour des raisons de compréhension les 2 semestres 2008 sont inclus dans le présent chapitre.

Il concerne la commune de La Bouille, le Hameau de Maison Brulée en partie sur la commune de Mouligneaux.

Ce service qui dessert 791 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Ce service est géré par l'Agence SAUR France « Centre Normandie Est » située à Pont-l'Evêque

Pour toute question concernant leur abonnement ou leur alimentation en eau, les usagers peuvent joindre, le numéro suivant : **0810 149 149, du lundi au vendredi de 8h à 18h, ainsi qu'en cas d'urgence 24h/24h.**

Caractéristique du contrat

Pour le 1er semestre 2008, il s'agit d'un contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution d'eau, la production étant assurée par le SERSAEP, les coûts correspondants, part exploitant de la SAUR et part maître d'ouvrage du SERSAEP, sont directement répercutés sur la facture de l'abonné.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Pour le 2d semestre 2008, il s'agit d'un contrat de prestation de service. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

3.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des ressources du SERSAEP, et principalement de la source du Val Galopin.

3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Absence de production propre au service de la Bouille				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service de la Bouille				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0		
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SERSAEP	48 610	52 248	50 230	-3,9%
	TOTAL : V4	48 610	52 248	50 230	-3,9%
Volumes exportés en gros (2)		0	0		
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		48 610	52 248	50 230	-3,9%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	0	0	0	
	Rinçage des conduites (4)	Non renseigné			
	TOTAL : V7	0	0	0	
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	36 872	43 289	39 960	-7,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	322	366	343	-6,3%
	V8 = VR / D x 365	41 796	43 171	42 523	-1,5%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		50	50	0,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	Non renseigné			
	Total : V9	0	50	50	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		41 796	43 221	42 573	-1,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		85,98%	82,72%	84,76%	2,5%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		8,32	8,32	8,32	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,24	2,99	2,54	-15,1%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,24	2,97	2,52	-15,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		13,77	14,24	14,02	-1,5%
Nombre d'abonnés : N		319	324	330	1,9%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		38,4	39,0	39,7	1,8%

1- Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service

5 - Volumes relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Les rendements de réseau sur les 3 dernières années sont excellents. Il convient toutefois d'observer que les volumes introduits sur le réseau sont calculés arbitrairement en fonction du rendement moyen du périmètre SERSAEP. Les débitmètres mis en œuvre par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise doivent permettre d'établir en 2009 des chiffres réels et fiables.

a - Réseau

	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
La Bouille	8,317	NR	8,317	NR	8,317	

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	solde plomb	% de brcht plomb
LA BOUILLE	352	133	356	133	3		359		1		132	36,8%

c - Compteurs

	Nombre			Dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
LA BOUILLE	352	349	352	3	5	5	4	1,42%	1,43%	1,15%	> 10,37	> 11,54	12,49

Les compteurs d'un âge supérieur à 15 ans ne sont pas précisés par l'exploitant. Les âges moyens sont donc à relativiser, il s'agit ici d'un âge minimum.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement de 100 compteurs par le prestataire sur la durée du contrat. Au terme de ce dernier, il ne devrait plus avoir de compteurs d'un âge supérieur à 15 ans.

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
La BOUILLE	3	2	4	6	3	4	NR	3	7	9	8	15

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
La BOUILLE	3	2	4	8,317	8,317	8,317	0,361	0,240	0,481

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
La BOUILLE	6	3	4	352	356	359	1,705	0,843	1,114

3.4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
La BOUILLE	319	327	325	0	5	0	330

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
La BOUILLE	36 872	43 289	39 880	0	80	0	39 960

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
La BOUILLE	NR	NR	39 880	0	80	0	39 960

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
LA BOUILLE		2	238	164,88 €	406	295,03 €	406	250,86 €

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
La BOUILLE	7	0	100%	7	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

	N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1 100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2 100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	P108.3	Absence de production
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau	P103.2	40%
Rendement du réseau d'eau potable	P104.3	2,46%
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	2,54
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	2,52
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	NR
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées	P151.1	0,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	P152.1	100%
Taux de réclamation	P155.1	15.2
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	NR
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	P109.0	0

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
LA BOUILLE	Juillet	Décembre	Janvier

a - le Prix de l'eau

Du fait du nouveau contrat de prestation en date du 1er juillet 2008, le prix de l'eau 2008 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 10 décembre 2007 et étendu au territoire de la Bouille par la délibération du 28 avril 2008.

Ce prix comporte :

- > Une part fixe
- > Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- > Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution,

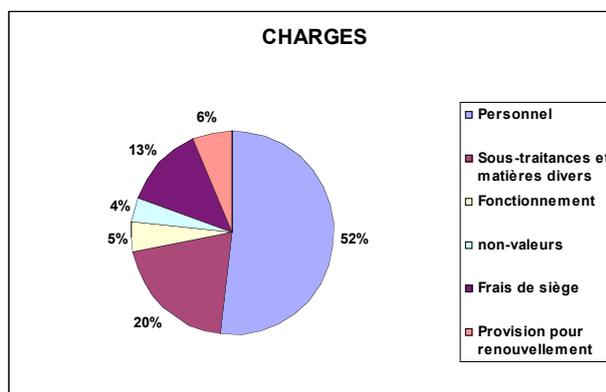
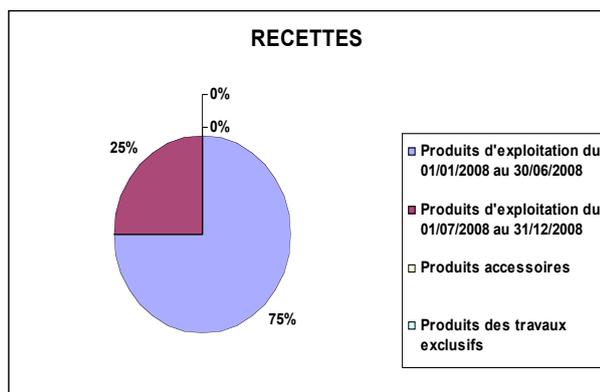
La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

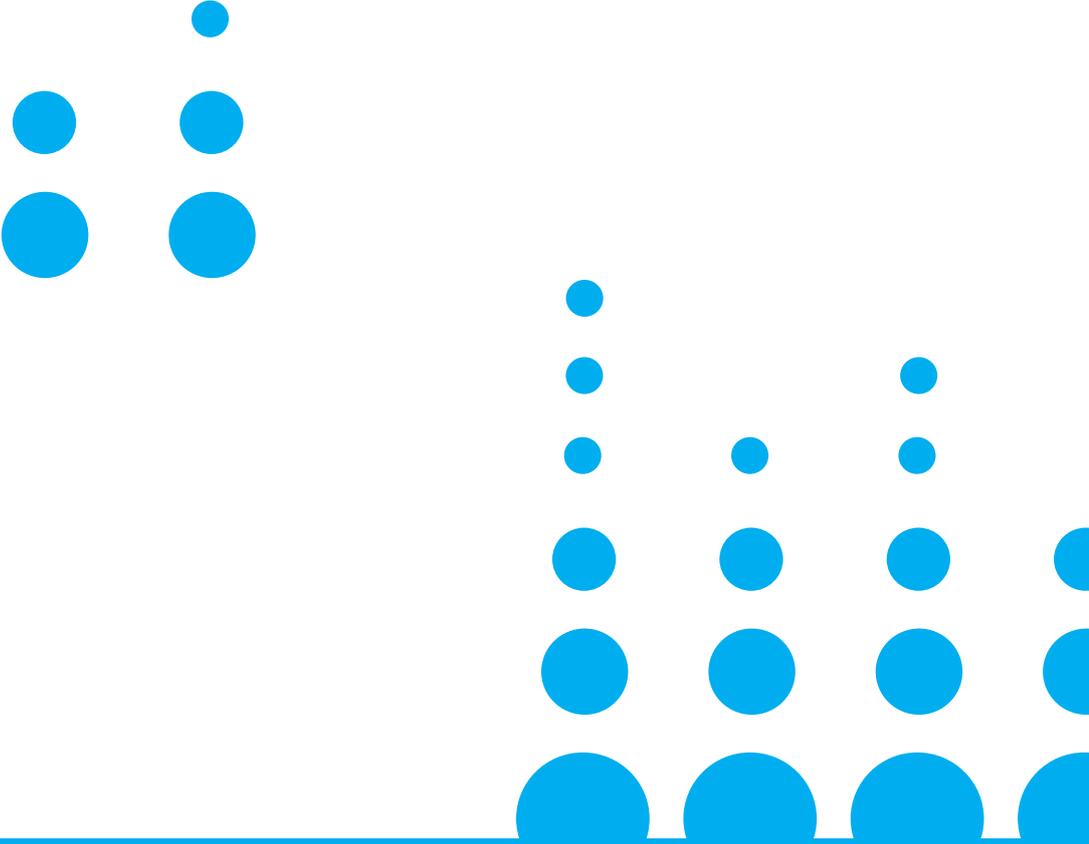
b - Les recettes et les charges du service

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation du 01/01/2008 au 30/06/2008	18 231,68 €
	Produits d'exploitation du 01/07/2008 au 31/12/2008	6 103,85 €
	Produits accessoires	
	Produits des travaux exclusifs	
	Total	24 335,53 €
Charges	Personnel	14 025,23 €
	Sous-traitances et matières divers	5 395,26 €
	Fonctionnement	1 273,41 €
	non-valeurs	1 097,27 €
	Frais de siège	3 459,16 €
	Provision pour renouvellement	1 755,00 €
	Total	27 005,33 €
Résultat Brut		- 2 669,80 €

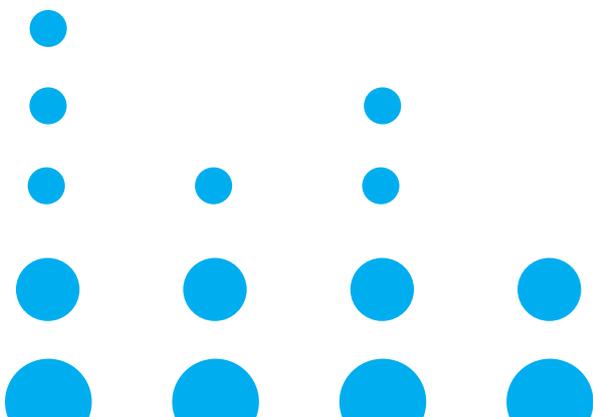
Les produits de travaux (branchements neufs) au titre de l'année 2008 s'élève à 3 227 €ht





PARTIE 4

Les services délégués à Lyonnaise des Eaux Suez



Présentation générale

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Lyonnaise des Eaux Suez dessert les 3 services suivants :

- Bihorel, Bois Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont Saint Aignan et Notre Dame de Bondeville
- Déville les Rouen
- Hautôt sur Seine, Sahurs, Val de La Haye et Saint Pierre de Manneville

Ces services distribuent environ 20.5% des volumes consommés dans l'Agglomération, ils alimentent 90 850 habitants.

L'organisation générale de Lyonnaise des Eaux :

L'Agence de Maromme est située 37, rue Raymond Duflo à Maromme. Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :

**Du Lundi au vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : **0 810 384 384**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences **7j/7j et 24h/24h : 0 810 884 884**

A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne : **www.lyonnaise-des-**



Contrat pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville

eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

Ce service qui dessert 77 138 habitants, correspond à une entité technique homogène.

1.1 - Présentation générale

Historique du contrat

Date - durée - échéance contrat du 01/01/82 - échéance 31/12/2011

Avenant n°11 du 07/02/2005	Sortie de la commune de Montigny qui intègre le Siaepa de Montville
Avenant n°12 du 26/05/2005	Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service. Nouvelle condition de facturation vente en gros pour la ville de Rouen. Mise à jour des indices de la formule de révision des prix.
Avenant n°13 du 06/01/2006	Réduction de la quantité annuelle de branchement plomb à renouveler par LDEF. Réduction de la garantie de renouvellement affectée à l'entretien des ouvrages et équipements électromécaniques. Transfert de propriété du réservoir "Galliéni" de Mt St Aignan vers la Communauté de l'agglo. Rouennaise. Anticipation du rachat du parc compteurs.
Avenant n°14 du 25/09/2007	Plafonnement de la formule d'indexation du prix
Avenant n°15 du 14/02/2008	Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m3. Cession anticipée de l'usine de traitement contre indemnité. Réaménagement du programme de renouvellement des installations en conséquence.

Caractéristiques :

Il s'agit du seul contrat de l'Agglomération présentant une partie concessive, Lyonnaise des Eaux étant chargée des travaux de renouvellement des ouvrages confiés au délégataire. L'avenant n°7 a imposé au délégataire l'obligation de réaliser un montant minimal annuel de travaux fixé à 197 250 € (valeur au 01/10/1981), soit 484 967 € en valeur 1er janvier 2007.

Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb sur la durée du contrat, soit 511 unités par an, jusqu'au 31 décembre 2011.

1.2 - La production de l'Eau

En application du contrat, Lyonnaise des Eaux exploite 2 ressources :

- > Les forages du champ captant du Haut Cailly
- > Le captage et les forages de Maromme

Ces ressources desservent l'ensemble des usagers des 6 communes. Le stockage est effectué dans 11 réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire des communes citées.

Ces réservoirs, à leur tour, desservent l'ensemble des usagers sur deux niveaux de pression principaux :

- > Réseau bas pour la vallée du Cailly
- > Réseau haut pour les plateaux de Canteleu et de Mont Saint Aignan

Ces deux ressources sont interconnectées afin de pouvoir se secourir mutuellement (au niveau du point appelé point « B » à Bois Guillaume).

Caractéristiques des ressources

a - Forages du Cailly :

- > le traitement de l'eau consiste en une simple désinfection au chlore gazeux.

b - Forages et captages de Maromme,

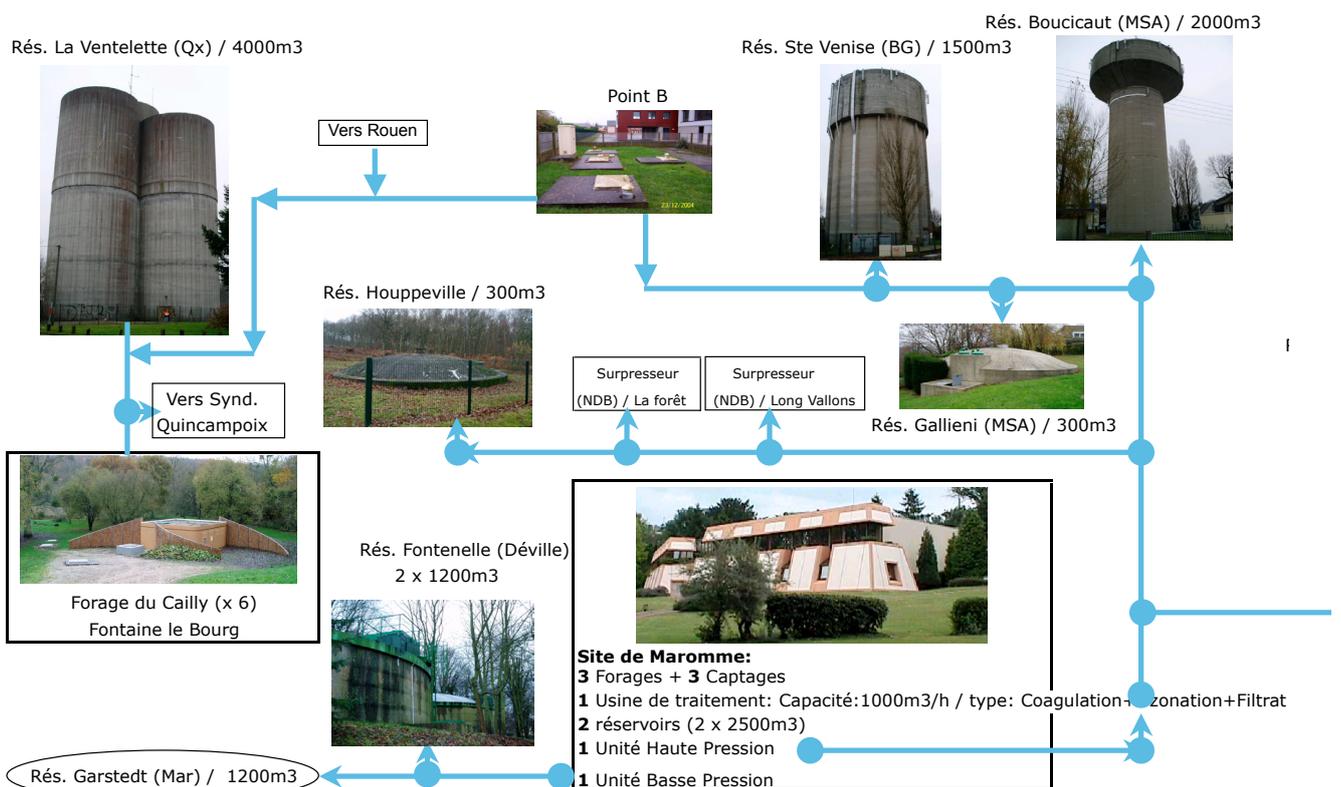
- > en raison notamment de la turbidité de la ressource, en période pluvieuse (régime d'écoulement karstique), l'usine de traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

	Capacité technique de production en m3/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Cailly F7	6 000	1981	20 000	300	2 304	0	5 806	843 161
Cailly F8	3 000			160	2 287	0	3 850	837 100
Cailly F10	1 760			80	1 085	327	1 865	397 123
Cailly F11	4 200			250	2 622	0	4 797	959 824
Cailly F12	1 860			165	1 400	426	2 403	512 554
Cailly F13	4 680			215	3 834	0	5 475	1 403 371
Maromme source	12 000	DUP en cours d'instruction			5 138	1 791	7 357	1 880 524
F1	4 000				1 917	0	2 979	701 668
F2	4 400				971	0	3 042	355 546
F3	3 000				732	0	1 987	267 993
Total	44 900				22 353			8 158 864

	Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Réservoir Bois Guillaume	1 500						
Réservoir Canteleu	2 000						
Réservoir MSA Boucicaut	2 000						
Réservoir MAS Galliéni 1	300						
Réservoir MAS Galliéni 2	200						
réservoir NDB	300						
réservoir Maromme 1	2 500						
Réservoir Maromme 2	2 500						
Réservoir maromme Garstedt	1 200						
Réservoir Ventelette 1	1 333						
Réservoir Ventelette 2	1 333						
Réservoir Ventelette 3	1 333						
Total	16 499	22 353			17,7		

Schéma de la distribution : Secteur de Maromme



1.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans les tableaux suivants :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Cailly	4 529 199	4 980 078	4 953 133	-0,54%
	Maromme	3 407 177	3 098 000	3 205 731	3,48%
	TOTAL : V1	7 936 376	8 078 078	8 158 864	1,00%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Cailly	37 044	99 568	94 719	-4,87%
	Maromme	234 005	220 423	217 549	-1,30%
	TOTAL : V2	271 049	319 991	312 268	-2,41%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 665 327	7 758 087	7 846 596	1,14%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Hautot, Val de la Haye	62	0	14	Non significatif
	En provenance de Rouen (Fond du Val)	1 641	1 655	1 513	-8,58%
	TOTAL : V4	1 703	1 655	1 527	-7,73%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Déville les Rouen	599 169	672 802	610 669	-9,23%
	Vers SIAEPA Montville pour Montigny	56 534	59 666	55 321	-7,28%
	Secteur de Quincampoix	600 584	496 734	311 994	-37,19%
	Isneauville	0	0	189 918	
	Vers Rouen	764 920	744 180	787 160	5,78%
	Vers Hautot, Val de la Haye	646	237	0	-100,00%
	TOTAL : V5	2 021 853	1 973 619	1 955 062	-0,94%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		5 645 177	5 786 123	5 893 061	1,85%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	4 740	4 740	4 740	
	Vidange réservoir de Maromme (travaux d'étanchéité)		2 500	2 500	
	Rinçage des conduites (4)		26	22	
	TOTAL : V7	4 740	7 266	7 262	
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	3 906 113	3 754 588	3 732 412	-0,59%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	366	0,27%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	3 906 113	3 754 588	3 722 214	-0,86%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		880	880	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	Volume non justifié			
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)		5 500	5 500	
	Total : V9	880	6 380	6 380	Non significatif
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		3 762 734	3 768 234	3 735 856	-0,86%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		73,92%	74,00%	72,51%	-2,00%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		377,791	378,422	378,690	0,07%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,7	14,7	15,7	6,78%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		14,7	14,6	15,6	6,83%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		27,3	27,3	27,0	-0,93%
Nombre d'abonnés : N		27840	28079	28126	0,17%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		73,7	74,2	74,3	0,10%

1 - Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5 - Volumes relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Bihorel	40,410	NR	40,469	NR	40,418	NR
Bois Guillaume	87,620	NR	87,620	NR	87,708	NR
Canteleu	58,820	NR	58,852	NR	59,072	NR
Déville par Maromme	6,201	NR	6,201	NR	6,203	NR
Fontaine le Bourg	4,340	NR	4,340	NR	4,810	NR
Isneauville	1,620	NR	1,620	NR	1,616	NR
Le Houlme	0,160	NR	0,160	NR	0,160	NR
Maromme	47,070	NR	47,070	NR	46,983	NR
Mont St Aignan	88,360	NR	88,360	NR	88,375	NR
Notre Dame de B.	35,170	NR	35,710	NR	35,163	NR
Quincampoix	4,300	NR	4,300	NR	4,459	NR
St Georges S/Fontaine	2,980	NR	2,980	NR	2,983	NR
St Jean du Cardonnay	0,740	NR	0,740	NR	0,740	NR
TOTAL	377,791	NR	378,422	NR	378,690	NR

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
Bihorel	2 129	1021	2130	881	3	1	2 132		99	NC	782	36,7%
Bois Guillaume	4 012	1358	4018	1310	20	9	4 029		115	NC	1 195	29,7%
Canteleu	2 481	609	2492	504	6		2 498		79	NC	425	17,0%
Maromme	2 185	674	2189	581	9	10	2 188		45	NC	536	24,5%
Mont St Aignan	3 956	1528	3960	1456	8		3 968		73	NC	1 383	34,9%
Notre Dame de Bondeville	2 176	554	2183	488	6	14	2 175		99	NC	389	17,9%
TOTAL	16 939	5 744	16 972	5 220	52	34	16 990	0	510	NC	4 710	27,7%

c - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Bihorel	3 479	3 485	3487	3	149	431	108	4,3%	12,4%	3,1%	13,1	10,66	10,91
Bois Guillaume	4 870	4 934	4936	18	67	249	258	1,4%	5,0%	5,2%	11,06	11,06	10,68
Canteleu	6 019	6 184	6180	9	232	273	320	3,9%	4,4%	5,2%	12,1	11,64	11,2
Maromme	4 508	4 526	4527	8	110	274	145	2,4%	6,1%	3,2%	13,6	12,82	13,02
Mont St Aignan	6 101	6 126	6148	10	298	142	374	4,9%	2,3%	6,1%	11,9	12,23	11,58
Notre Dame de B	2 687	2 701	2705	6	108	218	52	4,0%	8,1%	1,9%	11,9	10,73	11,29
TOTAL	27 664	27 956	27983	54	964	1 587	1257	3,5%	5,7%	4,5%	12,22	11,65	11,5

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Bihorel	10	7	3	18	13	12	23	41	27	51	61	42
Bois Guillaume	18	7	5	30	25	24	41	52	47	89	84	76
Canteleu	9	10	6	19	25	19	36	31	39	64	66	64
Maromme	8	11	7	24	35	14	32	34	29	64	80	50
Mont St Aignan	21	11	17	41	21	25	70	43	48	132	75	90
Notre Dame de B	8	2	3	16	23	18	32	21	23	56	46	44
TOTAL	74	48	41	148	142	112	234	222	213	456	412	366

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Bihorel	10	7	3	40,14	40,41	40,42	0,25	0,17	0,07
Bois Guillaume	18	7	5	87,62	87,7	87,71	0,21	0,08	0,06
Canteleu	9	10	6	58,82	58,82	59,07	0,15	0,17	0,10
Maromme	8	11	7	47,07	47,07	46,98	0,17	0,23	0,15
Mont St Aignan	21	11	17	88,36	88,37	88,38	0,24	0,12	0,19
Notre Dame de B	8	2	3	35,2	35,2	35,16	0,23	0,06	0,09
TOTAL	74	48	41	357,21	357,57	357,72	0,21	0,13	0,11

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Bihorel	18	13	12	2129	2130	2132	0,85	0,61	0,56
Bois Guillaume	30	25	24	4012	4018	4029	0,75	0,62	0,60
Canteleu	19	25	19	2481	2492	2498	0,77	1,00	0,76
Maromme	24	35	14	2185	2189	2188	1,10	1,60	0,64
Mont St Aignan	41	21	25	3956	3960	3968	1,04	0,53	0,63
Notre Dame de B	16	23	18	2176	2183	2175	0,74	1,05	0,83
TOTAL	148	142	112	16939	16972	16990	0,87	0,84	0,66

1.4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Bihorel	3 492	3 491	3 464	5	33	2	3 504
Bois Guillaume	4 897	4 953	4 867	24	63	24	4 978
Canteleu	6 058	6 214	5 942	15	58	182	6 197
Maromme	4 553	4 558	4 410	16	59	74	4 559
Mont St Aignan	6 139	6 151	6 015	42	59	52	6 168
Notre Dame de B	2 701	2 712	2 655	6	30	29	2 720
TOTAL	27 840	28 079	27 353	108	302	363	28 126

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Bihorel		439 883	338 951	68 143	12245	108	419 447
Bois Guillaume		796 425	590 724	140 189	17886	37 098	785 897
Canteleu		786 413	542 164	101 648	38203	115 926	797 941
Maromme		558 341	430 219	88 967	23458	7 492	550 136
Mont St Aignan		1 190 946	761 044	240 322	92793	41 195	1 135 354
Notre Dame de B		283048	253 722	17 721	12596	13 475	297 514
TOTAL		4 055 056	2 916 824	656 990	197 181	215 294	3 986 289

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Bihorel	NR	397 997	301 889	53 382	12692	211	368 174
Bois Guillaume	NR	749 149	542 245	123 873	17617	46 662	730 397
Canteleu	NR	673 952	527 331	95 628	35222	4 514	662 694
Maromme	NR	511 708	388 140	88 599	21841	7 505	506 085
Mont St Aignan	NR	1 110 707	745 980	244 484	60238	38 229	1 088 931
Notre Dame de B	NR	285 259	253 822	17 842	13131	12 009	296 804
TOTAL	3 746 438	3 728 772	NC	NC	NC	NC	3 653 085

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
BIHOREL	1	19	14 356	16 988,11 €	17 702	1 840,15 €	17 923	17 748,76 €
BOIS GUILLAUME	1	31	13 033	15 458,06 €	17 322	1 640,76 €	13 560	14 768,76 €
CANTELEU	0	14	16 058	17 959,48 €	20 710	1 944,88 €	20 700	18 119,77 €
MAROMME	0	5	5 440	6 752,09 €	6 145	846,20 €	5 065	4 908,49 €
MT ST AIGNAN	1	27	26 989	30 810,92 €	31 256	2 723,35 €	28 668	28 227,11 €
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	0	19	3 451	4 279,35 €	4 096	456,33 €	2 993	3 379,20 €
TOTAL	3	115	79 327	92 248,01 €	97 231	9 451,67 €	88 909	87 152,09 €

1.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Maromme usine de traitement	69	0	100,0%	69	0	100,0%
Maromme mélange	69	0	100,0%	69	0	100,0%
Maromme usine	12	0	100,0%	26	0	100,0%
Vallée du Cailly mélange	13	1	92.3%	13	0	100,0%
TOTAL	163	1	99,4%	177	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique, en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme en ammonium.**

La DDASS préconise que l'Agglomération mène jusqu'à son terme la procédure de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) des périmètres de protection des captages de Maromme. L'Agglomération a engagé la procédure

Synthèse DDASS jointe en annexe.

1.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

	N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1 99,4%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2 100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	sources Maromme	P108.3 20%
	forages Cailly	P108.3 60%
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau	P103.2	84,7%
Rendement du réseau d'eau potable	P104.3	72,5%
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	15,7
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	15,6
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,43%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées	P151.1	1,5
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	P152.1	100%
Taux de réclamation	P155.1	24,0
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,28%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	P109.0	0,012

1.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
Bihorel	oct./nov.	avr./mai/juin	avr./mai/juin
Bois Guillaume	sept./oct.	mars/avril	mars/avril
Canteleu	nov./déc.	mai/juin	mai/juin
Maromme	avril	octobre	octobre
Mont St Aignan	août/sept.	fév./mars	fév./mars
Nte Dame de B.	mai	novembre	novembre

a - le Prix de l'eau

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

Le prix de l'eau est révisable semestriellement au 1er janvier et au 1er juillet, par application de la formule de révision contractuelle.

$$K = 0,15 + 0,12(ELHT/374 \times ELMT\ 88/163 \times ELMT\ 85/99,2 \times ELMT\ 90/104,3 \times PVIC/91,6 \times IPP/100,5) + 0,55 (6,55957\ OS3 \times 1,00893\ CS1D/1,7456) + 0,08 (1,20758\ FEXSJ/57,16) + 0,1 (PSDA/459 \times PSDA90/100 \times FSD1/100)$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 2,47328

k au 01/07/2008 = 2,50600

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service

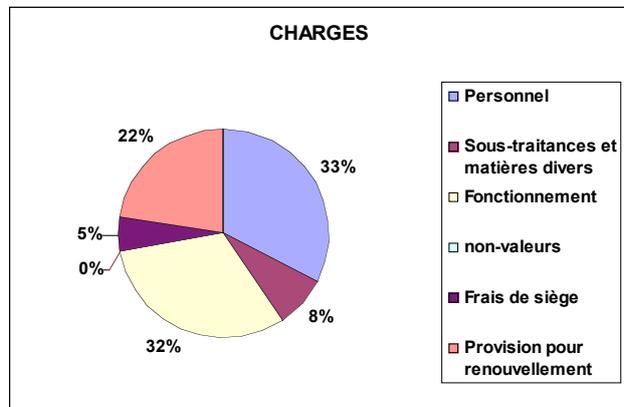
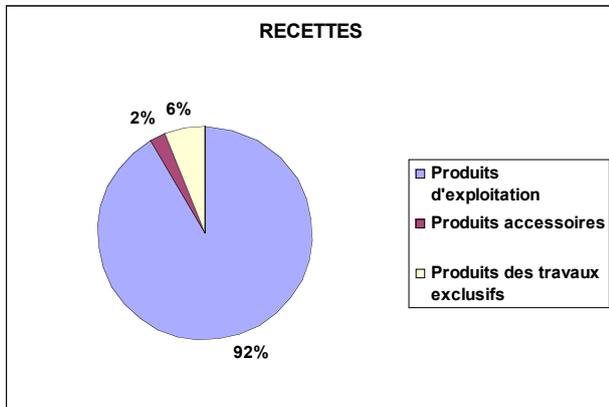
Recettes de Vente d'eau en gros

Il s'agit de la part de recettes de vente d'eau revenant à Lyonnaise des Eaux (hors redevance et TVA)

	2006		2007		2008	
	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)
Destinataire DEVILLE LES ROUEN	599 169	99 397 €	672 802	110 359 €	610 669	139 590 €
Destinataire Siaepa Montville (Montigny)	56 534	9 125 €	59 666	9 809 €	55 321	Vente Agglo
Destinataire Siaepa Montville (Fontaine le Bourg, St Georges Sur F. et Quincampoix)	619 224	99 339 €	495 658	81 131 €	473 252	108 235 €
Destinataire Ville de ROUEN	766 400	184 138 €	742 750	181 718 €	726 330	166 168 €
TOTAL	2 041 327	391 998 €	1 970 876	383 017 €	1 865 572	413 993 €

Les Recettes et les charges du Service (hors comptes de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	4 686 601 €
	Produits accessoires	114 755 €
	Produits des travaux exclusifs	318 356 €
	Total	5 119 712 €
Charges	Personnel	1 575 570 €
	Sous-traitances et matières divers	397 450 €
	Fonctionnement	1 525 257 €
	non-valeurs	3 511 €
	Frais de siège	264 612 €
	Provision pour renouvellement	1 086 693 €
	Total	4 853 093 €
Résultat Brut avant impôt		266 619 €



2

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-les-Rouen

Ce service qui dessert 10 520 habitants, est techniquement rattaché au service de Maromme.

2.1 - Présentation générale

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Déville les Rouen, à compter du 01/01/2003,

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant n°1 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, mise à jour de la formule de révision des tarifs, nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service

Avenant n°2 du 11/01/2006 Prise en charge par le délégataire du renouvellement de 140 branchements plomb par an sur les années 2006 à 2011. Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2011 et dégressivité de la grille tarifaire en vigueur de 2006 à 2009

Avenant n°3 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant n°4 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristique du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage classique conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

A noter un programme de remplacement de branchements en plomb, à la charge de l'exploitant, de 140 branchements par an sur la durée du contrat.

2.2 - La production de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Déville-les-Rouen est produite par l'usine, située à Maromme et exploitée par Lyonnaise des Eaux Suez, comprenant un étage de filtration sur filtre bicouche, une ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration finale

La partie basse de Déville-Lès-Rouen, le long du Cailly, est alimentée gravitairement à partir des réservoirs de Fontenelle, en équilibre avec le réservoir de Garstedt à Maromme.

Les Hauts de Déville-Lès-Rouen, au-dessus de la rue du Coteau, d'une part, et le quartier de la rue de Fontenelle d'autre part, sont alimentés par le réseau haut du Syndicat de Maromme.

Cette eau est achetée, au 1er janvier 2008, au tarif de 0,1673 €/HT/m³.

2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008 les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumés prélevés	Absence de production propre au service de Déville				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumés de service utilisés dans le processus de production					
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumés produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumés importés en gros (1)	En provenance de MAROMME	599 169	672 802	610 669	-9,2%
	TOTAL : V4	599 169	672 802	610 669	-9,2%
Volumés exportés en gros (2)		0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		599 169	672 802	610 669	-9,2%
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	720	
	Rinçage des conduites (4)		2	4	
	TOTAL : V7	720	722	724	
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	521 041	464 430	465 243	0,2%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	366	0,3%
	V8 = VR / D x 365	521 041	464 430	463 972	-0,1%
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		125	125	
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	Non renseigné			
	Total : V9	125	125	125	
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		465277	465277	464821	-0,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,65%	69,16%	76,12%	10,1%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		35,49	35,06	34,89	-0,5%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,03	16,29	11,52	-29,3%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		10,34	16,22	11,45	-29,4%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		35,92	36,36	36,50	0,4%
Nombre d'abonnés : N		3882	3906	3928	0,6%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		109	111	113	1,0%

1- Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

2- Volumés exportés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

3- Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal

4- Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5- Volumés relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6- Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7- Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Les indicateurs techniques font apparaître une amélioration sensible du rendement après la détérioration enregistré en 2007.

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Déville les Rouen	35,486	NR	35,055	NR	34,887	NR

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
DEVILLE LES ROUEN	2642	1357	2652	1221	20	1	2671		166	0	1 055	39,5%

c - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
DEVILLE LES ROUEN	3448	3878	3890	20	317	118	114	9,19%	3,04%	2,93%	9,8	10,05	10,33

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
DEVILLE LES ROUEN	8	13	9	41	30	43	58	50	34	107	93	86

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
DEVILLE LES ROUEN	8	13	9	35,5	35,1	34,9	0,23	0,37	0,26

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
DEVILLE LES ROUEN	41	30	43	2 642	2 652	2 671	1,55	1,13	1,61

2.4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
DEVILLE LES ROUEN	3 882	3 906	3 822	17	49	40	3 928

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
DEVILLE LES ROUEN	493 772	456 207	395 331	49 158	26 412	10 688	481 589

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
DEVILLE LES ROUEN	483 135	456 207	379 371	47 160	26 732	6 556	459 819

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
DEVILLE LES R.	0	17	5 424	5 732,43 €	6 257	718,32 €	6 257	6 026,14 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
DEVILLE les Rouen	20	0	100,0%	20	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

	N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1 100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2 100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	P108.3	Absence de production
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau	P103.2	75,0%
Rendement du réseau d'eau potable	P104.3	76,1%
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	11,52
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	11,45
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,71%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées	P151.1	2,29
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	P152.1	100%
Taux de réclamation	P155.1	24,4
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,49
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	P109.0	0,026

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
DEVILLE LES Rouen	juin	décembre	décembre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre d'avance,
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés.

La part « exploitant » du tarif est révisable chaque année au 1er janvier, par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = 0,10 + 0,38 ICHTTS/116 + 0,28 AE/0,15 + 0,24 PSDC 90/118,2 X FSD2/100$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 1,15062

k au 01/07/2008 = 1,17516

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les autres indicateurs financiers

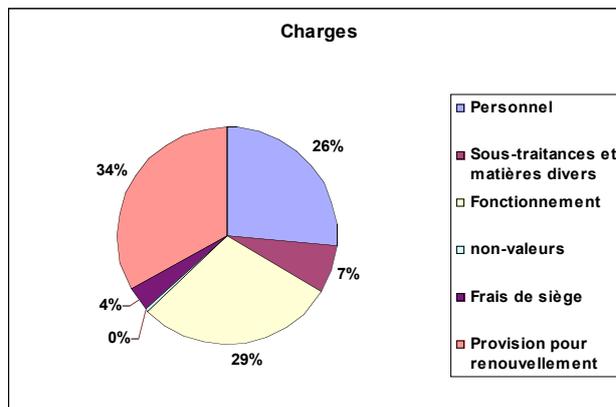
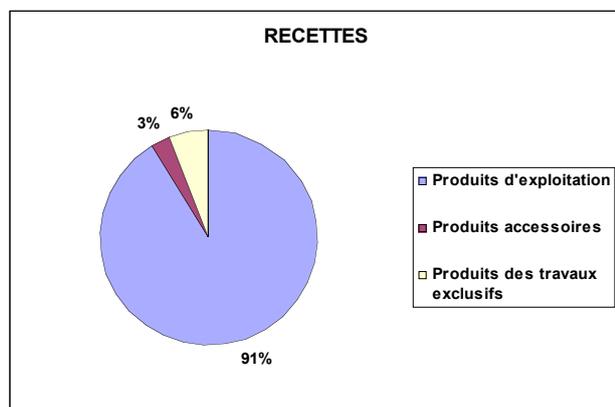
Charges d'achat d'eau en gros

Il s'agit de la part des charges d'achat d'eau (hors redevance et TVA)

	2006		2007		2008	
	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)
En provenance de Maromme	599 169	99 397 €	672 802	110 359 €	610 669	139 590 €

Les recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	484 793 €
	Produits accessoires	15 318 €
	Produits des travaux exclusifs	30 463 €
	Total	530 574 €
Charges	Personnel	154 148 €
	Sous-traitances et matières divers	40 981 €
	Fonctionnement	170 993 €
	non-valeurs	2 772 €
	Frais de siège	21 171 €
	Provision pour renouvellement	192 091 €
	Total	582 156 €
Résultat Brut		- 51 582 €



3

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Val-de-la-Haye et Saint Pierre de Manneville (ex-SIAEP de la Région de Sahurs)

Ce service qui dessert 3 192 habitants, correspond à une entité technique homogène.

3.1 - Présentation générale

Historique du contrat

Ce contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Sahurs. Il est entré en vigueur le 1er août 1998, pour une durée initiale de 12 ans. Au 1er juillet 2006, la commune de Saint Pierre de Manneville a intégré ce contrat.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant n°4 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Modification de l'indice PsdB90 par FSD2. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service

Avenant n°5 du 06/01/2006 Extension du périmètre du contrat à la distribution en eau potable sur la commune de St Pierre de Manneville depuis la ressource du Val de la Haye. Report de l'échéance du contrat au 31/12/2011

Avenant n°6 du 25/09/2007 Plafonnement du coefficient de révision des prix

Avenant n°7 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristique du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

3.2 - La production de l'eau

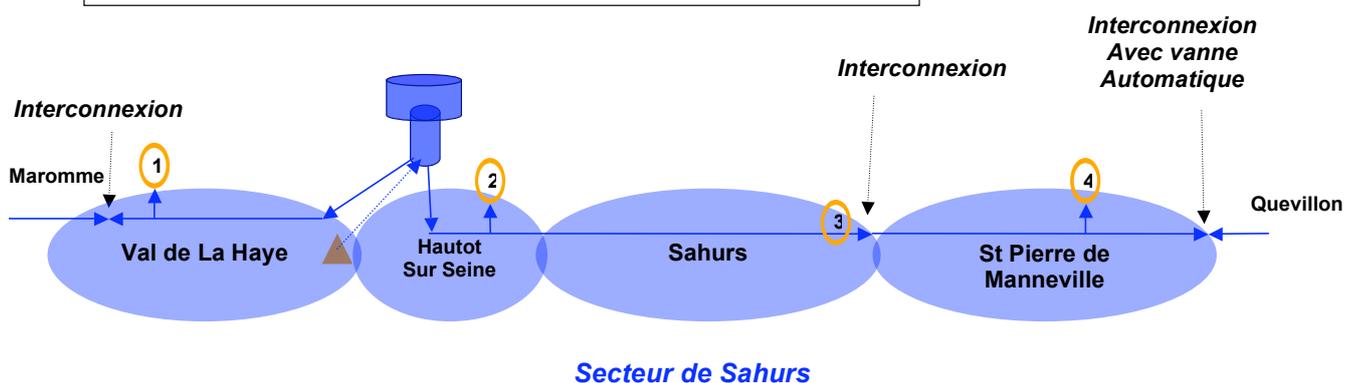
L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé sur la commune de Val-de-la-Haye qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur le coteau de la commune d'Hautôt-sur-Seine.

Le réservoir d'Hautôt-sur-Seine, d'une capacité de 350 m³, alimente gravitairement la quasi-totalité des 3 communes, à l'exception de la zone du Moulin à Hautôt-sur-Seine et de la zone de la Cavée du May au Val-de-la-Haye qui, en raison de leur altimétrie, sont, chacune alimentées par un surpresseur.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	maxi	
Val de la Haye	1300	En cours d'instruction			527	366	832	192 450
Total	1300				527	366	832	192 450

	Capacité de stockage en m ³	Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Val de la Haye	350	527	366	832	15,9	10,1	23,0
Total	350	527	366	832	15,9	23,0	10,1

Sahurs- Schéma d'alimentation



3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008 les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumés prélevés	FORAGE VAL DE LA HAYE	160 355	175 741	192 450	9,5%
	TOTAL : V1	160 355	175 741	192 450	9,5%
Volumés de service utilisés dans le processus de production		0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumés produits : V3 = V1 - V2		160 355	175 741	192 450	9,5%
Volumés importés en gros (1)	En provenance de Maromme	646	237	0	-100,0%
	En provenance de Quevillon	2 045	91	59	-35,2%
	TOTAL : V4	2 691	328	59	-82,0%
Volumés exportés en gros (2)	Vers Maromme	62	0	14	NR
	Vers Quevillon	32	892	1	-99,9%
	TOTAL : V5	94	892	15	-98,3%
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		162 952	175 177	192 494	9,9%
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	190	190	190	0,0%
	Rinçage des conduites (4)		5	5	
	TOTAL : V7	190	195	195	0,0%
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	121 764	113 474	117 373	3,4%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	366	0,3%
	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	121 764	113 474	117 695	3,7%
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	75	50	50	0,0%
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	non explicité			
	Total : V9	75	50	50	0,0%
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		122 029	113 719	117 940	3,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		74,90%	65,09%	61,27%	-5,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		36,33	48,35	48,36	0,0%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,11	3,50	4,24	21,2%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,09	3,48	4,22	21,3%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		9,20	6,44	6,68	3,7%
Nombre d'abonnés : N		1296	1310	1339	2,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		35,67	27,09	27,69	2,2%

1- Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

2- Volumés exportés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

3- Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4- Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5- Volumés relevés comptabilisés : volume relevé au compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6- Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7- Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

On remarque une forte détérioration du rendement de réseau de 14 points en 2 ans.

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hautôt sur Seine	3,890	NR	3,890	NR	3,884	NR
Sahurs	17,880	NR	17,880	NR	17,880	NR

Saint Pierre de M.	Depuis 07/2006	12,010	NR	12,018	NR	
Val de la Haye	14,590	NR	14,570	NR	14,574	NR
TOTAL	36,360	NR	48,350	NR	48,356	NR

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008				
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	solde plomb
Hautôt sur Seine	166	0	167	0	4	0	171		0
Sahurs	533	0	535	0	4	0	539		0
Saint Pierre de M.	Depuis 07/2006		312	0	6	0	318		0
Val de la Haye	331	0	333	0	0	1	332		0
TOTAL	1 030	0	1347	0	14	1	1360		0

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés dans ces 4 communes.

c - Compteurs

	Nombre			Dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hautôt sur Seine	161	162	167	5	5	4	20	3%	2%	12%	13,3	13,7	10,9
Sahurs	517	520	523	4	11	8	13	2%	2%	2%	11,9	12,6	12,93
Saint Pierre de M.	NR	308	310	5	NR	22	21	NR	7%	7%	NR	13,3	11,7
Val de la Haye	315	318	315	0	0	7	20	0%	2%	6%	13,8	15,2	14,58
TOTAL	993	1308	1315	14	16	41	74	2%	2%	6%	12,7	13,5	12,78

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hautôt sur Seine	1	1	1	0	1	0	2	2	3	3	4	4
Sahurs	0	0	1	8	4	5	16	12	5	24	16	11
Saint Pierre de M.	1	5	1	2	4	1	3	8	10	6	17	12
Val de la Haye	0	2	1	8	1	0	5	5	4	13	8	5
TOTAL	2	8	4	18	10	6	26	27	22	46	45	32

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hautôt sur Seine	1	1	1	3,88	3,88	3,884	0,26	0,26	0,26
Sahurs	0	0	1	17,88	17,88	17,88	0,00	0,00	0,00
Saint Pierre de M.	1	5	1	NR	12,01	12,018	NR	0,42	0,42
Val de la Haye	0	2	1	14,57	14,57	14,574	0,00	0,14	0,14
TOTAL	2	8	4	36,33	48,34	48,356	0,06	0,17	0,17

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hautôt sur Seine	0	1	0	166	167	171	0,00	0,60	0,00
Sahurs	8	4	5	533	535	539	1,50	0,75	0,93
Saint Pierre de M.	2	4	1	NR	313	318	NR	1,28	0,31
Val de la Haye	8	1	0	331	332	332	2,42	0,30	0,00
TOTAL	18	10	6	1030	1347	1360	1,75	0,74	0,44

3.4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Hautôt sur Seine	157	159	161	0	5	3	169
Sahurs	519	523	500	0	9	21	530
Saint Pierre de M.	304	311	308	0	5	6	319
Val de la Haye	316	317	305	1	8	7	321
TOTAL	1 296	1 310	1 274	1	27	37	1 339

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Hautôt sur Seine	13 216	12 220	12 279	0	1281	673	14 233
Sahurs	62 112	49 851	45 327	0	1663	1 994	48 984
Saint Pierre de M.	10 952	24 707	23 930	0	770	801	25 501
Val de la Haye	33 670	31 989	27 481	4 015	1454	257	33 207
TOTAL	122 219	118 767	109 017	4015	5168	3725	121 925

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						TOTAL 2008
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Hautôt sur Seine	NR	12 978	12 477	0	1126	173	13 776
Sahurs	NR	43 403	40 001	0	1690	1 997	43 688
Saint Pierre de M.	NR	20 791	20 880	0	770	731	22 381
Val de la Haye	NR	32 200	27 445	4 015	1454	263	33 177
TOTAL	110 752	109 372	100 803	4015	5040	3164	113 022

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Réseaux Sahurs	16	0	100%	16	0	100%
Forage Val de la Haye	2	0	100%	2	0	100%
TOTAL	18	0	100,0%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008. Les indicateurs suivants ont été renseignés dès lors qu'ils étaient connus

	N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1 100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2 100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	VAL DE LA HAYE	P108.3 40%
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau	P103.2	69%
Rendement du réseau d'eau potable	P104.3	61,3%
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	4,24
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	4,22
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,67%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées	P151.1	6,11
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	P152.1	100%
Taux de réclamation	P155.1	65,6
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,15
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	P109.0	0,004

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
HAUTOT	Mars	Septembre	Septembre
SAHURS	Mars	Septembre	Septembre
VAL DE LA HAYE	Mars	Septembre	Septembre
ST PIERRE DE M.	Mars	Septembre	Septembre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement au 1er janvier et au 1er juillet, par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = 0,125 + 0,5 \text{ ICHTTS}/101,1 + 0,075 \text{ ELMT90}/97,4 \times \text{PVIC}/91,6 \times \text{IPP}/100,5 + 0,3 \text{ PSDB}/90 \times \text{FSD2}/100$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

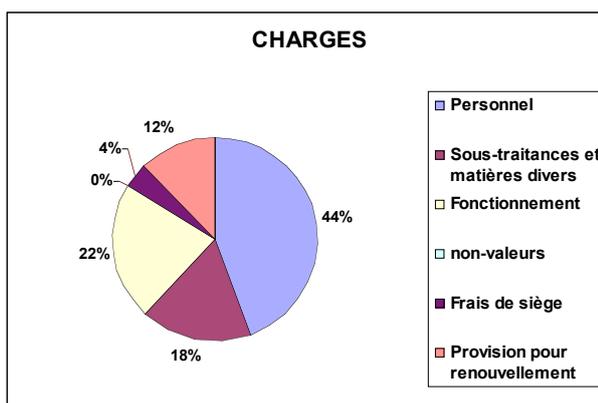
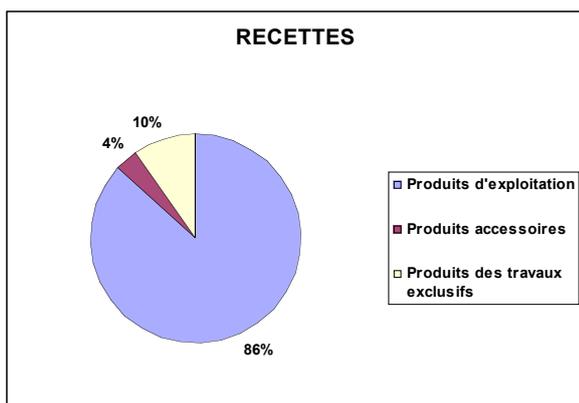
k au 01/01/2008 = 1,26102

k au 01/07/2008 = 1,28734

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

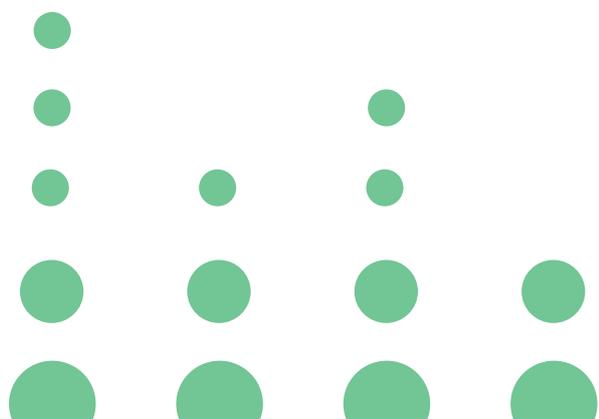
		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	114 958 €
	Produits accessoires	4 822 €
	Produits des travaux exclusifs	12 837 €
	Total	132 617 €
Charges	Personnel	64 949 €
	Sous-traitances et matières divers	25 809 €
	Fonctionnement	31 777 €
	non-valeurs	- 101 €
	Frais de siège	5 580 €
	Provision pour renouvellement	18 046 €
	Total	146 060 €
Résultat Brut avant impôt		- 13 443 €





PARTIE 5

Les services exploités par Véolia Eau



Présentation générale

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Véolia Eau dessert les 5 services suivants :

- Grand-Couronne, Moulineaux, Petit-Quevilly, Petit Couronne, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville les Rouen
- Houpeville, Le Houlme et Malaunay
- Oissel
- Roncherolles sur le Vivier
- Saint Léger du Bourg-Denis

Ces services distribuent environ 31.2% des volumes consommés dans l'Agglomération, ils alimentent 129 989 habitants.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE VÉOLIA-EAU

Dans l'Agglomération Véolia Eau dessert 6 services gérés par ses filiales :

Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :

- Oissel

Compagnie Générale des Eaux :

- Grand-Couronne, Moulineaux, Petit-Quevilly, Petit Couronne, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville les Rouen

SADE- Exploitations de Normandie :

- Saint Léger du Bourg-Denis
- Houpeville, Le Houlme et Malaunay
- Roncherolles sur le Vivier

Pour gérer ces services Véolia dispose d'une Agence Locale :

L'Agence Rouen Agglomération
6, rue d'Alembert
76100 le Petit Quevilly

Ouverture au public de **13h à 17h : bureau de Le PETIT Quevilly, 6 rue d'Alembert**

Ouverture au public de **8h45 à 11h45 : bureau de OISSEL, 1724 av. Gal de Gaulle**

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : **0811 900 800**, ainsi que d'un site internet : www.generale-des-eaux.com, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter et d'accéder aux informations relatives à son compte-client.

1

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

1.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert 11 330 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO), à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 ans, cette durée a été modifiée par avenant, le terme du contrat est le 31 décembre 2014

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 4 derniers conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/05 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme 31/12/2014 - Remboursement solde financement fermier forage de la Perreuse & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur 1 facture sur estimation

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant n° 8 du 14/02/08 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³ - Eradication à la fin du contrat des branchements «plomb et PE noir»

Caractéristiques :

Il s'agit d'un contrat d'affermage.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du remplacement des branchements « plomb et PE noir » d'ici la fin du contrat.

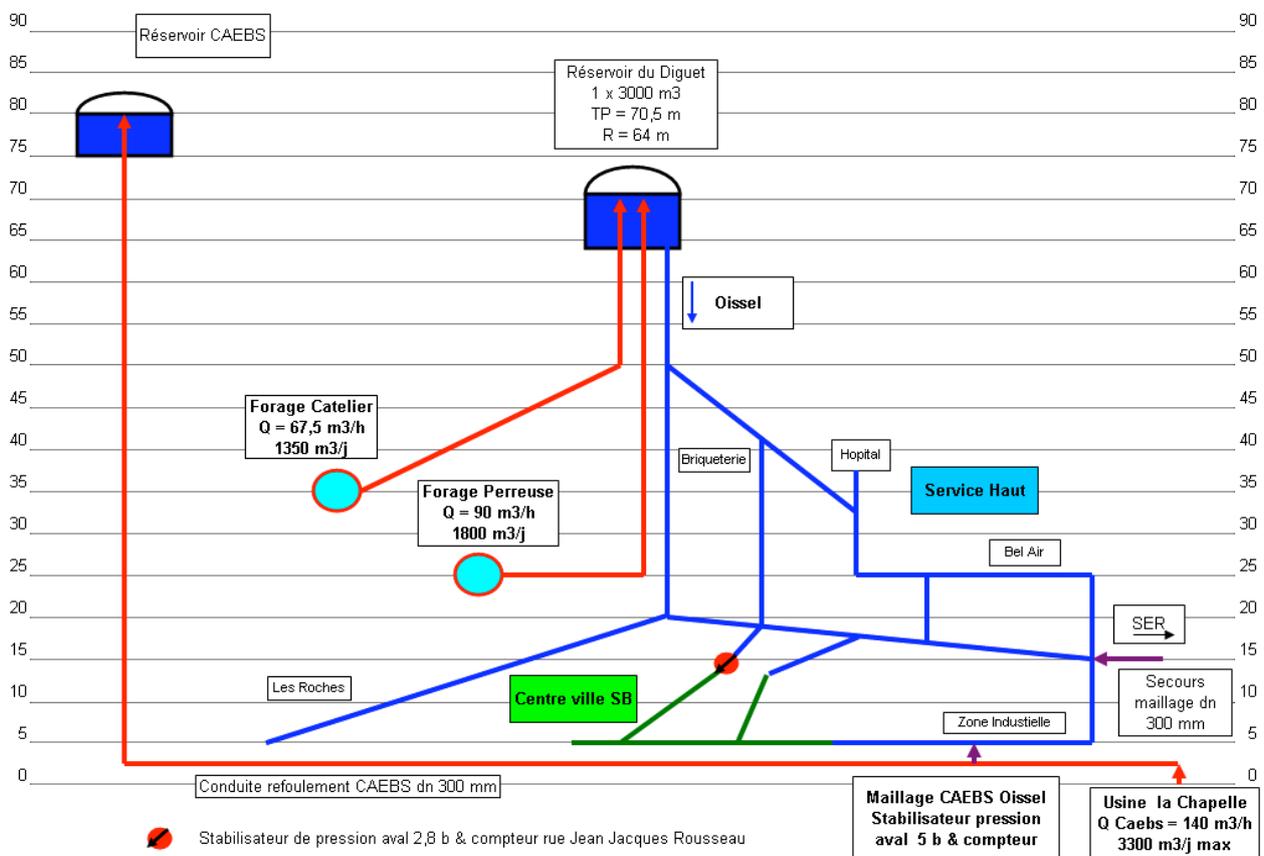
1.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des installations suivantes :

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	maxi	
La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 889			689 461
Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	313			114 354
Total	3 200		3 500	185	2 202	760	2594	803 815

	Capacité de stockage en m ³	Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Réservoir du Diguet	3 000	2202	760	2594	32.7	69.5	27.8
Total	3 000	2202	760	2594	32.7	69.5	27.8

SCHEMA de principe OISSEL CAR



1.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figure dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource forage de la Perreuse	455 022	631 746	689 461	9,14%
	Ressource forage du Catelier	415 194	167 063	114 354	-31,55%
	TOTAL : V1	870 216	798 809	803 815	0,63%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Ressource forage de la Perreuse	0	0	0	
	Ressource forage du Catelier	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		870 216	798 809	803 815	0,63%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de CAEBS	245	0	0	
	En provenance de BSR			5	
	TOTAL : V4	245	0	5	Non significatif
Volumes exportés en gros (2)	Absence d'export				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		870 461	798 809	803 820	0,63%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	720	0,00%
	Rinçage des conduites (4)		2	2	
	TOTAL : V7	720	722	722	-0,04%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	596 664	480 683	522 097	8,62%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D		365	381	4,38%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	559 743	480 683	500 172	4,05%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		270	250	
	Volumes utilisés pour l'hydraurage des réseaux d'assainissement				
	Total : V9	0	270	250	
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		560463	481675	501143	4,04%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V9 + V4)		64,39%	60,30%	62,35%	3,39%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		63,7	63,6	63,7	0,20%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		13,36	13,71	13,06	-4,74%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		13,33	13,67	13,02	-4,74%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		24,10	20,76	21,56	3,84%
Nombre d'abonnés : N		4 780	4 851	4 860	0,19%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		75,02	76,32	76,32	-0,01%

1- Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2- Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3- Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4- Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5- Volumes relevés comptabilisés : volume relevé au compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6- Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7- Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

On constate un rendement de réseau faible du principalement au vieillissement prématuré des canalisations en PE noir, sous l'action de la désinfection au dioxyde de chlore. Ce traitement a été remplacé en 2006 par un traitement au chlore gazeux, afin de limiter ce vieillissement prématuré du PE noir.

Conformément au dernier avenant en date de janvier 2008, l'exploitant a pour obligation le renouvellement de l'ensemble des branchements en PE noir d'ici la fin du contrat. Un programme, établi en collaboration avec les Services Technique de la commune de Oissel, a été défini.

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
OISSEL	63,718	85,545	63,558	85,456	63,682	63,682

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
OISSEL	3 898	369	3 912	394	14	1	3 925	133	45	1	348	8,9%

Suivi spécifique renouvellement des branchements PE noir (avenant n°8 du 14/02/08)

Solde PE noir	PE noir renouvelés	PE noir supprimés	solde PE noir	% de brcht PE noir
551	88	0	463	11,8%

c - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
OISSEL	5 049	5 182	5196	18	355	470	324	7,03%	9,07%	6,24%	9,5	9,2	9,25

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
OISSEL	21	10	25	115	70	82	84	139	141	220	219	248

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
OISSEL	21	10	25	63,7	63,6	63,7	0,33	0,16	0,39

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
OISSEL	115	70	82	3 898	3 925	3 925	2,95	1,78	2,09

L'indice de réparation de branchement sur la commune de Oissel est 2 fois supérieur à la moyenne de la Communauté de l'Agglomération, ce qui confirme le diagnostique : vieillissement prématuré des PE noir

14 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
OISSEL	4 780	4 851	4698	57	105	0	4 860

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
OISSEL	596 664	480 683	445582	32880	43635	0	522 097

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
OISSEL	549 215	466 729	437 763	35 119	39093	0	511 975

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
OISSEL			5413	6 177,50 €	7617	1 442,04 €	9849	6 482,71 €

1.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Oissel	20	0	100,00%	20	0	100,00%
Mélange Perreuse Catelier	5	0	100,00%	5	0	100,00%
Total	25	0	100,00%	25	0	100,00%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.** Synthèse DDASS jointe en annexe.

1.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Catelier	P108.3	60%
	Perreuse	P108.3	60%
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau		P103.2	81,0%
Rendement du réseaux d'eau potable		P104.3	62,35%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	13,06
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	13,02
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,13%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	5.14
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation		P155.1	0,62
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	0,83%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0

1.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles sur relevé en décembre et juin.

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
OISSEL	1° semestre	2° semestre	2° semestre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement au 1er janvier et au 1er juillet, par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10a} + 0,13 \text{ FSD1}$ (b)

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 1,000000

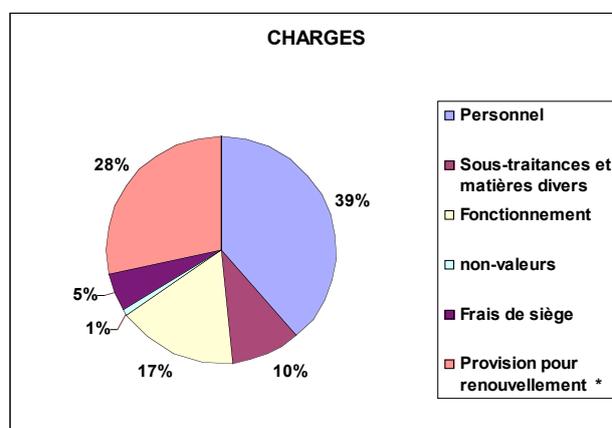
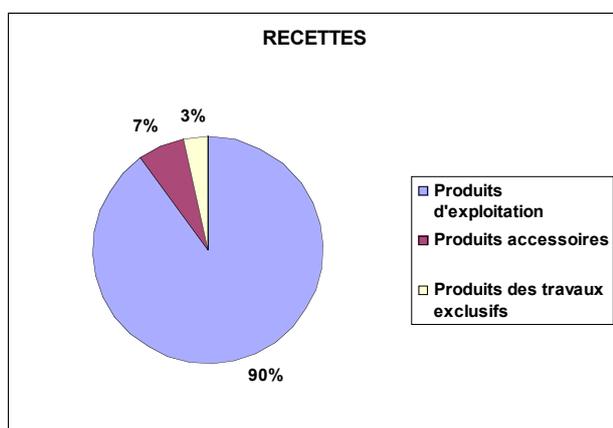
k au 01/07/2008 = 1,015381

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les Recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	510 944 €
	Produits accessoires	37 029 €
	Produits des travaux exclusifs	19 017 €
	Total	566 990 €
Charges	Personnel	218 569 €
	Sous-traitances et matières divers	55 993 €
	Fonctionnement	96 420 €
	non-valeurs	4 602 €
	Frais de siège	30 508 €
	Provision pour renouvellement *	161 388 €
	Total	567 480 €
Résultat Brut		- 490 €

* Charges Renouvellement (104070) + Investissements (40066) + Compteurs (17252) = 161388 €



2

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

2.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert 3 156 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/01/1993, jusqu'au 30/06/2015, soit 21 ans.

Ce contrat a été modifié par avenants, dont 4 conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme 31/12/2014 & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur 1 facture sur estimation

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant du 14/02/08 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristiques :

Il s'agit d'un contrat d'affermage.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

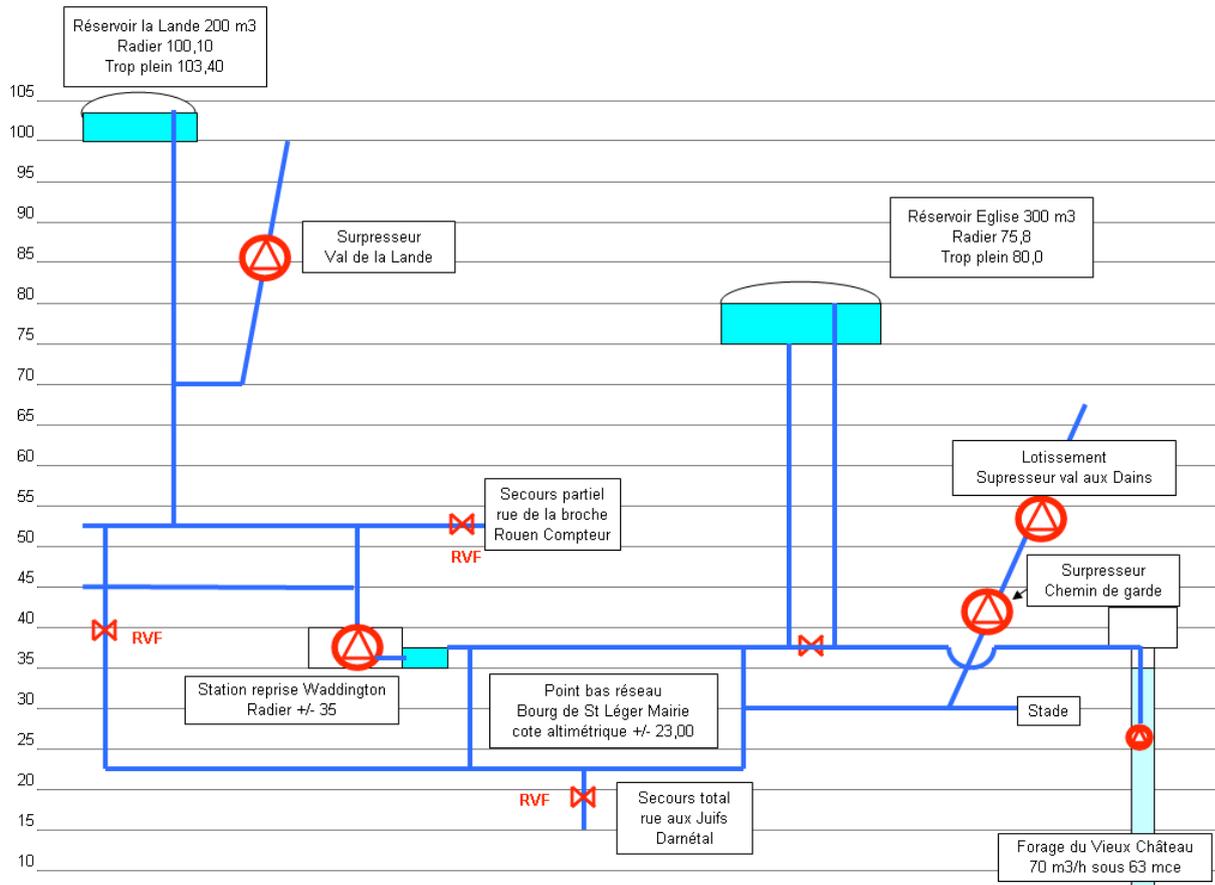
2.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis provient du captage situé sur le territoire de cette même commune, d'une capacité journalière de 1 500 m³. Le traitement mis en place consiste en une simple désinfection.

	Capacité technique de production en m3/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	466	346	581	170 206
Total	1 500		1 000	160	466	346	581	170 206

	Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Cantony	150	466	346	581	7,7	10,4	6,2
La Lande	200						
Waddington	200						
Total	550	466	346	581	28,3	38,2	22,7

SCHEMA DE PRINCIPE SAINT LEGER DE BOURG DENIS - CAR



2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	155 973	160 680	170 206	5,93%
	TOTAL : V1	155 973	160 680	170 206	5,93%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		155 973	160 680	170 206	5,93%
Volumes importés en gros (1)	CONVENTION ECHANGE Régie CAR / VE St Léger	1 336	126	185	46,83%
	TOTAL : V4	1 336	126	185	46,83%
Volumes exportés en gros (2)	CONVENTION ECHANGE Régie CAR / VE St Léger	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		157 309	160 806	170 391	5,96%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	470	470	
	Rinçage des conduites (4)		0	0	
	TOTAL : V7	470	470	470	
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	137 084	129 533	143 366	10,68%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			360	
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	132 007	132 584	145 357	9,63%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		65	60	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	Total : V9	0	65	60	
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		132 477	133 119	145 887	9,59%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V9 + V4)		84,21%	82,78%	85,62%	3,43%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		20,1	20,1	20,6	2,49%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,45	3,84	3,32	-13,45%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,39	3,77	3,25	-13,65%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		18,09	18,11	19,36	6,93%
Nombre d'abonnés : N		1288	1336	1428	6,89%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		64,18	66,33	69,17	4,29%

1 - Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5 - Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Saint Léger du B. D.	20,1	26,5	20,1	26,8	20,6	27,6

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008						
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	solde plomb
Saint Léger du B. D.	1311	0	1332	0	68	1	1399	3	0	0	0

A noter l'absence de branchements « plomb » recensés sur le territoire de la commune.

c - Compteurs

	Nombre			Dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Saint Léger du B. D.	1 326	1 361	1 419	97	29	150	129	2,2%	11,0%	9,1%	11,2	10,3	8,7

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Saint Léger de B. D.	4	2	1	12	13	6	10	21	28	26	36	35

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Saint Léger de B. D.	4	2	1	20,1	20,1	20,6	0,20	0,10	0,05

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Saint Léger de B. D.	12	13	4	1 311	1 332	1 399	0,92	0,98	0,29

2-4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Saint Léger du B. D.	1 288	1 336	1393	15	18	2	1 428

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Saint Léger du B. D.	137 084	129 533	127 999	8 066	7084	217	143 366

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Saint Léger du B. D.	137 084	123 871	121 275	8 066	6982	217	136 540

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
Saint Léger du B. D.			3 023	3 952.10 €	4 229	998.24 €	4 748	4 607.73 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
St Léger du B. D.	10	0	100%	10	0	100%
Forage vieux château	3	0	100%	3	0	100%
Total	13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P108.3	60%
Indicateur de connaissance de gestion patrimoniale du réseau		P103.2	74%
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	85.6%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	3.32
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	3.25
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0.91%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	0.70
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation		P155.1	0.70
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	0.74%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
Saint Léger de B. D.	2° semestre	1er semestre	1er semestre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture.

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement, par application de la formule contractuelle suivante :

Formule de révision $K = K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1}$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

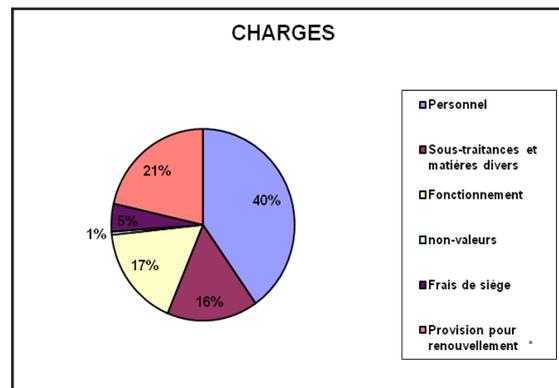
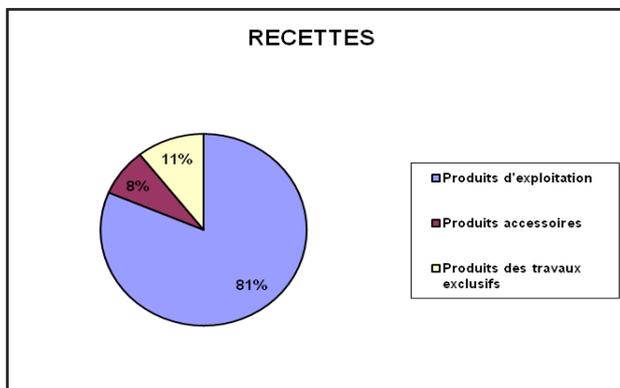
k au 01/01/2008 = 1

k au 01/07/2008 = 1.015381

b - Les Recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	136 181
	Produits accessoires	13 426
	Produits des travaux exclusifs	17 721
	Total	167 328
Charges	Personnel	67 663
	Sous-traitances et matières divers	26 922
	Fonctionnement	28 592
	non-valeurs	921
	Frais de siège	7 899
	Provision pour renouvellement *	35 994
	Total	167 991
Résultat Brut		-663

* Garantie renouvellement (12765) + Contractuel Investissement (19364) + Compteurs (4306) = 35994 €



3

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houppeville, Le-Houlme et Malaunay (Communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la Région de Montville)

3.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert 12 924 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Le transfert de la compétence « eau » à l'Agglomération au 1er janvier 2005 a entraîné la scission du contrat entre l'Agglomération, pour les 3 communes de Houppeville, Le-Houlme et Malaunay et le SIAEP de la Région de Montville pour les 8 communes demeurant dans ce Syndicat.

Les ressources en eau, 2 captages situés à Montville, 1 captage situé à la Fontaine-Hénouville et 1 captage situé à Clères restent à disposition du Syndicat.

En conséquence, l'Agglomération Rouennaise acquitte une surtaxe de 0,09HT/m³ (base 2005) fourni aux abonnés des 3 communes dans le cadre d'une convention générale d'échange d'eau conclue avec le Syndicat de Montville en 2005.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/03/2003, jusqu'au 31/03/2015, pour 12 années.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 3 derniers ont été conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portant principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/05 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant n° 4 du 14/02/08 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristiques :

Il s'agit d'un contrat d'affermage classique conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant 2 (28/06/05), mentionné ci-dessus, de remplacer annuellement 88 branchements, 22 regards de comptage en PVC, et 396 compteurs.

3.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Montville, situées sur le territoire des communes de Montville (captages des Sondres et des Anglais) et sur la commune de Fontaine Hénouville (captage d'Hénouville) dont le traitement consiste en une simple désinfection.

	Capacité technique de production en m3/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Ressource	Achat d'eau au SIAEPA de MONTVILLE							
Total					2385			872 885

	Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Domaine aux Loups Le Houlme	300						
Bois Planté Le Houlme	200						
Bâche surpresseur Houpeville	500						
Réservoir BAS Malaunay	150						
Total	1150	2385			11.6		

3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Achat Siaepa de Montville				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Achat Siaepa de Montville				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEPA de Montville	720 772	946 323	872 885	-7,76%
	TOTAL : V4	720 772	946 323	872 885	-7,76%
Volumes exportés en gros (2)	Vers				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		720 772	946 323	872 885	-7,76%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	710	710	710	0,00%
	Rinçage des conduites (4)		12		
	TOTAL : V7	710	722	710	-1,71%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	586 700	436 878	603 451	38,13%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			400	
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	526 007	500 389	550 649	10,04%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		165	165	
	Volumes utilisés pour l'hydraucurage des réseaux d'assainissement				
	Total : V9	0	165	165	
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		526717	501276	551524	10,02%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		73,08%	52,97%	63,18%	19,28%

Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	85,674	86,577	86,576	0,00%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365	6,23	14,11	10,20	-27,74%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365	6,21	14,08	10,17	-27,79%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365	16,84	15,86	17,45	10,03%
Nombre d'abonnés : N	4 943	5 089	5 175	1,69%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	57,70	58,78	59,77	1,69%

1 - Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5 - Volumes relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

On constate une amélioration du rendement de réseau de 10 points et des indices linéaires, cependant ces indicateurs restent faibles.

Les volumes importés sont comptabilisés au niveau des compteurs et débitmètres d'échange d'eau. Sur la base de l'ancien périmètre, les rendements CAR 63% et hors CAR 86% sont très contrastés. Le rendement global est de 68.7% contre 63% en 2007. Il est probable que les volumes comptabilisés par les 8 points de comptage ne donnent pas la réalité des échanges d'eau, c'est pourquoi des investigations sur les comptages d'import/export sont programmées par l'exploitant en 2009.

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Houpeville			21.7		21.8	27.0
Le Houleme			22.4		21.9	29.8
Malaunay			42.4		42.9	54.1
TOTAL	85.7	110.4	86.6	111.4	86.6	110.9

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	solde plomb	% de brcht plomb
Houpeville	949	36	949	16	2		951	41	18	0	0	0.00%
Le Houleme	1428	131	1429	131	6	1	1434	33	13	0	118	8.23%
Malaunay	2018	283	2024	271	6		2030	11	5	0	266	13.10%
TOTAL	4 395	450	4 402	418	14	1	4 415	85	36	0	384	8.70%

Lors de la campagne de relevé compteurs, début d'année 2009, un état quantifié du nombre de branchement plomb a été réalisé.

c - Compteurs

	Nombre			Dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Houpeville		919	993	26		109	90		11.86%	9.06%	9.0	8.1	7.1
Le Houlme		1793	1817	13		161	199		8.98%	10.95%	9.9	10.4	8.9
Malaunay		2203	2333	31		175	184		7.94%	7.89%	8.8	8.8	7.7
TOTAL	5101	4915	5143	70	274	445	473	5.37%	9.05%	9.20%	9.3	9.2	8.96

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Houpeville		5	7		5	5		20	17		30	29
Le Houlme		3	11		4	19		10	35		17	65
Malaunay		8	21		5	18		27	34		40	73
TOTAL	13	16	39	5	14	42	25	57	86	43	87	167

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Houpeville		5	7		21,7	21,759		0,23	0,32
Le Houlme		3	11		22,4	21,889		0,13	0,50
Malaunay		8	21		42,4	42,928		0,19	0,49
TOTAL	13	16	39	85,7	86,6	86,576	0,152	0,185	0,450

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Houpeville		5	5	949	949,0	951		0,53	0,53
Le Houlme		4	19	1428	1429,0	1434		0,28	1,32
Malaunay		5	18	2018	2024,0	2030		0,25	0,89
TOTAL	5	14	42	4395	4402	4415	0,114	0,318	0,951

3-4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Houpeville		971	977	3	14	7	1 001
Le Houlme		1 808	1 759	45	14	0	1 818
Malaunay		2 310	2 279	42	17	18	2 356
TOTAL	4 943	5 089	5 015	90	45	25	5 175

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Houpeville		80 974	95 494	2 198	1752	642	100 086
Le Houlme		148 476	168 335	57 177	12412	0	237 924
Malaunay		207 428	229 422	18 136	14515	3 368	265 441
TOTAL	586 700	436 878	493 251	77 511	28 679	4010	603 451

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Houpeville		79 815	94 953	2 198	12241	0	109 392
Le Houlme		146 636	165 288	56 572	1752	642	224 254
Malaunay		201 126	223 030	15 620	13503	3 045	255 198
TOTAL	586 700	427 577	483 271	74 390	27 496	3687	588 844

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
Le Houlme			1210	947.81 €	1536	430.25 €	6159	6 812.11 €
Houpeville			166	148.35 €	220	1 014.34 €	1228	1 160.60 €
Malaunay			1846	1 234.75 €	2019	522.54 €	6133	6 153.40 €
TOTAL	0	0	3222	2 330.91 €	3775	1 967.13 €	13520	14 126.11 €

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Malaunay & Le Houlme	18	0	100%	18	0	100%
Malaunay Hénouville	1	0	100%	1	0	100%
Houpeville	9	0	100%	9	0	100%
TOTAL	28	0	100%	28	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine-Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique. la DDASS relève un dépassement pendant 1 mois de la norme en dinoterbe (pesticide), l'eau peut néanmoins être consommée sans risque pour la santé.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100.0%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2	100.0%
Indice d'avancement de protection de la ressource		P108.3	Absence de production
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau		P103.2	68.5%
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	63.18%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	10.20
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	10.17
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0.89%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	0.00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation		P155.1	8
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	0.7%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0.0%

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
Le Houlme	2° semestre	1° semestre	1° semestre
Houpeville	2° semestre	1° semestre	1° semestre
Malaunay	2° semestre	1° semestre	1° semestre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable progressif (voir tranches sur tableau joint) en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable, par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = K + 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1 (b)}$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 1.0000

k au 01/07/2008 = 1.0000

b - Les Recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

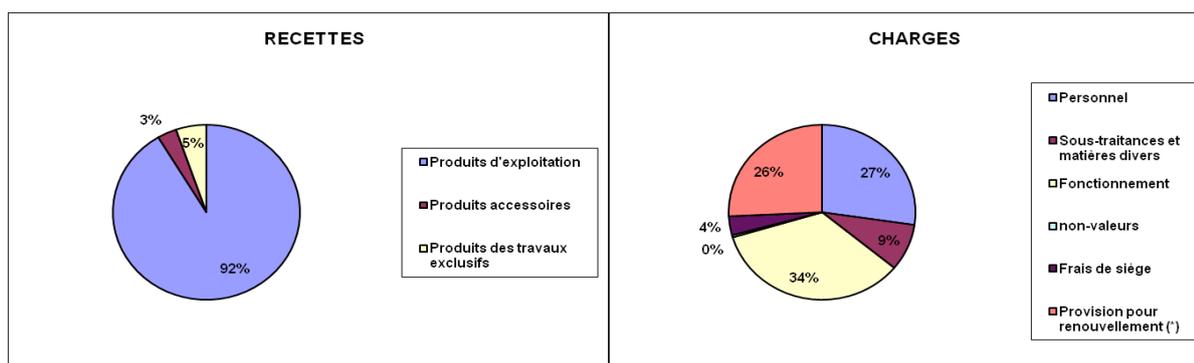
Charges d'achat d'eau en gros

	2006		2007		2008	
	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)
En provenance de Siaepa de Montville	720 772	103 863.00 €	946 323	138 941.00 €	872 885	135 689.00 €
TOTAL	720 772	103 863.00 €	946 323	138 941.00 €	872 885	135 689.00 €

Les recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation	438 236 €
	Produits accessoires	16 015 €
	Produits des travaux exclusifs	25 258 €
	Total	479 509 €
Charges	Personnel	153 647 €
	Sous-traitances et matières divers	48 621 €
	Fonctionnement	193 548 €
	non-valeurs	2 269 €
	Frais de siège	19 665 €
	Provision pour renouvellement (*)	144 714 €
	Total	562 464 €
Résultat Brut		- 82 955 €

(*) garantie de continuité de service et fonds contractuel



4

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (commune précédemment adhérente au SIAEPA de la Région de Préaux)

4.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert 1 099 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Le transfert de la compétence « eau » à l'Agglomération au 1er janvier 2005 a entraîné la scission du contrat entre l'Agglomération, pour la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier et le SIAEP de la Région de Préaux pour les 4 communes demeurant dans ce Syndicat.

Les ressources en eau, 2 captages situés sur la commune de Blainville-Crevon restent à disposition du Syndicat.

En conséquence, une convention d'achat d'eau en gros a été conclue entre l'Agglomération Rouennaise et le Syndicat de Préaux, pour définir les modalités techniques et financières, notamment de reversement de surtaxe permettant au Syndicat de financer les investissements sur ses installations de production.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Préaux avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/01/2000 pour 12 années.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par 3 avenants conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Échéance contrat 31/12/2009

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant du 14/02/08 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristiques :

Il s'agit d'un contrat d'affermage.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Il est toutefois à noter que le renouvellement des branchements est à la charge de la collectivité.

4.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Préaux, située sur le territoire de la commune de Blainville-Crevon, dont le traitement consiste en une simple désinfection.

	Capacité technique de production en m3/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m3/j			Volume annuel en m3
		Année	Q m3/j	Q m3/h	Moyen	Mini	maxi	
Ressource	Import	Achat d'eau au Syndicat de Préaux						
Total							59 570	

	Capacité de stockage en m3	Volume journalier m3/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
Réservoir	300	164		215	44		33
Total	300	164			44		33

4.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumes prélevés	Achat au Syndicat de Préaux				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Achat au Syndicat de Préaux				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	Achat au Syndicat de Préaux	61 625	64 761	59 570	0
	TOTAL : V4	61 625	64 761	59 570	-8,02%
Volumes exportés en gros (2)	Vers				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		61 625	64 761	59 570	-8,02%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	72	72	72	0,00%
	Rinçage des conduites (4)		6	0	-100,00%
	TOTAL : V7	72	78	72	-7,34%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	46 090	38 888	41 227	6,01%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			367	
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	43 576	41 353	41 002	-0,85%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		20	20	0,00%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	Total : V9	0	20	20	0,00%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		43648	41451	41094	-0,86%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		70,83%	64,01%	68,98%	7,78%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		13,797	13,962	14,725	5,46%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,58	4,59	3,45	-24,79%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,57	4,57	3,44	-24,85%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		8,67	8,13	7,65	-6,00%
Nombre d'abonnés : N		440	444	446	0,45%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		31,89	31,80	30,29	-4,75%

- 1 - Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 - Volumes exportés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal
- 4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service
- 5 - Volumes relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 - Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
RONCHEROLLES	13,797	16,037	13,962	16,208	14,725	16985

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008						
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	solde plomb
RONCHEROLLES	448	0	450	0	2	0	452	0	0	0	0

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur cette commune.

c - Compteurs

	Nombre			Dont nouveaux points de deserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	RONCHEROLLES	447	430	444	1	8	5	2	1,8%	1,2%	0,5%	NR	NR

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
RONCHEROLLES	0	5	0	2	4	2	8	15	1	10	24	3

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
RONCHEROLLES	0	5	0	13,8	14,0	14,7	0,00	0,36	0,00

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
RONCHEROLLES	2	4	2	448	450	450	0,45	0,89	0,44

4-4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
RONCHEROLLES	440	444	429	1	5	11	446

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
RONCHEROLLES	46 090	38 888	39 198	386	542	1 101	41 227

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
RONCHEROLLES	46 090	38 158	37 527	386	542	1 056	39 511

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
RONCHEROLLES			1127		1411	490,17	1838	1812,18

5.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Roncherolles sur le V.	7	0	100%	7	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine-Maritime, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique. La DDASS relève des dépassements pendant 11 mois de la norme en désétyl atrazine (pesticide), l'eau peut néanmoins être consommée sans risque pour la santé.**

Synthèse DDASS jointe en annexe.

4.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008. Les indicateurs suivants ont été renseignés dès lors qu'ils étaient connus

		N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1	100%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource		P108.3	Absence de production
Indicateur de connaissance de gestion patrimoniale du réseau		P103.2	67,5
Rendement du réseau d'eau potable		P104.3	69,0%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	3,5
Indice linéaire des pertes en réseau		P106.3	3,4
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,77%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées		P151.1	0,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés		P152.1	100%
Taux de réclamation		P155.1	2,2
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	0,18%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité		P109.0	0

4.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
RONCHEROLLES	mai	novembre	novembre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre d'avance
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTSI} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10a} + 0,13 \text{ FSD1}$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 1.000000
k au 01/07/2008 = 1.015381

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les Recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

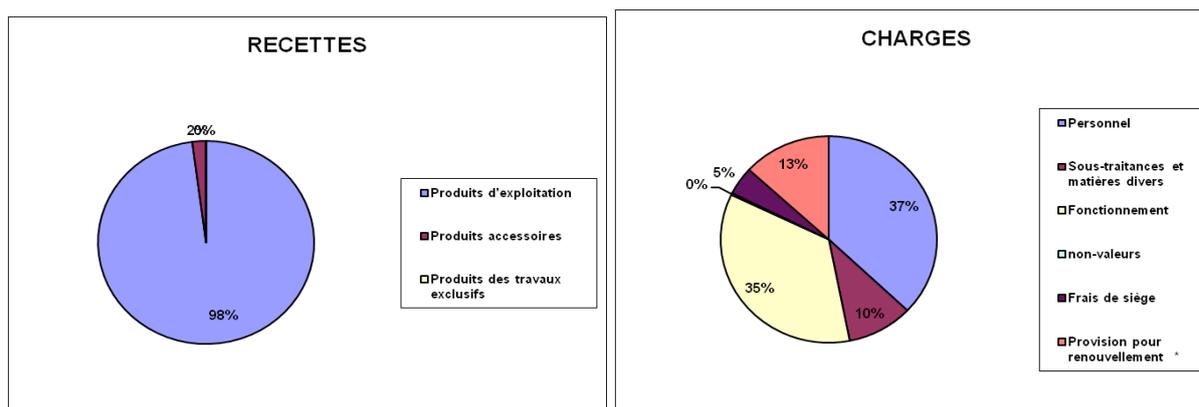
Charges d'achat en gros

	2006		2007		2008	
	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)
En provenance de Syndicat de Préaux	64 761	6 924,00 €	64 761	6 912,00 €	59 570	7 174,00 €

Les recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en □
Recettes	Produits d'exploitation	40 007 €
	Produits accessoires	840 €
	Produits des travaux exclusifs	- €
	Total	40 847 €
Charges	Personnel	15 848 €
	Sous-traitances et matières divers	4 222 €
	Fonctionnement	15 064 €
	non-valeurs	124 €
	Frais de siège	1 880 €
	Provision pour renouvellement *	5 664 €
	Total	42 802 €
Résultat Brut		- 1 955 €

* Garantie renouvellement (3285) + Contractuel Investissement (1168) + Compteurs (1211) = 5664 €



5

Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Moulineaux, Grand-Couronne, Petit-Couronne, Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-Les Rouen (ex Syndicat de la Banlieue Sud de Rouen)

5.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert 101 480 habitants, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Banlieue Sud de Rouen, avec la Compagnie Générale des Eaux, à compter du 01/01/1982, jusqu'au 31/12/2008, soit une durée de 27 ans.

Initialement composé de 4 communes membres : Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-les-Rouen, le périmètre du Syndicat a été étendu à la commune de Grand-Couronne, le 1er janvier 2001, puis à la commune de Moulineaux le 1er juillet 2004.

Toutefois, le contrat d'origine que la ville de Grand-Couronne a conclu avec la CGE a été poursuivi, dans le cadre de l'incorporation au Syndicat. Actuellement Grand-Couronne a donc un contrat qui lui est propre et des tarifs légèrement différents qui visent à être harmonisés avec ceux des autres communes au 01/01/2008.

Depuis sa conclusion, le contrat Banlieue Sud de Rouen a été modifié par avenants, dont les 4 derniers conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portant principalement sur les points suivants :

Avenant n° 10 du 28/06/2005 Adhésion du BSR à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant n° 11 du 12/01/2006 Prolongation durée au 31/12/2009 & Harmonisation des tarifs

Avenant n° 12 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant n° 13 du 07/03/08 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³ et élaboration d'un plan de renouvellement

Caractéristiques :

Il s'agit d'un contrat d'affermage.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Au titre de son contrat, le délégataire est tenu de remplacer en moyenne 225 branchements en plomb par an, pour un solde au terme du contrat de 765 branchements plomb.

5.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient est d'origine souterraine et provient de l'usine de La Chapelle, d'une capacité de production de 50 000m³/jour, où elle subit un traitement élaboré. Les forages sont situés en bord de Seine à Saint-Etienne-du-Rouvray.

L'alimentation de la commune de Moulineaux est assurée par les captages de Moulineaux exploités par la Régie de l'Agglomération Rouennaise.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	maxi	
Ressource Chapelle	50000 - (3x750 à 1100 m ³ /h)	15/11/85	75 000		20 310			7 413 096
Total	50 000		75 000		20 310		-	7 413 096

	Capacité de stockage en m ³		Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
			Moyen	Mini	maxi	Moyen	Mini	maxi
La Chapelle Bâche	2x1250							
Madrillet Serv.Moyen	2x1200	1x5000						
Madrillet Serv.Bas	3x2800	2x1000						
Château Blanc	2x1250	2x500						
Petit Couronne SM	300		Hors service					
Petit Couronne SB	250		Hors service					
Grand Couronne SM	1x500							
Grand Couronne Les Essarts	1x500							
Grand Couronne SB	2x500							
Grand Couronne SM	2x175	1x500						
Moulineaux	2x175							
Total		27 000	20 310		-	31.9		



CENTRE REGIONAL DE NORMANDIE

Agence ROUEN SUD

VILLES DE

GRAND COURONNE ET MOULINEAUX

Surpresseur de la Normandie
13 m³/h - 2 Pompes Sulzer
pression de démarrage 5,8 b
pression d'arrêt 8 b
4,4 Kw a 2860 t / min

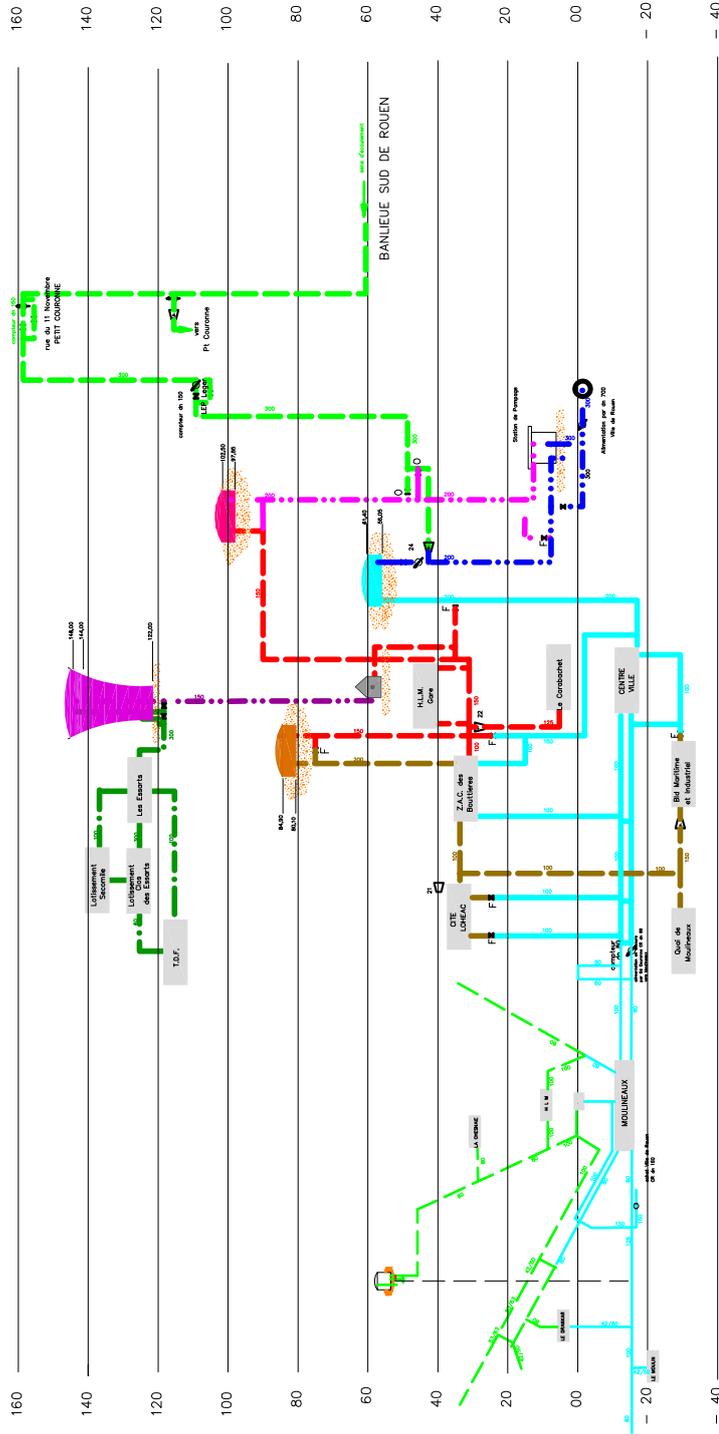
- Groupe Moto Pompe axe horizontal
- ⊗ Compoteur
- ⌈ Groupe Moto Pompe axe Vertical
- ⌋ Interrupteur à flotteur
- ⌋ Reducteur de pression
- ⊗ M.R.V. ouvert, ferme

- Legende :
- Service Bas refoulement
 - Service Moyen refoulement
 - Service Haut refoulement
 - Service Bas refoulement
 - Service Moyen refoulement
 - Service Haut refoulement
 - Service Bas refoulement
 - Service Moyen refoulement
 - Service Haut refoulement

Reducteur de Pression
Fiche de réglage

N.	Lieu	Niveau Picoz. Bord en NAF	Cote au Sol en NAF	Pression en bar
21	en 100 Ora Labrie rue Vasse	96	37	1,9
22	en 129 Corniche	96	37	1,9
23	en 150 Versat Rue APC	90	5	4,5
24	en 200 Rue P. M. Duré	88	45	3,05

Le Responsable d'Exploitation	Ville	Ref.	Ind
Jacques FERRIER		LC-F1170-003	D
PROJET HYDRAULIQUE DU PROCESSUS GLOBAL			
Echelle : Schéma			
Le Dessinateur			
Annie MAUGER			
Date : 28.02.2001			



COMMUNES	MOULINEAUX	GRAND COURONNE
OUVRAGES	<p>Service Moyen : Reservoirs 2 x 175 m³ + 500 m³</p> <p>Service Bas : Reservoirs 2 x 500 m³</p>	<p>Service Service Haut : Reservoirs 1 x 500 m³</p> <p>Service Service Haut : Reservoirs 1 x 500 m³</p>
GROUPES	<p>(Station de pompage)</p> <p>Service Moyen : 45 KW 2 Groupes à vitesse variable 100 m³/h à 100 m HMT</p> <p>Service Bas : 30 KW variable 100 m³/h à 52 HMT</p>	<p>Surpresseur :</p> <p>2 Groupes de 60 m³/h à 90 m HMT 19 KW</p> <p>2 Groupes à vitesse variable à 60 m HMT 11 KW 1 Groupe à vitesse fixe à 60 m HMT 11 KW</p>

GRAND COURONNE
Région de Rouvray

N°	Lieu	Niveau d'égout (ou de service) en m NGF	Particule en m NGF
1	de 100 m de la zone de service	37	1,75
2	de 100 m de la zone de service	31	4,15
3	de 100 m de la zone de service	48	5,00

BANLIEU SUD DE ROUEN
Région de Rouvray

N°	Lieu	Niveau d'égout (ou de service) en m NGF	Particule en m NGF
1	de 100 m de la zone de service	37	1,75
2	de 100 m de la zone de service	31	4,15
3	de 100 m de la zone de service	48	5,00

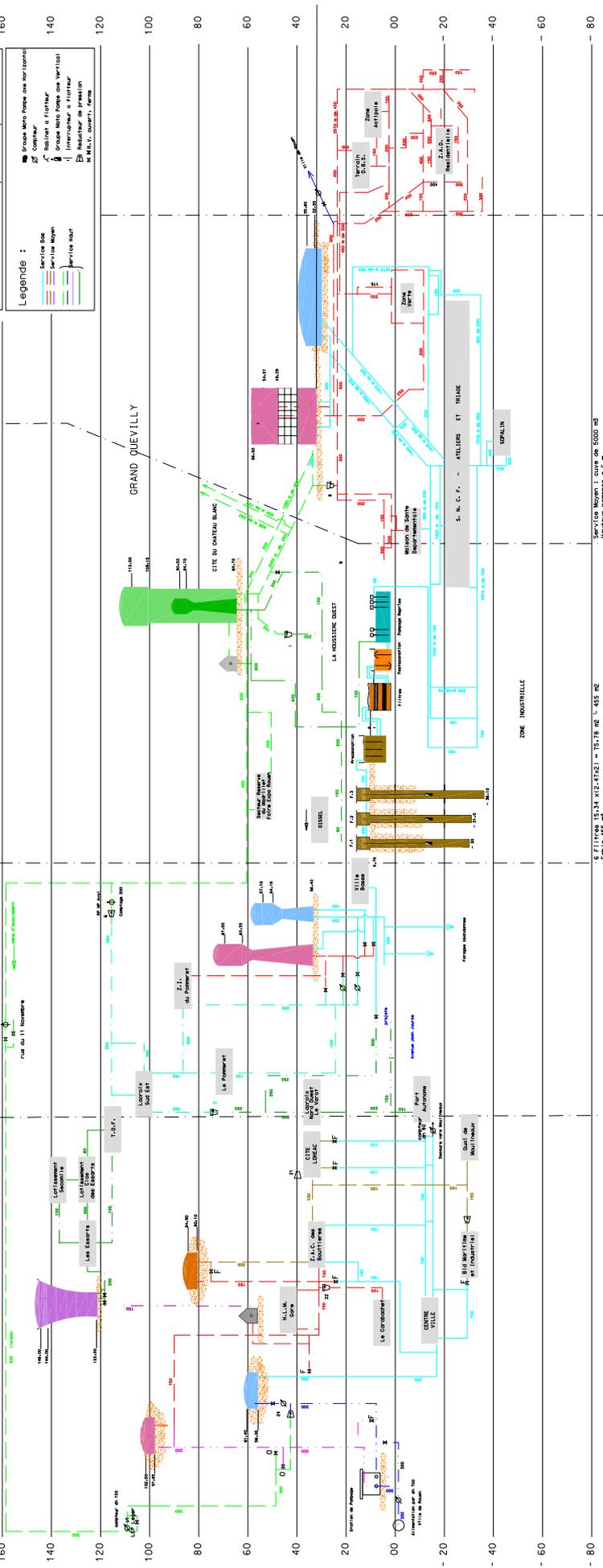
CENTRE REGIONAL DE NORMANDIE
Secteur Seine Maritime

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BANLIEU SUD DE ROUEN
VILLE DE GRAND COURONNE

VMS	REF
Le Responsable d'exploitation : Jacques PERRIER	LE-PT110-005 C
Le Dessinateur : Annie MAUZER	Date : 30/06/00
	Code : SHEMA
	Titre : PROCESUS DE LAUSSE DU PROCESSUS GLOBAL

Legende :

- Service Bas
- Service Moyen
- Service Haut
- Groupe Motopompe ou forateur
- Interrupteur à flotteur
- Reservoir de pression
- Manif. complet, norme



COMMUNES	GRAND COURONNE	PETIT COURONNE	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	SOTTEVILLE LES ROUEN	PETIT QUEUVILLY
OUVRAGES	Station Service Haut Reservoirs : 2 x 500 m ³ Reservoirs : 1 x 500 m ³	Service Haut : Reservoir 250 m ³ Service Haut : Reservoir 300 m ³	Forages et Usine de Traitement des Eaux de Cherbon 320 m ³ Reservoirs d'eau aeriée : 2 x 1250 m ³ Service Haut : 2000 m ³ Service Bas : 2000 m ³	Service Moyen : du Nord 1100 Reservoirs : 2 x 1500 m ³ Reservoirs : 1 x 2000 m ³	Service Haut : du Nord 1100 Reservoirs : 2 x 1500 m ³ Reservoirs : 2 x 1000 m ³
GROUPES	2 Groupes de 60 m ³ /h à vitesse variable 1 Pompe Solzer 100 m ³ /min à vitesse variable 19 kW 2 Groupes à vitesse variable 100 m ³ /h à 52 mHT	Suppresseur : Hors Service 1 Pompe Solzer 100 m ³ /min à vitesse variable 2880 P / min à 3 cv	3 Groupes d'Échouage : 1400 m ³ /h à 1500 Tr/min sous 15 m de HMT 2 Groupes 500 m ³ /h à 1400 Tr/min, 170 kW 1885 Tr/min, 205 kW 3 Groupes 1400 m ³ /h à 1400 Tr/min, 205 kW	2 Groupes 300 m ³ /h à 80 m 2 Groupes Gardin 180 cv à 60 m ³ /h à 62 m	1 Groupe SKIN 10 cv à 22 m 1 Groupe SKIN 69 cv à 22 m 500 m ³ /h à 22 m 2 Groupes Gardin 15 cv à 22 m

5.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2008, les principaux indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

		2 006	2 007	2 008	Evolution %
Volumés prélevés	Ressource forages de la Chapelle				
	TOTAL : V1	8 216 276	8 380 772	10 177 840	21.44%
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Usine de la Chapelle	784 766	1 158 010	2 392 688	106.62%
	TOTAL : V2	784 766	1 158 010	2 392 688	106.62%
Volumés produits : V3 = V1 - V2		7 431 510	7 222 762	7 413 096	2.64%
Volumés importés en gros (1)	En provenance de Adduction MOULINEAUX (Usine CAR)	0	0	39 104	
	CONVENTION ECHANGE* Régie CAR / VE BSR	60 272	96 556	1 034 630	971.53%
	TOTAL : V4	60 272	96 556	1 073 734	1012.03%
Volumés exportés en gros (2)	Vers CAEBS	436 842	459 987	318 833	-30.69%
	CONVENTION ECHANGE* Régie CAR / VE BSR	247 670	328 820	1 001 528	204.58%
	Vers Ile du Jonquay Siaep Boos	3 510	4 457	2 363	-46.98%
	Vers Grand Quevilly	0	0		
	TOTAL : V5	847 247	1 026 298	1 322 724	28.88%
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		6 811 998	6 249 409	7 164 106	14.64%
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	8 160	8 160	8 160	0.00%
	Rinçage des conduites (4)		15	14	
	TOTAL : V7	8 160	8 175	8 174	-0.02%
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr			5 674 097	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			368	
	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	5 479 588	5 136 615	5 627 841	9.56%
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		1 285	1 645	
	Volumés utilisés pour l'hydraucurage des réseaux d'assainissement				
	Total : V9	0	1 285	1 645	
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		5 487 748	5 146 060	5 637 660	9.55%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		82.71%	84.84%	82.01%	-3.33%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		456	474	474	0.10%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8.0	6.4	8.9	
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		8.0	6.4	8.8	38.21%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		33.0	29.8	32.6	9.44%
Nombre d'abonnés : N		36783	37272	37 635	0.97%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		80.7	78.7	79.3	0.87%

1 - Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

2 - Volumés exportés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange

3 - Nettoyage des réservoirs : Volume = 120 m3 par cuve de 20 % volume nominal

4 - Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1ère mise en service

5 - Volumés relevés comptabilisés : volume relevé aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL -Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 - Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 - Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m3 par hydrant testé

CONVENTION ECHANGE * : la convention d'échange prend en compte les volumés exportés par la Régie CAR vers St Léger de B D et Plateau de BOOS et son restitué par VEOLIA EAU à la Régie par BSR. Afin de tenir compte des performances techniques du périmètre seuls les volumés importés propre au service de BSR - Moulineaux - Gd Couronne, sont comptabilisés en import.

La forte augmentation des volumes besoins usine +106 %, en 2008 est liée à un dysfonctionnement de la régulation des filtres qui n'a été résolu qu'au mois de novembre 2008. Depuis ceux-ci sont redevenu conformes aux années précédentes.

a - Réseau

	Longueur du Réseau (en km)					
	2006		2007		2008	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Sotteville les Rouen			126.7		126.9	166.6
Petit Quevilly			76.5		76.2	98.5
St Etienne du Rouvray			145.7		145.7	180.5
Petit Couronne			49.9		49.9	60.5
Moulineaux			9.0		9.0	9.8
Grand Couronne			66.0		66.6	79.7
TOTAL	455.8	593.8	473.9	594.4	474.3	595.6

b - Branchements

	2006		2007		Nombre de branchements 2008							
	total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	solde plomb	% de brcht plomb
Sotteville les Rouen	7 892	545	7 912	368	17	3	7 926	42	28	3	337	4.3%
Petit Quevilly	4 426	603	4 440	591	19	4	4 455	187	157	1	433	9.7%
St Etienne du Rouvray	6 931	142	6 947	131	23	11	6 959	15	6	1	124	1.8%
Petit Couronne	2 117	262	2 121	259	4	1	2 124	3	3	1	255	12.0%
Moulineaux	166	0	167	0	0		167	7	0		0	0.0%
Grand Couronne	2 596	180	2 617	156	7	1	2 623	19	15		141	5.4%
TOTAL	24 128	1 732	24 204	1 505	70	20	24 254	273	209	6	1 290	5.3%

c - Compteurs

	Nombre			Dont nou- veaux points de des- serte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2006	2007	2008		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Sotteville les Rouen		11024	11145	75		442	425		4.0%	3.8%	9.9	10.3	9.75
Petit Quevilly		6893	6948	47		382	555		5.5%	8.0%	10.0	10.1	9
St Etienne du R.		10744	10804	257		377	395		3.5%	3.7%	9.3	9.7	9
Petit Couronne		3814	3835	45		149	95		3.9%	2.5%	8.7	9.2	8.9
Moulineaux		378	378	2		9	9		2.4%	2.4%	6.7	8.2	8.9
Grand Couronne		4096	4109	28		86	138		2.1%	3.4%	8.6	9.6	9.25
TOTAL	38 491	36 949	37 219	454	2 130	1 445	1 617	5.5%	3.9%	4.3%	9.4	9.9	9.3

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Notteville les Rouen	8	9	7	18	32	30	119	204	289	145	245	326
Petit Quevilly	17	7	11	18	22	18	104	184	254	139	213	283
St Etienne du R	34	10	9	51	25	27	95	192	218	180	227	254
Petit Couronne	0	0	0	2	6	2	24	37	25	26	43	27
Moulineaux	1	0	0	4	3	3	3	5	7	8	8	10
Grand Couronne	3	5	12	5	10	11	23	62	63	31	77	86
TOTAL	63	31	39	98	98	91	368	684	856	529	813	986

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Notteville les Rouen	8	9	7		126.7	126.93		0.07	0.06
Petit Quevilly	17	7	11		76.5	76.212		0.09	0.14
St Etienne du R	34	10	9		145.7	145.718		0.07	0.06
Petit Couronne	0	0	0		49.9	49.881		0.00	0.00
Moulineaux	1	0	0		9.0	9.011		0.00	0.00
Grand Couronne	3	5	12		66.0	66.581		0.08	0.18
TOTAL	63	31	39	455.8	473.9	474.3	0.14	0.07	0.08

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchement			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Notteville les Rouen	18	32	30	7892	7912.0	7926	0.2281	0.40	0.38
Petit Quevilly	18	22	18	4426	4440.0	4455	0.40669	0.50	0.40
St Etienne du R	51	25	27	6931	6947.0	6959	0.73582	0.36	0.39
Petit Couronne	2	6	2	2117	2121.0	2124	0.09447	0.28	0.09
Moulineaux	4	3	3	166	167.0	167	2.40964	1.80	1.80
Grand Couronne	5	10	11	2596	2617.0	2623	0.1926	0.38	0.42
TOTAL	98	98	91	24128.0	24128.0	24254.0	0.41	0.41	0.38

5-4 - Les données clientèles - abonnés

a - Abonnés

	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Sotheville les Rouen	11 017	11 136	11 037	90	78	0	11 205
Petit Quevilly	6 901	6 972	6 885	28	69	0	6 982
St Etienne du R	10 663	10 815	10 809	48	129	0	10 986
Petit Couronne	3 809	3 853	3 853	15	41	0	3 909
Moulineaux	372	380	370	5	9	0	384
Grand Couronne	4 021	4 116	4 037	71	61	0	4 169
TOTAL	36 783	37 272	36 991	257	387	0	37 635

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Répartition des volumes consommés par les abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Sotheville les Rouen	1 816 971	1 707 196	1231859	557349	73527	0	1 862 735
Petit Quevilly	1 091 115	1 098 944	982654	100581	40752	0	1 123 987
St Etienne du R	1 488 489	1 349 682	1271372	186066	153740	0	1 611 178
Petit Couronne	566 917	477 173	360339	150662	50898	0	561 899
Moulineaux	42 479	38 327	31136	5248	1269	0	37 653
Grand Couronne	553 054	534 514	354343	82189	40113	0	476 645
TOTAL	5 559 025	5 205 836	4 231 703	1082095	360299	0	5 674 097

Répartition des volumes facturés aux abonnés							
	2006	2007	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2008
Sotheville les Rouen	1 803 432	1 697 852	1214307	556700	72238	0	1 843 245
Petit Quevilly	1 092 469	1 077 927	966787	100581	37452	0	1 104 820
St Etienne du R	1 458 068	1 337 475	1242122	191786	152903	0	1 586 811
Petit Couronne	555 405	475 141	363395	106686	39364	0	509 445
Moulineaux	38 765	38 028	30452	5248	1269	0	36 969
Grand Couronne	534 206	517 998	317904	81899	18246	0	418 049
TOTAL	5 482 345	5 144 421	4 134 967	1042900	321472	0	5 499 339

Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe «eau»		Redevance «assainissement»	
	refusées	acceptées	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)	volumes	montant (HT)
Sotheville les Rouen			4978	5 054.88 €	6637	870.77 €	27926	29 036.50 €
Petit Quevilly			3824	3 770.38 €	5040	618.79 €	17068	15 821.95 €
St Etienne du R			2198	2 246.09 €	2927	372.86 €	7752	7 728.61 €
Petit Couronne			161	168.60 €	215	28.21 €	8144	4 620.20 €
Moulineaux			258	260.37 €	322	42.17 €	322	341.97 €
Grand Couronne			386	358.69 €	513	63.79 €	513	404.03 €
TOTAL			11805	11 859.01 €	15654	1 996.59 €	61725	57 953.26 €

5.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités

	Bactériologiques			Physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	% de conformité
Banlieue Sud de Rouen	156	2	98.7%	159	0	100.0%
Moulineaux	13	0	100.0%	11	0	100.0%
Usine de la Chapelle	12	0	100.0%	14	0	100.0%
TOTAL	181	2	98.9%	184	0	100.0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par la DDASS de Seine Maritime, **l'eau est de bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique**, en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme en ammonium.

Synthèse DDASS jointe en annexe.

5.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

	N° Indicateur	2008
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualités pour ce qui concerne la microbiologie	Paramètres Microbiologies	P101.1 99%
	Paramètres Physico-chimiques	P101.2 100%
Indice d'avancement de protection de la ressource Usine de la Chapelle	P108.3	60%
Indicateur de connaissance gestion patrimoniale du réseau	P103.2	79.50%
Rendement du réseau d'eau potable	P104.3	82.01%
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	8.9
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	8.8
Taux moyen du renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0.30%
Taux d'occurrence des interventions de service non programmées	P151.1	1.04
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	P152.1	99.97%
Taux de réclamation	P155.1	0.45
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0.9%
Taux du montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	P109.0	0

5.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles aux périodes suivantes :

	Période de facturation		
	facture estimée	Relevé d'index	facture sur relevé d'index
Moulineaux	Janvier	Juillet	1° semestre
Petit Couronne	Janvier	Juillet	1° semestre
Petit Quevilly	Juillet	Janvier	2° semestre
St Etienne	Novembre	Mai	1° semestre
Sotteville	Mai	Novembre	1° semestre
Grand Couronne	Janvier	Juillet	1° semestre

a - le Prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre d'avance
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement, par application de la formule suivante :

Formule de révision $K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTSI} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10a} + 0,13 \text{ FSD1}$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k au 01/01/2008 = 1.000000

k au 01/07/2008 = 1.015381

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

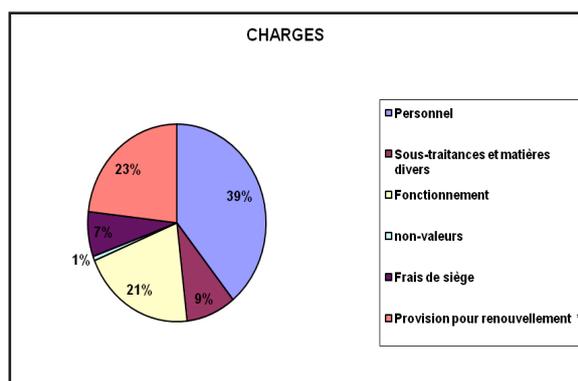
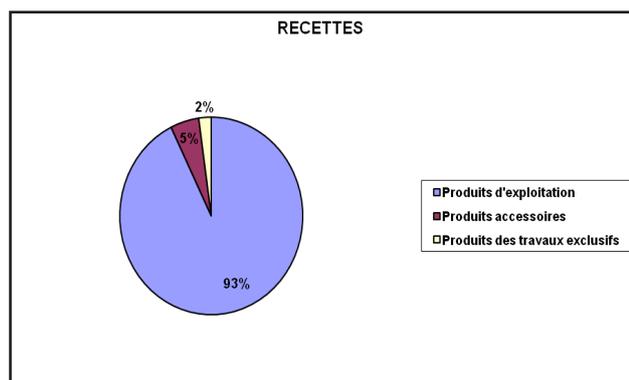
b - Les Recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

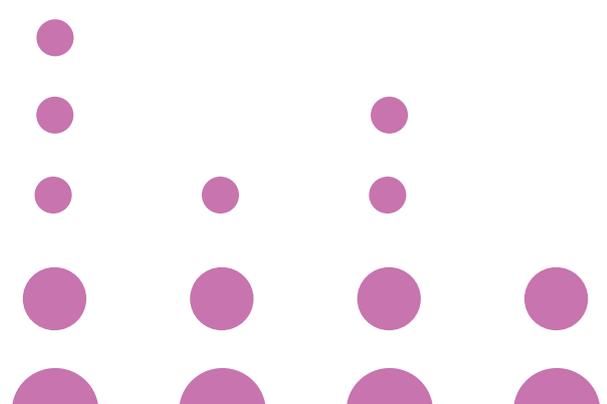
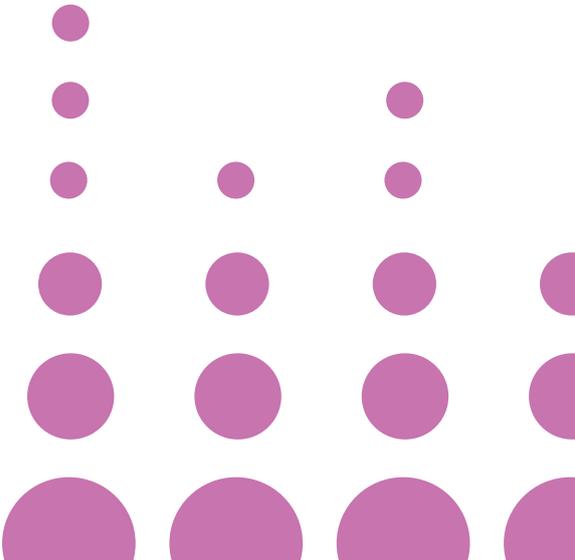
Recettes de vente d'eau en gros

	2006		2007		2008	
	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)	Volumes	Montant HT (en €)
Destinataire CAEBS	436 842	55 771.64 €	459 987	59 198.80 €	318 833	59 198.80 €
Destinataire Iles du Jonquay Amfreville la Mivoie	3 510	1 461.38 €	2 363	2 295.00 €		
Destinataire Gd Quevilly	0	- €	0	- €		- €
TOTAL	440 352	57 233.02 €	462 350	61 493.80 €	318 833	59 198.80 €

Les recettes et les charges du service (hors comptes de tiers)

		Montant en €		
		TOTAL	BSR	Gd Couronne
Recettes	Produits d'exploitation	5 543 613	5 116 201	427 412
	Produits accessoires	302 015	288 989	13 026
	Produits des travaux exclusifs	131 012	121 970	9 042
	Total	5 976 640	5 527 160	449 480
Charges	Personnel	2 167 964	2 026 564	141 400
	Sous-traitances et matières divers	498 941	468 567	30 374
	Fonctionnement	1 139 931	1 069 922	70 009
	non-valeurs	40 051	37 690	2 361
	Frais de siège	406 813	380 282	26 531
	Provision pour renouvellement *	1 282 480	1 113 644	168 836
	Total	5 536 180	5 096 669	439 511
Résultat Brut		440 460	430 491	9 969

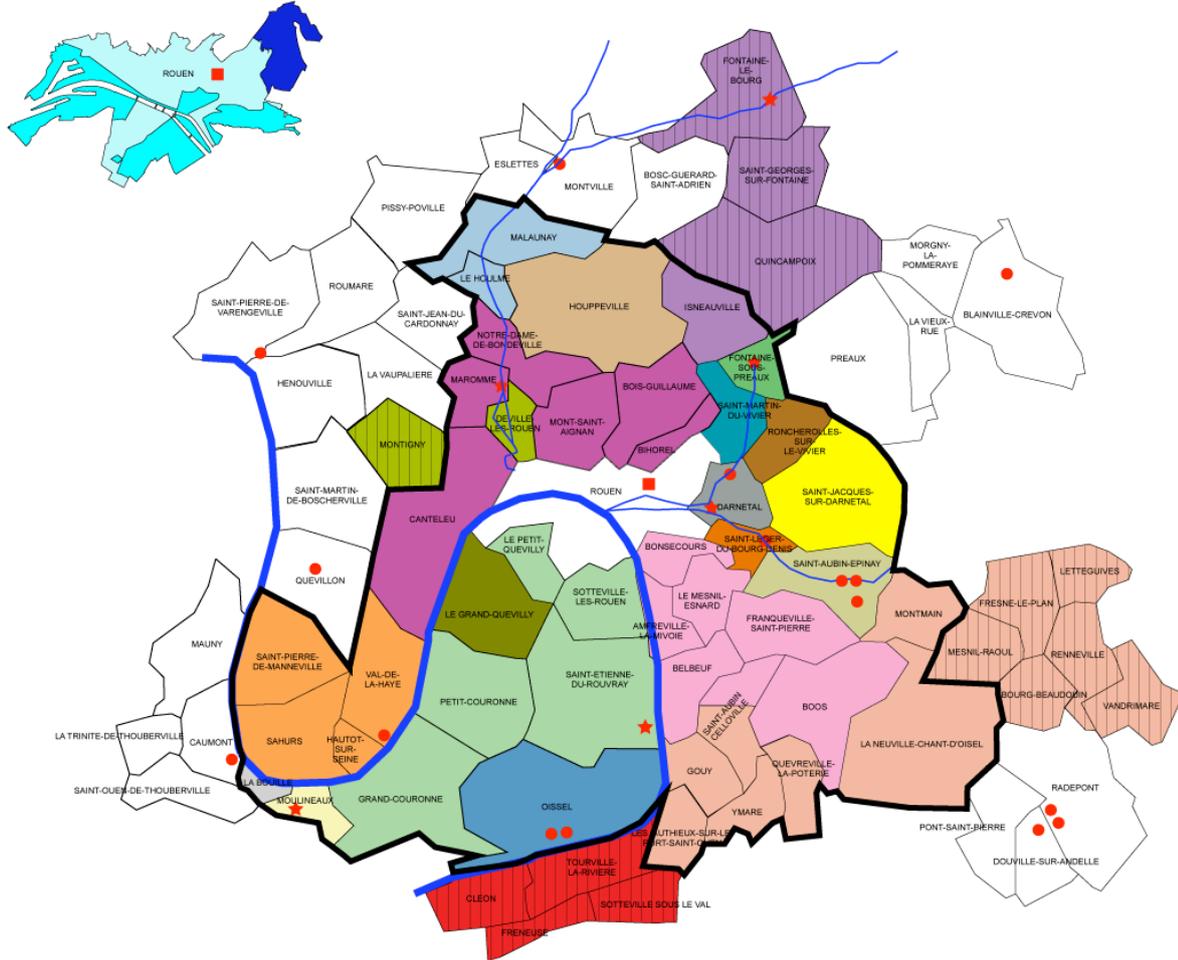




Annexes

Annexe 1 : Carte Points de production eau – Zones de desserte

Communauté de l'Agglomération Rouennaise Point de production d'eau potable - Zone de Desserte Au 1er Janvier 2008



- | | |
|---|---|
| Grand Quevilly (Captage de Moulineaux) | Houppeville (Captage des Sondres Montville) |
| Sahurs (Captage Val de la Haye) | Malaunay/Le Houllme (Captage des Sondres et des Anglais Montville) |
| Déville (Captage de Maromme et Vallée du Cailly) | La Bouille (Captage du Val Galopin Caumont) |
| Fontaine ss Préaux (Captage Fontaine sous Préaux) | Banlieue Sud de Rouen (Captage de la Chapelle Saint Etienne du Rouvray) |
| Saint Martin du Vivier (Captage de Carville Darnétal) | Oissel (Captages de Oissel) |
| Isneauville (Captage Vallée du Cailly) | Maromme (Captage de Maromme et Vallée du Cailly) |
| Plateau Est - Réservoir de la Neuville (Captage de Radepont le Château) | Darnétal (Captage de Darnétal) |
| Saint Aubin Epinay (Captage de Saint Aubin Epinay BS) | Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis) |
| Saint Jacques sur Darnétal (Captage de Saint Aubin Epinay HS) | Moulineaux (Captage de Moulineaux) |
| Roncherolles (Captage de Blainville Crevon) | Plateau Est - Réservoir de Franqueville (Captages Longues Raies / Gde et Pte Aulnaie) |
-
- Rouen :
- | | |
|---------------------------|--|
| Rouen La Jatte | Convention fourniture d'eau SIAEP 276 (Radepont - le Château) |
| Rouen Bas de Ville | Convention fourniture d'eau SIAEPA Montville (Vallée du Cailly) |
| Rouen Grand'Mare-Châtelet | Convention SIAEPA Montville (captage de Maromme et Vallée du Cailly) |
-
- | | |
|--|--|
| Usine de la Jatte | Convention vente d'eau CAEBS (Captage La Chapelle SER) |
| Captages d'eau | |
| Principales ressources en eau de l'Agglomération | |
| Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise | |

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - DDASS Seine Maritime

Secteur Régie Directe



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 119 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOLAIRES
RUE DES COLONNES SERRAIRES 11000 RENNES CEDEX 03



D.D.A.S.S. Santé-Environnement
31, rue Malouet - B.P. 2032X - 76040 ROUEN Cedex - Tél. : 02.32.18.32.34

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN GRAND MARE CHATELET

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 35 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN BAS DE VILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 95 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les forages de Mouligneaux. La procédure de protection de ces captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 80 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Darnetal. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est en cours..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAUX

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 6 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Secteur Régie contrôlée



Liberté, Égalité, Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par La Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 28 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 58 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Radepont. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 9 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008 COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Saur et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est en cours..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique. Pour des compléments d'information, consulter le rapport de synthèse annuelle établi par la DDASS de l'Eure.

Secteur Lyonnaise des Eaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MELANGE

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 82 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES PÊCHES, DES PAYSAGES ET BOISÉS
Rue de la Courbe Saint-Jacques 103/104
76000 ROUEN

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme en ammonium.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 55 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Secteur Veolia eau



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de Oisnel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 MFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST LEGER BOURG DENIS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULNE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 41 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en dinoterbe.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 19,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le dinoterbe (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008 COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Sondres. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est en cours..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en dinoterbe.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le dinoterbe (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE AGGLO ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage d'Hénouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 6 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Blainville Crevon .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral..

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie.L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 33,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Des dépassements de la norme de 0,1 µg/l ont été constatés en déséthyl atrazine.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 11 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticides). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation pour les pesticides a été accordée par le Préfet d'une durée de 3 ans.



SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 173 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 28,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 36,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme en ammonium.





Zénon • Béatrice • Rouennaise
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNTHESE 2008

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le service Santé-Environnement de la DDASS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2008, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou la DDASS Service Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé par le Conseil Supérieur Hygiène Publique de France à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

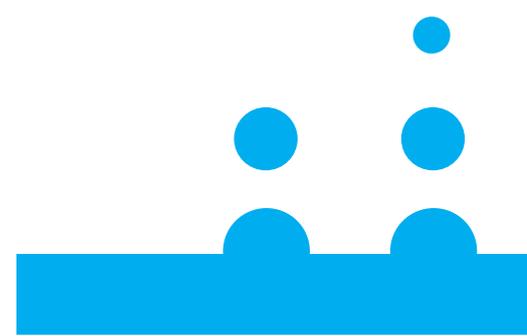
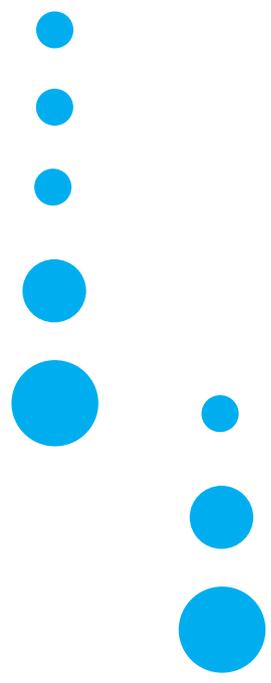
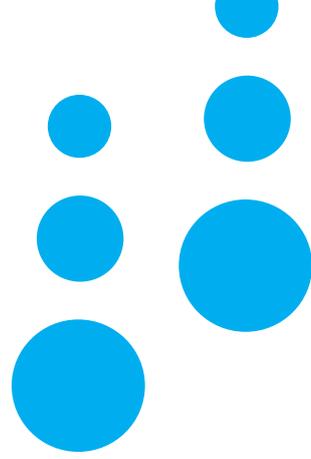
Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



**Communauté
de l'agglomération
rouennaise**

Norwich House
14 bis, Avenue Pasteur - BP 589
76 006 ROUEN Cedex 1

